



DOCUMENT DE REFERENCE

RAPPORT
FINANCIER
ANNUEL
2007



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 29 avril 2008, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF.

Le présent document est disponible sur le site de l'émetteur (www.guillemot.com). Il sera adressé sans frais à toute personne qui en fait la demande par écrit à l'adresse ci-dessous.

Société anonyme au capital de 11 523 724,52 euros
414 196 758 R.C.S. Rennes – Code APE 4651Z
Place du Granier – BP 97143 – 35571 Chantepie Cedex (Rennes)
Tél. : (33) 2 99 08 08 80

THRUSTMASTER®



SOMMAIRE

1. LE GROUPE GUILLEMOT CORPORATION	6
1.1. HISTORIQUE	6
1.2. ACTIVITE DE GUILLEMOT CORPORATION	9
1.2.1. Les gammes Hercules	10
1.2.2. Les accessoires Thrustmaster	12
1.2.3. Un réseau de diffusion international	13
1.2.4. Des récompenses internationales	14
1.3. CHIFFRES-CLES DU GROUPE ET INFORMATIONS CHIFFREES SECTORIELLES	16
1.3.1. Chiffres-clés du Groupe	16
1.3.2. Informations chiffrées sectorielles	16
1.4. LE MARCHÉ MONDIAL DES MEDIAS ET DES LOISIRS INTERACTIFS	17
1.4.1. Le marché du PC	17
1.4.2. Le marché du Wifi	19
1.4.3. Le marché des webcams	19
1.4.4. Le marché de la musique numérique et des enceintes	20
1.4.5. Le marché de l'iPod®	20
1.4.6. Le marché des consoles de jeux	21
1.4.7. Le marché des accessoires pour PC et consoles	24
1.4.8. Le Groupe et la concurrence	25
1.4.9. Les clients	25
1.5. PREVISIONS DE CHIFFRE D'AFFAIRES POUR L'EXERCICE 2008	27
1.6. INFORMATION FINANCIERE TRIMESTRIELLE	27
1.7. ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 21 AVRIL 2008	28
2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL	29
2.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR	29
2.1.1. Dénomination sociale et nom commercial	29
2.1.2. Forme juridique	29
2.1.3. Siège social	29
2.1.4. Nationalité	29
2.1.5. Registre du commerce et des sociétés	29
2.1.6. Date de création et durée de vie	29
2.1.7. Acte constitutif et statuts	29
2.1.8. Boni de liquidation	31
2.1.9. Changement de contrôle	31
2.1.10. Titres au Porteur Identifiables	31
2.1.11. Consultation des documents et renseignements relatifs à la société	31
2.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL	32
2.2.1. Capital social	32
2.2.2. Actions propres	33
2.2.3. Capital potentiel	35
2.2.4. Emprunt obligataire émis en juillet 1999	38
2.2.5. Actions gratuites	39
2.2.6. Engagement des actionnaires	39
2.2.7. Nantissement du capital de la société	39
2.2.8. Pacte d'actionnaires	39
2.3. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	39
2.4. CONTRATS IMPORTANTS	39
2.5. MARCHÉ DU TITRE DE L'EMETTEUR	39
2.5.1. Informations sur le titre Guillemot Corporation	40
2.5.2. Evolution du cours du titre Guillemot Corporation	40

3.	FACTEURS DE RISQUES	41
3.1.	RISQUES LIES AU SECTEUR D'ACTIVITE	41
3.1.1.	Risques technologiques	41
3.1.2.	Risques liés aux sources d'approvisionnement	41
3.1.3.	Risques liés à la concurrence sectorielle	41
3.1.4.	Risques liés à la concurrence des fabricants d'ordinateurs et de consoles de jeux	41
3.1.5.	Risques liés à la fluctuation saisonnière d'activité	42
3.2.	RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX	42
3.3.	RISQUES DE MARCHE	42
3.4.	RISQUES DE LIQUIDITE	42
3.5.	RISQUES D'APPROVISIONNEMENT ET DE PRIX	42
3.6.	RISQUES JURIDIQUES	42
3.7.	AUTRES RISQUES	42
3.7.1.	Risques liés au mode de commercialisation des produits	42
3.7.2.	Risques pays	42
3.7.3.	Risques liés à l'exploitation des actifs	42
3.7.4.	Assurances et couvertures de risques	42
4.	RAPPORT DE GESTION	44
4.1.	ACTIVITE ET RESULTAT	44
4.1.1.	Situation de la société et du Groupe et de son activité au cours de l'exercice 2007	44
4.1.2.	Résultat de l'activité de la société et du Groupe	46
4.1.3.	Progrès réalisés et difficultés rencontrées	47
4.1.4.	Analyse de l'évolution des affaires	47
4.1.5.	Evolution prévisible et perspective d'avenir	47
4.2.	ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	47
4.3.	POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	48
4.4.	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE	48
4.5.	EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE	48
4.6.	PRINCIPAUX RISQUES AUXQUELS EST CONFRONTE GUILLEMOT CORPORATION	48
4.6.1.	Risques de marché	48
4.6.2.	Risques de liquidité	49
4.6.3.	Risque d'approvisionnement et de prix	50
4.6.4.	Risques pays	50
4.6.5.	Risques juridiques	50
4.7.	FILIALES ET PARTICIPATIONS DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION	51
4.7.1.	Organigramme du Groupe Guillemot Corporation au 31 décembre 2007	51
4.7.2.	Prises de participations et cessions de participations	51
4.7.3.	Activité de la société-mère et de ses principales filiales	51
4.8.	INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007	53
4.8.1.	Comptes consolidés du Groupe	53
4.8.2.	Comptes sociaux de Guillemot Corporation S.A.	54
4.9.	AFFECTATION DU RESULTAT	56
4.10.	CHARGES OU DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT	57
4.11.	INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL DE GUILLEMOT CORPORATION S.A.	57
4.11.1.	Répartition du capital au 31 décembre 2007	57
4.11.2.	Actions propres	57
4.11.3.	Tableau d'évolution du capital social depuis la création de Guillemot Corporation S.A.	58
4.11.4.	Opérations mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier	60
4.11.5.	Délégations de compétence et de pouvoirs en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital	61
4.11.6.	Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	62
4.12.	INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX	64
4.12.1.	Organes d'administration et de direction	64
4.12.2.	Autres mandats et fonctions exercés par les membres des organes d'administration et de direction au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007	65
4.12.3.	Rémunérations des membres des organes d'administration et de direction	68

4.13.	INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES -----	69
4.13.1.	Informations sociales -----	69
4.13.2.	Informations environnementales -----	72
4.14.	CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES -----	73
4.15.	ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION -----	74
4.15.1.	Tableau financier (article R.225-102 du Code de commerce) -----	74
4.15.2.	Rapport spécial sur les options de souscription et d'achat d'actions (art. L.225-184 du Code de commerce) -----	74
4.15.3.	Rapport spécial sur les actions gratuites (art. L.225-197-4 du Code de commerce) -----	76
4.15.4.	Rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne mises en place par la société (article L.225-37 du Code de commerce) -----	77
5.	COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2007 -----	84
5.1.	BILAN CONSOLIDE -----	84
5.2.	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE -----	85
5.3.	ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES -----	86
5.4.	TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE -----	87
5.5.	ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES -----	88
5.5.1.	Evènements significatifs de l'exercice -----	88
5.5.2.	Principales méthodes comptables -----	88
5.5.3.	Périmètre de consolidation -----	93
5.5.4.	Information sectorielle -----	94
5.5.5.	Notes sur le bilan -----	95
5.5.6.	Notes sur le compte de résultat -----	102
5.6.	EVENEMENTS POST CLOTURE -----	107
5.7.	DONNEES RELATIVES A LA SOCIETE-MERE GUILLEMOT CORPORATION S.A. -----	108
5.8.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007 -----	109
6.	COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2007 -----	111
6.1.	BILAN SOCIAL -----	111
6.2.	COMPTE DE RESULTAT SOCIAL -----	112
6.3.	SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION -----	112
6.4.	TABLEAU DE FINANCEMENT -----	113
6.5.	ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX -----	113
6.5.1.	Evènements significatifs de l'exercice -----	113
6.5.2.	Principes comptables -----	114
6.5.3.	Règles et méthodes comptables -----	114
6.5.4.	Notes sur le bilan -----	116
6.5.5.	Notes sur le compte de résultat -----	123
6.5.6.	Evènements Post Clôture -----	127
6.5.7.	Projet d'affectation du résultat -----	127
6.6.	RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX -----	128
6.6.1.	Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels – Exercice clos le 31 décembre 2007 -----	128
6.6.2.	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés – Exercice clos le 31 décembre 2007 -----	130
7.	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE -----	135
7.1.	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE -----	135
7.1.1.	Organes d'administration et de direction -----	135
7.1.2.	Autres mandats et fonctions exercés par les membres des organes d'administration et de direction, au sein du Groupe, au cours des cinq dernières années -----	135
7.1.3.	Autres mandats et fonctions exercés par les membres des organes d'administration et de direction, en dehors du Groupe, au cours des cinq dernières années -----	135
7.1.4.	Rémunérations des membres des organes de direction et d'administration -----	137
7.1.5.	Opérations mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier -----	137

7.1.6.	Informations diverses sur les mandataires sociaux -----	137
7.2.	CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PROCEDURE DE CONTROLE INTERNE -----	138
7.2.1.	Rapport du président du conseil d'administration-----	138
7.2.2.	Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Guillemot Corporation S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière (Assemblée générale du 22 mai 2008)-----	138
8.	ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 22 MAI 2008 -----	139
8.1.	ORDRE DU JOUR-----	139
8.2.	TEXTE DES RESOLUTIONS-----	139
8.3.	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION -----	144
9.	CALENDRIER DES PARUTIONS POUR L'EXERCICE EN COURS -----	147
10.	GLOSSAIRE -----	148
11.	DOCUMENT DE REFERENCE -----	150
11.1.	RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET ATTESTATION-----	150
11.1.1.	Responsables du document de référence-----	150
11.1.2.	Attestation des responsables du document de référence -----	150
11.2.	RESPONSABLE DE L'INFORMATION – POLITIQUE D'INFORMATION -----	151
11.2.1.	Responsable de l'information -----	151
11.2.2.	Politique d'information – Documents accessibles au public-----	151
11.3.	RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES -----	152
11.4.	TABLEAU RELATIF A LA PUBLICITE DES HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES ET DES MEMBRES DE LEUR RESEAUX-----	153
11.5.	TABLE DE CONCORDANCE -----	154

1. LE GROUPE GUILLEMOT CORPORATION

1.1. HISTORIQUE

1984

- Orientation de l'entreprise Guillemot vers la distribution de produits informatiques.

1994-96

- Création par les cinq frères Guillemot d'un réseau de sociétés de commercialisation dans de nombreux pays (Belgique, Allemagne, Grande-Bretagne, Suisse, Etats-Unis, Canada, Hong Kong).

1997

- **1er septembre** : Création de Guillemot Corporation avec pour vocation de devenir la société tête de Groupe, un Groupe international, organisé par métier, spécialiste de la conception et de la diffusion de matériels et d'accessoires de loisirs interactifs, et la distribution de logiciels.

1998

- **Fin novembre** : Introduction avec succès de Guillemot Corporation sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris.

1999

- Dans le domaine des accessoires de jeux, Guillemot Corporation devient l'un des leaders mondiaux des volants pour PC avec l'acquisition de l'activité Hardware et Accessoires du Groupe américain Thrustmaster®.
- Signature avec Ferrari® d'un accord de licence mondiale exclusive pour ses accessoires de course pour PC et consoles.
- Rachat de la société américaine Hercules Computer Technology Inc, l'inventeur de la carte graphique pour PC, qui complète les activités de fabrication de cartes son et kits multimédias du Groupe.

2000

- Le Groupe organise désormais son activité sous les deux marques Hercules® pour les matériels PC et Thrustmaster® pour les accessoires de jeux pour PC et consoles.

2001

- **Août** : Le Groupe se concentre sur la conception de matériels et d'accessoires de loisirs interactifs et de leurs logiciels.

2002

- **10 janvier** : Partenariat stratégique entre ATI et Hercules, leaders mondiaux des solutions graphiques, portant sur le développement d'une gamme de produits graphiques haut de gamme pour les « hardcore gamers » et des cartes à usage familial.
- **Courant juin** : D'importantes restructurations sont entreprises pour abaisser significativement le seuil de rentabilité du Groupe.
- **Août** : Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire d'une augmentation de capital de quinze millions d'euros réservée aux fondateurs. L'augmentation de capital se réalise par voie d'apport d'un million de titres Ubisoft Entertainment. Cet apport est rémunéré par la création de trois millions de titres Guillemot Corporation.

2003

- Réorganisation du mode de commercialisation du Groupe par l'intermédiaire de grossistes spécialisés dans chacun des pays afin de réduire le nombre de points de facturation et de livraison.
- **Décembre** : Nouvelle augmentation de capital de 13,8 millions d'euros par apport de cinq millions de titres cotés de la société Gameloft.

2004

- **Février** : Retrait du Groupe Guillemot du marché des cartes graphiques et des écrans plats dont les marges s'étaient très fortement dégradées. Guillemot Corporation décide de se concentrer sur ses gammes à plus forte valeur ajoutée.
- **Novembre** : Annonce du lancement d'une gamme de produits Wifi et entrée du Groupe au sein de la Wi-Fi Alliance avec ses marques Hercules et Thrustmaster.

2005

- **31 janvier** : Publication du chiffre d'affaires consolidé annuel pour l'exercice 2004 de Guillemot Corporation qui s'est élevé à 27,9 millions d'euros, en baisse de 68,04% par rapport à celui de l'année précédente du fait de l'arrêt de l'activité 3D Display qui représentait 64% des ventes.
- **Septembre** : Lancement d'une nouvelle gamme de volants Thrustmaster sous licence Ferrari, et commercialisation d'une nouvelle gamme d'accessoires dédiée à la nouvelle console PSP®.
- **Novembre** : Entrée réussie d'Hercules sur le marché des webcams avec des offres très compétitives et élargissement de sa gamme de produits de musique numérique.

Le Groupe concentre ses investissements de Recherche et Développement sur la constitution de gammes dans les nouveaux axes stratégiques définis :

- La gamme Wifi qui s'est vue attribuer les plus hautes récompenses en Europe,
- La nouvelle gamme de webcams qui a réussi avec brio son entrée sur ce marché,
- La gamme musique numérique qui a permis à Hercules de se repositionner parmi les grandes marques du secteur en terme de qualité tant pour les enceintes acoustiques que pour les produits DJ,
- Les accessoires pour les nouvelles consoles de jeux, la gamme d'accessoires pour PSP ayant permis à Thrustmaster un premier succès sur ce marché.

2006

- **31 janvier** : Publication du chiffre d'affaires consolidé annuel 2005 qui s'est établi à 21,2 millions d'euros.
- **Février** : Commercialisation par Hercules de nouveaux adaptateurs Wifi optimisés pour faciliter les connexions à la Livebox® de Wanadoo qui obtiennent la certification France Telecom « OK Livebox ».
- **Avril** : Lancement de la clé Wifi USB for PSP Fun Access™, un produit très innovant permettant aux consoles de jeux PSP de Sony® de se connecter directement à Internet pour les applications de jeux en ligne.
- **Juillet** : Lancement d'une nouvelle gamme d'enceintes Hercules avec trois nouveaux modèles, et sortie d'une nouvelle webcam Hercules haut de gamme.
- **28 juillet** : Publication du chiffre consolidé semestriel à +57% à 11,6 millions d'euros.
- **Octobre** : Lancement d'une nouvelle gamme d'accessoires musicaux pour iPod®.
- **16 novembre** : Décision du Conseil d'Administration de Guillemot Corporation de réaliser une augmentation de capital réservée de 2,4 millions d'euros décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 octobre 2006.

2007

- **31 janvier** : Publication du chiffre d'affaires consolidé annuel 2006 à 36,3 millions d'euros, en hausse de 71,23%.
- **Février** : Lancement d'une nouvelle gamme d'accessoires Thrustmaster pour les consoles Wii™ et DS Lite de Nintendo®, et de nouvelles manettes Run'N'Drive universelles multi formats pour la sortie européenne de la console PS3® de Sony.
- **31 août** : Remboursement de l'emprunt obligataire pour un montant de 6,9 millions d'euros correspondant aux obligations convertibles émises en juillet 1999 restant en circulation sur le marché.

- **Septembre** : Sortie de deux nouvelles webcams Hercules ; Elargissement des gammes d'accessoires Wii par Thrustmaster, et commercialisation de la nouvelle ligne de haut-parleurs multimédias Hercules : XPS Lounge
- **Octobre** : Lancement du premier système d'enceintes certifié « résistant à l'eau et à la poussière » et licencié « Made for iPod® ».
- **Novembre** : Lancement par Thrustmaster d'une nouvelle gamme de joysticks dédiée à la simulation de vol.

2008

- **Janvier** : Présentation de la nouvelle DJ Console RMX Hercules pour les DJ professionnels, lors du Namm Show en Californie.
- **30 janvier** : Publication du chiffre d'affaires annuel à 43,3 millions d'euros en croissance de 19%.
- **Février** : Sortie de la nouvelle webcam Hercules, la Hercules Dualpix Chat and Show aux fonctions novatrices.
- **18 mars** : Publication des résultats annuels 2007 avec un résultat opérationnel courant en croissance de 100% à 2,8 millions d'euros et un résultat financier exceptionnel de 24,4 millions d'euros lié à la très forte progression du portefeuille de valeurs mobilières de placement du Groupe.





1.2. ACTIVITE DE GUILLEMOT CORPORATION

Guillemot Corporation conçoit et fabrique du matériel et des accessoires de loisirs interactifs pour PC et consoles de jeux, proposant une large gamme de produits diversifiée sous les marques Hercules pour les produits vidéo, audio et Wifi, et Thrustmaster pour les accessoires PC et consoles.

Coté en Bourse depuis 1998 et acteur sur ce marché depuis 1984, le Groupe Guillemot Corporation est actuellement présent dans onze pays dont la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, le Canada, l'Espagne, la Hollande, l'Italie, la Belgique, Hong-Kong et la Roumanie, et distribue ses produits dans plus de trente pays. La mission du Groupe est d'offrir des produits performants et ergonomiques pour maximiser les satisfactions des utilisateurs de loisirs numériques interactifs.

Le Groupe concentre ses efforts commerciaux sur les marchés porteurs grâce à des forces de vente implantées directement dans les principaux pays européens afin d'y conquérir des parts de marché significatives et avec pour ambition de devenir l'un des acteurs majeurs dans son domaine via ses deux marques fortes : Hercules pour les matériels PC et Thrustmaster pour les accessoires PC et consoles.

Pour y parvenir, les forces du Groupe sont :

- Une Recherche et Développement performante avec une maîtrise complète du design électronique et mécanique jusqu'au développement des logiciels d'utilisation,
- Des études marketing poussées pour affiner les besoins des consommateurs européens via Internet et via des Focus group,
- Des gammes complètes et diversifiées par catégorie,
- Un réseau de distribution bien implanté en Europe et en cours de déploiement aux Etats-Unis, Australie et Moyen-Orient.

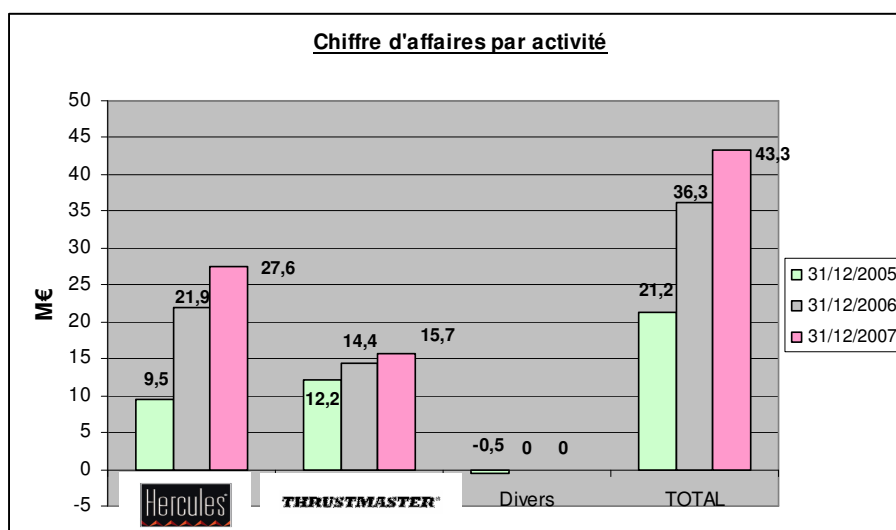
Les gammes de produits du Groupe sont commercialisées sous deux marques :

Hercules

- Produits DJ et musique numérique,
- Produits Wifi,
- Kits d'enceintes pour PC,
- Webcams,
- Accessoires pour iPod®.

Thrustmaster

- Accessoires de jeux pour PC
 - Volants
 - Manettes de jeux
 - Joysticks
 - Accessoires de communication
 - Accessoires de mobilité
- Accessoires pour consoles



1.2.1. LES GAMMES HERCULES



Créé en 1982 aux Etats-Unis et rachetée en novembre 1999 par Guillemot Corporation, Hercules fut l'une des marques leaders mondiales dans l'univers des cartes graphiques, et sait depuis quelques années déployer ses expertises vers des marchés porteurs et en pleine expansion. Hercules propose des gammes complètes de webcams, de systèmes d'enceintes, de solutions de DJing numérique, solutions Wifi Grand Public, produits pour iPod® et cartes son, fruits d'une recherche constante de la performance et de la qualité. La presse spécialisée, ses partenaires commerciaux et les consommateurs reconnaissent l'innovation, l'originalité et la facilité d'utilisation des produits.

Les ambitions de Hercules sont de :

- Accentuer ses différenciations de produits en s'appuyant sur une R&D performante,
- Renforcer sa présence sur le marché audionumérique,
- Renforcer ses équipes commerciales et intensifier sa conquête de nouvelles parts de marché,
- Anticiper les grandes évolutions des besoins des consommateurs de loisir interactif.

1.2.1.1. Produits pour DJ et musique numérique



Le boom du MP3, des ordinateurs portables et de l'Internet haut débit a conforté Hercules dans le développement de ses gammes de produits destinés au marché de la musique numérique. Hercules a donc fait le choix de proposer des produits spécifiques en apportant un soin particulier à la conception et à l'intégration logicielle. Les fonctions innovantes ainsi développées permettent aux utilisateurs de découvrir et de maîtriser toutes les techniques DJ en toute facilité.

Hercules avait révolutionné le monde du DJing mobile en inventant la DJ Console, première double platine de mixage numérique nomade pour PC avec l'audio intégrée qui, depuis son lancement en 2005, remporte un franc succès auprès des DJs amateurs et semi professionnels.



En 2007, Hercules a lancé le premier contrôleur de mixage DJ mobile livré avec son casque tous deux sans fil : le **Mobile DJ Preview Ed**. Cette édition spéciale, version avancée de l'actuel Mobile DJ MP3, offre des fonctions totalement nouvelles : le mixage et la pré écoute sans fil. Pour pouvoir officier sans fil, il suffit tout simplement de connecter le récepteur radio fréquence inclus au port USB de l'ordinateur.



Le marché étant demandeur de produits plus professionnels et suite à des études menées auprès de 1300 DJs en Europe, Hercules a lancé sa nouvelle console **DJ Console RMX**, une console audio numérique dédiée aux DJ exigeants et professionnels. En s'appuyant sur son expertise audio numérique, Hercules offre une véritable solution professionnelle compacte avec des performances et une ergonomie de premier ordre. Cette console a été pensée pour les DJs mobiles comme pour les DJs de clubs et de studios.

1.2.1.2. Kits d'enceintes



Au cours de ces dernières années, Hercules a conçu des systèmes d'enceintes de haute qualité et a étendu ses gammes pour couvrir tous les besoins du Grand Public. Toutes conservent des caractéristiques uniques avec pour objectif de répondre à la demande sans cesse croissante de technologies adaptées aux modes de vie des consommateurs.



Avec les nouveaux haut-parleurs Lounge, Hercules a suivi les fondements suivants : design et puissance brute répondant ainsi aux souhaits des amateurs de musique de qualité désireux d'intégrer les enceintes dans leur salon. Ainsi, Hercules a misé sur le design pour sa nouvelle ligne d'enceintes multimédia **XPS Lounge**. Avec cette gamme qui se décline en deux modèles – un système 2.0 avec le XPS 2.0 et un système 2.1 avec le XPS 2.1 -, Hercules invite à conjuguer plaisir d'écoute et volupté.

Dotées d'une personnalité marquante, les XPS Lounge séduisent d'emblée par leur design et la station d'accueil pour iPod et baladeurs MP3.

1.2.1.3. Produits Wifi



Les premiers produits Wifi Hercules sont arrivés sur le marché en 2005 et ont tout de suite été reconnus pour leur facilité d'installation et d'utilisation via de nombreuses récompenses attribuées par la presse à travers toute l'Europe. S'appuyant sur son savoir-faire et la proximité des consommateurs, Hercules a renforcé sa présence dans le Wifi avec le **modem routeur SSID*2**, le premier routeur ADSL offrant un double réseau Wifi à la maison (double SSID) permettant de protéger ses données simplement tout en ouvrant le deuxième réseau à ses invités, grâce au logiciel intuitif et convivial, Hercules Wifi Manager.



1.2.1.4. Webcams



Le lancement en 2007 de la Hercules Dualpix Exchange a contribué à l'explosion des ventes de webcams en Europe. Cette webcam a été tout particulièrement appréciée et récompensée par la presse européenne du fait de ses caractéristiques novatrices.

Avec la webcam **Hercules Dualpix Exchange**, Hercules offre un produit véritablement « prêt à l'emploi » qui permet aux plus impatientes de le brancher directement sans installation de driver ni de logiciel pour l'utiliser immédiatement sur toutes les solutions de messagerie instantanée grâce au nouveau standard USB 2.0 Video Class. Avec ses résolutions de 2 méga pixels en mode photo et 1280*960 en mode vidéo, les images sont nettes et lumineuses d'une fluidité naturelle de 30 images par seconde.



Hercules relève également un nouveau challenge avec la **Hercules Dualpix Chat and Show** qui permet, grâce à son nouveau logiciel Hercules Xtra Controller, d'envoyer instantanément des photos via la vidéo tout en les commentant en direct. Grâce à sa qualité d'image exceptionnelle haute résolution, son interface USB 2.0 Video Class (UVC) pour des transferts en haute vitesse et son installation ultra simplifiée, cette webcam est le nouveau compagnon indispensable à tout logiciel de messagerie instantanée grâce à sa fonction inédite « Chat and Show ».

1.2.1.5. Accessoires pour iPod®



Le phénomène iPod est tel que le petit baladeur a fleuri dans des millions de poches et sur des millions d'oreilles. Aujourd'hui, nombre de possesseurs ne souhaitent plus seulement profiter de leur bibliothèque de musique en solitaire mais veulent la faire partager en l'écoutant sur de véritables systèmes d'enceintes.

En créant le **i-XPS 120 Outdoor**, véritable kit d'enceintes « outdoor », Hercules a pensé aux baroudeurs et aux voyageurs. Fort de sa certification IP 53, le label officiel de protection contre les pulvérisations d'eau et la poussière, l'i-XPS 120 Outdoor peut ainsi s'emporter partout dans tous les loisirs extérieurs et fêtes en plein air. Il s'agit du premier système d'enceintes pour iPod, anti-choc et « water-resistant ».



1.2.2. LES ACCESSOIRES THRUSTMASTER



Fondée en 1992 et rachetée par Guillemot Corporation en 1999, Thrustmaster jouit d'une notoriété mondiale reconnue dans le domaine de la conception et du développement d'accessoires de simulation de vol et de sports mécaniques. Depuis plus de quinze ans, Thrustmaster est fier d'apporter tout son savoir-faire et son expertise technologique dans le marché des accessoires de jeux vidéo. Les accessoires Thrustmaster, alliés à la prestigieuse licence Ferrari® pour les volants, apportent toujours plus de réalisme et de sensations aux joueurs sur PC et consoles de jeux.

En 2007, Thrustmaster s'est aussi positionné sur les nouvelles consoles Wii de Nintendo et PS3 de Sony avec le lancement au printemps d'une première gamme qui sera élargie en 2008.

1.2.2.1. *Accessoires de jeux pour PC et consoles*

➤ LES VOLANTS



Thrustmaster a présenté le dernier né de ses volants à licence officielle Ferrari® : le **Ferrari GT Experience**. Le nom de ce volant est évocateur puisqu'il permet de goûter à une expérience unique, celle de savourer les sensations de pilotage en jeux vidéo. Ce volant arbore une finition soignée de couleur noire avec des grips en caoutchouc texturés sur lesquels les mains tombent naturellement. Issu de valeurs communes aux deux marques, ce volant « 3-in-1 » et 100% programmable bénéficie d'une sensibilité de la direction ajustable pour s'adapter au style de conduite de chacun ou aux besoins des différents circuits.

➤ LES JOYSTICKS

Les quinze ans d'expérience sur le marché des joysticks de Thrustmaster ont conféré à la marque une excellente connaissance des attentes des consommateurs en la matière. Le **T.Flight Stick X**, le tout nouveau joystick de Thrustmaster et premier joystick au monde pour PS3, permet un décollage immédiat et reproduit fidèlement les sensations des pilotes. Totalelement Plug&Play et pré-programmé, le T.Flight Stick X permet une utilisation immédiate sans besoin de paramétrages préalables dans les options de jeu. Sa manette des gaz ergonomique, son action sur le palonnier par rotation du manche avec système de blocage intégré et sa gâchette de freins font de ce joystick LA référence en la matière.



➤ ACCESSOIRES Wii



Proposer aux joueurs une manette confortable permettant de jouer de nombreuses heures sans se fatiguer, tel est l'objectif affiché par Thrustmaster. Le **T-Wireless NW** est la première manette sans fil programmable et vibrante qui permet de jouer aux jeux de la Console Virtuelle™, Gamecube™ et Wii sur la Wii™. Cette manette bénéficie de la technologie sans fil 2,4 Ghz, ce qui lui confère une portée supérieure à dix mètres. D'autres atouts participent à son confort unique : sa forme ergonomique s'adapte parfaitement aux différents profils de joueurs sur Wii, petits et grands. Entièrement programmable, sa fonction « Mapping » lui permet d'inverser tous les boutons, mini-sticks...

1.2.3. UN RESEAU DE DIFFUSION INTERNATIONALE

Guillemot Corporation est doté d'un réseau de diffusion international performant, composé de filiales de marketing et de vente dans les pays les plus importants.

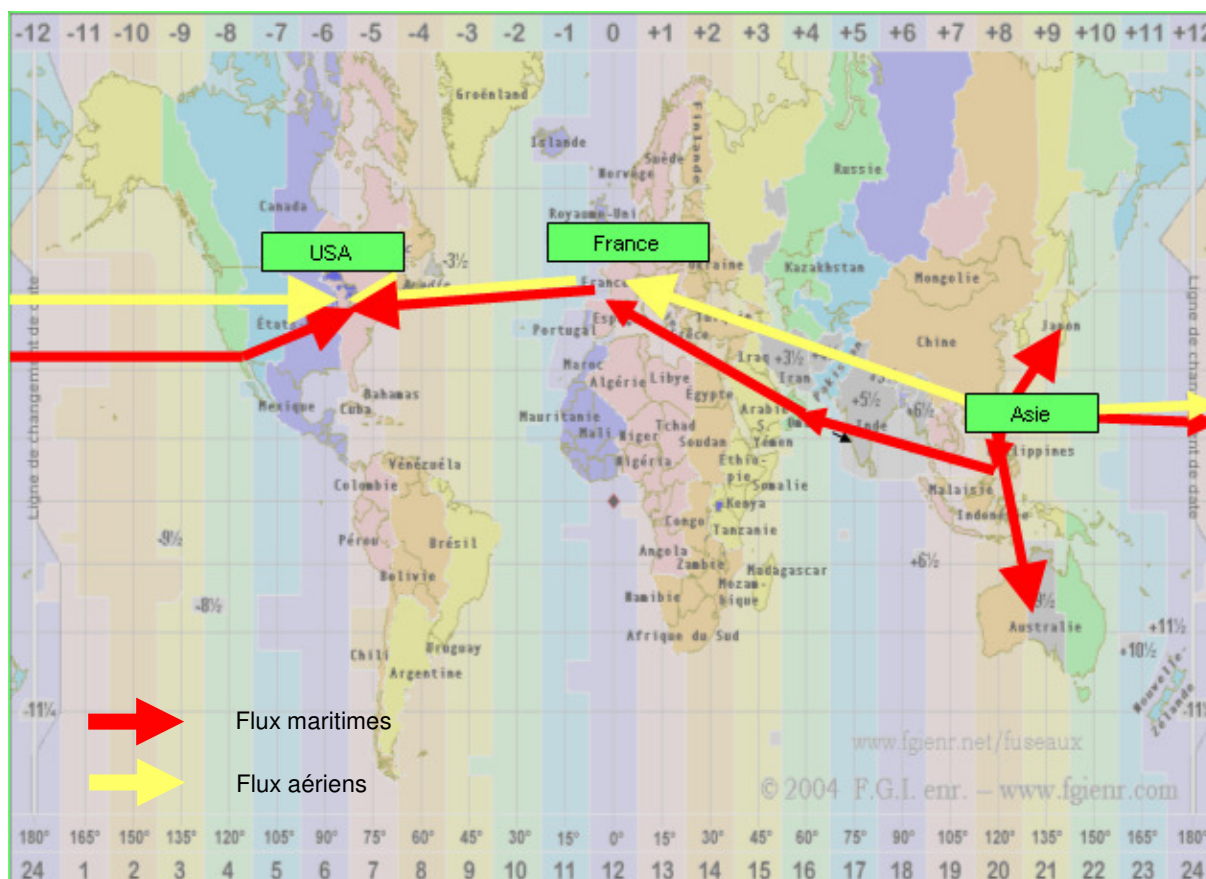
1.2.3.1. Un réseau de commercialisation internationale

Depuis 1994, Guillemot a constitué des sociétés de marketing et de diffusion dans de nombreux pays. Le Groupe est actuellement présent dans onze pays et distribue ses produits dans plus de trente pays.

Par ailleurs, la commercialisation des produits se fait par l'intermédiaire de grossistes spécialisés dans chacun des pays afin de réduire le nombre de points de facturation et de livraison. La promotion des produits s'appuie de manière importante sur les notations attribuées par la presse spécialisée. Sur le marché des loisirs interactifs, les tests comparatifs constituent une référence pour les acheteurs. Pour faire reconnaître la qualité des produits et les vendre en quantité, il est donc primordial d'obtenir le maximum de récompenses de la presse spécialisée et Internet dans tous les pays.

Les ventes consolidées réalisées hors de France sur l'exercice 2007 s'établissent à 24,7 millions d'euros, soit 58% du chiffre d'affaires total consolidé.

1.2.3.2. Une logistique intégrée



Le Groupe couvre les trois zones mondiales d'influence, Amérique du Nord, Europe et Asie, et optimise ses flux, notamment avec la livraison par containers directement d'Asie vers le pays de commercialisation. Les capacités de conditionnement de Guillemot Corporation en Europe sont situées en France. Le Groupe dispose d'une base logistique unique située en France et fait appel à des prestataires sur le continent nord américain et asiatique.

1.2.4. DES RECOMPENSES INTERNATIONALES

Les gammes Hercules et Thrustmaster connaissent un franc succès auprès du public et de la presse spécialisée avec l'attribution régulière de récompenses internationales.

➤ GAMME WIFI :

🇫🇷 En France

- PC Achat : Le Modem-Routeur Double Réseau a été finaliste aux trophées PC Achat 2008 du magazine PC Achat.



➤ GAMME DE WEBCAMS

🇫🇷 En France

- PC Achat : Le magazine français PC Achat a décerné la distinction « Recommandé PC Achat Qualité-Prix 5 étoiles » à la Hercules Dualpix Exchange pour « son prix, ses performances et son ergonomie ».



- Ere Numérique : Avec plus de 1 000 000 de visiteurs, ce site a attribué la note de 7.5 sur 10 à la Hercules Dualpix Exchange.



- Sciences et Vie : Avec plus de 3 500 000 lecteurs, un dossier « Technofolies » a été publié dans lequel le journaliste a insisté sur « la webcam Hercules Dualpix Exchange qui sait recadrer ».

- Télérama : Ce magazine a réalisé un dossier High-Tech dans son supplément du 28 novembre 2007 et l'article indique que la Hercules Dualpix Exchange est « un excellent rapport qualité-prix ».

🌍 Monde

- Royaume-Uni : Le magazine anglais PCPlus a attribué 4 étoiles à la Hercules Dualpix HD.



- Etats-Unis : Avec 500 000 visiteurs par mois, le site américain Benchmark Reviews.com a attribué la note de 9,1 sur 10 à la Hercules Dualpix Exchange.



➤ **GAMME D'ENCEINTES**



🇫🇷 **En France**

- 01.Net : La **XPS 2.1 Lounge** s'est vue attribuer 5 étoiles par le site 01.Net pour le « plaisir des yeux et des oreilles et un son qui décoiffe ».

- Site Clubic : Dans un comparatif, le site Clubic a évalué les enceintes XPS 2.1 Lounge en leur décernant la mention « Bon ».

- Magazine SVM : Ce magazine a attribué la récompense « Elu SVM » aux enceintes Hercules XPS 2.1 Lounge.



➤ **GAMME IPOD**



🇫🇷 **En France**

- Ere Numérique : Le site Web erenumerique.fr a attribué au **i-XPS 120 Outdoor** la note de 4/5 et précise que c'est « l'enceinte indispensable pour les vacances à la neige ou à la plage ».

- iCreate : Ce magazine a attribué la note de 4/5 au **i-XPS 120 Outdoor** et a estimé « qu'au final, ce produit est somme toute plutôt une bonne trouvaille. Adopté pour l'été prochain ».

🌍 **Monde**

- Allemagne : 3 étoiles ont été attribuées par le site allemand Netzwelt au **i-XPS 120 Outdoor**.



➤ **GAMME DJING**



🇫🇷 **En France**

- Site Les Numériques : Un dossier a été réalisé par le site Les numériques dans lequel la DJ Console MK2 a décroché un 5 étoiles sur 5.

➤ **ACCESSOIRES DE JEUX PC ET CONSOLES**

🇫🇷 **En France**

- Magazine Super GTI : La note de 4/5 a été attribuée au volant Ferrari GT Experience.

- JeuxVidéo.com : Ce site a attribué la note de 15/20 au T-Megapack NW.

- Ere Numérique : Ce site a attribué 4,5 étoiles sur 5 au Run'N'Drive Wireless.



- Le site américain IGN.com : La note de 9/10 a été attribuée au T-Wireless NW.

9.0 **OVERALL**
(out of 10 / not an average)



1.3. CHIFFRES-CLES DU GROUPE ET INFORMATIONS CHIFFREES SECTORIELLES

1.3.1. CHIFFRES-CLES DU GROUPE


(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Chiffre d'affaires	43,3	36,3	21,2
Résultat opérationnel courant	2,8	1,4	-5,8
Résultat opérationnel	2,8	1,9	-16,6
Résultat financier *	24,4	2,7	13,2
Résultat net consolidé	26,4	4,4	-3,6
Résultat par action	1,82 €	0,30 €	-0,27 €
Capitaux propres	47,4	19,8	12,6
Endettement net (Hors VMP)	2,7	10,8	10,6
Actifs financiers courants (VMP)	36,1	15,9	10,9

* Le résultat financier comprend le coût de l'endettement financier net et les autres charges et produits financiers.

1.3.2. INFORMATIONS CHIFFREES SECTORIELLES

1.3.2.1. *Répartition du chiffre d'affaires*

- Par secteur d'activité :

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
	27,6	21,9	9,5
THRUSTMASTER®	15,7	14,4	12,2
Divers	-	-	-0,5
TOTAL	43,3	36,3	21,2


- Par zone géographique

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
France	18,6	14,3	8,0
Union Européenne (hors France)	20,9	18,4	9,7
Autres	3,8	3,6	3,5
TOTAL	43,3	36,3	21,2



1.3.2.2. *Répartition du résultat opérationnel courant*

- Par secteur d'activité :

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
	2,2	2,2	-4,2
THRUSTMASTER®	0,6	-0,8	-1,4
Divers	-	-	-0,2
TOTAL	2,8	1,4	-5,8

1.4. LE MARCHÉ MONDIAL DES MÉDIAS ET DES LOISIRS INTERACTIFS



Tiré par le fort développement de l'accès à l'Internet à haut débit, le nouveau cycle des jeux vidéo et la croissance des BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine), le marché des loisirs interactifs devrait atteindre 1428 milliards d'euros d'ici 2011. Le cabinet Pricewaterhousecoopers prévoit une croissance mondiale du secteur des médias et des loisirs interactifs de 6,4% par an entre 2007 et 2011. Ce chiffre se base sur l'impact des BRIC qui auront une croissance de 14,7% et représenteront 24% de la croissance du secteur dans les cinq années à venir avec la Chine en seconde place en 2009 derrière les Etats-Unis. Les prévisions annoncent une croissance pour la France de 4,7% dans les cinq années à venir et 53,9 milliards d'euros consacrés aux médias et aux loisirs en 2011, la propulsant à la troisième place européenne derrière l'Allemagne et le Royaume-Uni. Deux phénomènes justifient ces prévisions : l'accès au haut débit et le développement de la publicité en ligne. Les revenus liés aux supports « dits » convergents (PC, mobile, télévision) seront de plus en plus croissants si l'on tient compte du fait que d'ici 2011, 540 millions de foyers seront connectés au haut débit (contre 240 aujourd'hui) (Source : www.ITRNews.com, 26/10/2007). Le Groupe Guillemot Corporation a pour objectif d'être bien positionné sur ce segment pour appréhender rapidement les nouveaux marchés potentiels et adapter sa méthodologie en fonction des besoins.

GFK révèle que le premier trimestre 2007 a enregistré des performances jamais vues. Le marché global des loisirs interactifs (consoles, logiciels pour consoles, logiciels PC et accessoires consoles) a fait un bond de 36% en 2007 par rapport au premier trimestre 2006 pour atteindre 528 millions d'euros. Cette bonne performance est avant tout le fait des ventes de hardware : sur le premier trimestre 2007, il s'est vendu pour 175 millions de consoles, soit 107% de plus qu'un an auparavant (Source : www.jdli.com, 18/02/2008).

Le Groupe s'inscrit sur des marchés qui dépendent à la fois du développement de l'accès Internet à haut débit et de la croissance des ventes des consoles de jeux :

- Marché du Wifi,
- Marché des webcams,
- Marché des périphériques de musique numérique,
- Marché de l'iPod®,
- Marché des accessoires de jeux pour PC et consoles.

1.4.1. LE MARCHÉ DU PC

Selon les dernières prévisions de Gartner publiées en septembre 2007, la croissance mondiale des ventes d'ordinateurs devrait s'établir à 12,3% en 2007 et à 11% en 2008. Cette croissance devrait être particulièrement portée par les pays émergents. Les ordinateurs portables demeurent le principal relais de croissance du marché des ordinateurs en raison de la baisse des prix, de l'amélioration des performances et de la progression des accès sans fil (Source : www.sicavonline.fr, 20/09/2007). D'après le site ITRNews, il se serait vendu en 2007 près de 10 millions de PC en France.

1.4.1.1. *Monde : Une croissance à deux chiffres*

Le cabinet Gartner estime que plus de 271 millions d'ordinateurs ont été vendus dans le monde en 2007, soit une augmentation de 13,4% (Source : Le Journal des Loisirs Interactifs, n°120, 01/02/2008, page 10). En outre, les marchés émergents comme l'Asie et le Pacifique enregistrent une forte croissance.

Le marché du PC a totalisé en Europe de l'Ouest sur le quatrième trimestre 2007, 17,9 millions d'unités, une augmentation de 9,7% par rapport à la même période en 2006. Il montre une croissance moindre sur le quatrième trimestre en comparaison à celle constatée sur 2007 (12%). La croissance varie selon les régions. Les pays du sud (Portugal et Espagne) continuent d'enregistrer de fortes croissances supérieures à la croissance moyenne d'Europe occidentale. Tandis que dans les régions nordiques plus saturées, on constate une croissance inférieure de manière générale (Source : www.ITRnews.com, 15/02/2008).

Estimation des ventes de PC par constructeurs en Europe de l'Ouest sur Q4 2007

(en milliers d'unités)

Société	Q4 2007 Ventes	Q4 2007 part de marché (%)	Q4 2006 Ventes	Q4 2006 part de marché (%)	Q4 2007 - Q4 2006 Progression (%)
HP	4 058	22,6	3 399	20,8	19,4
Acer	3 042	17,0	2 658	16,3	14,4
Dell	1 980	11,1	1 932	11,8	2,5
Fujitsu Siemens	1 310	7,3	1 358	8,3	-3,6
Toshiba	995	5,6	762	4,7	30,6
Autres	6 535	36,5	6 228	38,1	4,9
Total	17 920	100	16 337	100	9,7

Note : Données incluant les PC de bureau et les portables – (Source : Gartner - Janvier 2008)

▪ Au Royaume-Uni : Recul important sur le marché des PC de bureau

Le marché du PC a totalisé 3,3 millions d'unités au Royaume-Uni sur le quatrième trimestre 2007, une augmentation de 9,6% par rapport à la même période en 2006. « L'incident majeur est le déclin du marché des PC de bureau avec une baisse de 15% », précise Ranjit Atwal. Ce marché montre une croissance en 2007 de 11% par rapport à 2006 sur le quatrième trimestre (Source : www.ITRnews.com, 15/02/2008).

▪ En Allemagne

Les ventes de PC ont représenté 3,4 millions d'unités dans le quatrième trimestre 2007 soit une augmentation de 7,2%. De fortes ventes de PC portables ont conduit le marché et ont représenté 57% des ventes totales de PC. Les volumes de PC portables ont progressé de 12% par rapport au quatrième trimestre 2006 tandis que le marché des PC de bureau n'a progressé que de 1% par rapport à l'an dernier (Source : www.ITRnews.com, 15/02/2008).

1.4.1.2. *Marché du PC en France*

Selon le cabinet IDC France, le marché français des PC atteint les 9 524 284 unités vendues en 2007 contre 8 622 686 en 2006, soit une progression de plus de 10%, essentiellement due à la poursuite de l'explosion des PC portables, à la fois dans le Grand Public avec 30% de progression ou sur le marché des entreprises en hausse de 25 à 30% (Source : www.lemondeinformatique.fr, 13/02/2008). Le marché des PC de bureaux est en régression avec 2 082 000 millions d'unités vendues chez les particuliers en 2007, en baisse de 7% par rapport à 2006, et sur le marché des entreprises 2 694 000 en baisse de 1%. Concernant les PC portables, le Grand Public en a acheté 2 800 000 en hausse de 30% et les entreprises 1 945 000 en hausse de 24% (Source : www.lemondeinformatique.fr, 13/02/2008).

Estimation des ventes de PC par constructeurs en France sur Q4 2007

(en milliers d'unités)

Société	Q4 2007 Ventes	Q4 2007 part de marché (%)	Q4 2006 Ventes	Q4 2006 part de marché (%)	Q4 2007 - Q4 2006 Progression (%)
HP	657	22,9	615	22,8	7,0
Acer	546	19,0	525	19,5	4,0
Dell	326	11,4	329	12,2	-0,7
Packard Bell	186	6,5	197	7,3	-5,2
Toshiba	159	5,5	120	4,4	32,5
Autres	994	34,7	907	33,7	9,6
Total	2 868	100	2 692	100	6,6

Note: Données incluant les PC de bureau et les portables – (Source : Gartner - Janvier 2008)

1.4.2. LE MARCHÉ DU WIFI

Les réseaux Wi-Fi font manifestement partie des « *success stories* » de ces dernières années. Le Wifi fait désormais partie de notre quotidien et sa démocratisation a grandement simplifié le déploiement des petits réseaux professionnels et domestiques. Grâce à cette technologie, il est désormais possible d'interconnecter de nombreux appareils informatiques (ordinateurs, consoles, PDA...) sans avoir à réaliser le moindre perçage ou passer l'ombre d'un câble. Poussés par cette relative simplicité d'installation, les réseaux sans fil rencontrent le succès que l'on connaît. Désormais présent dans les premiers ordinateurs, le Wifi 802.11n commence à s'installer dans le Grand Public. Cette génération « n » intègre la technologie MiMo pour augmenter la portée et autoriser l'usage de dispositifs Wifi en environnement difficile.

Monde : Revenus data générés par le Wi-Fi (en millions de dollars)	
	Montant des revenus
2005	969
2009	3 460

Source : In-Stat, septembre 2005

Aujourd'hui, le Wifi ne se limite plus à l'informatique : la norme de transmission de données sans fil se diffuse dans tous les produits d'électronique Grand Public. En 2011, le nombre de produits électroniques et de téléphones mobiles fonctionnant avec cette norme dépassera celui des PC portables en terme d'unités expédiées aux revendeurs (Source : www.atelier.fr/mobilité; 04/12/2007). La connectique Wi-Fi est incluse dans quasiment tous les dispositifs ludiques et dans un nombre croissant de lecteurs de musique et de téléphones mobiles.

1.4.3. LE MARCHÉ DES WEBCAMS

Face au développement et à l'utilisation massive des logiciels de communication comme Skype ou MSN, les fabricants de webcams mettent sur le marché des caméras adaptées. Les ténors du marché n'oublient pas pour autant d'innover en proposant des produits de plus en plus simples et accessibles au plus grand nombre. Produit Grand Public par excellence, la webcam se doit d'être utilisable dès la sortie de la boîte sans passer par une configuration longue et compliquée. Les constructeurs font aujourd'hui face aux webcams intégrées des ordinateurs portables, d'où l'importance de créer une différenciation forte pour maintenir le niveau des ventes.

L'accent est mis sur l'usage, la qualité de l'image et du son. L'important est donc aujourd'hui de proposer des solutions toujours plus simples à mettre en œuvre sans connaissances particulières en informatique.

Les plus grandes innovations sont à mettre au crédit des logiciels fournis qui s'étoffent avec des fonctionnalités avancées pour corriger les variations d'éclairage afin de garantir le meilleur rendu possible. En entrée de gamme, l'accent doit être mis sur le rapport Qualité/Image.

En France					
Valeur (M€)	Volume	Valeur (M€)	Volume	Valeur (M€)	Volume
71	1 904 000	96	2 889 000	125	4 154 000
2005		2006		2007	

(Source : Le Journal des Loisirs Interactifs, N°105, 29/05/2007, page 64).

1.4.4. LE MARCHÉ DE LA MUSIQUE NUMÉRIQUE ET DES ENCEINTES

Le marché mondial de la musique numérique devrait atteindre 14,9 milliards de dollars en 2010, estime le cabinet iSuppli (Source : www.clubic.com; 24/11/2006). Les ventes de musique numérique ont progressé de 38% en valeur dans le monde en 2007, a annoncé l'International Federation of Phonographic Industry dans son rapport annuel (Source : www.vnunet.fr, 25/01/2008). Plus que jamais, il est nécessaire de sonoriser un PC qui est devenu le serveur musical de la maison, en compétition directe avec l'iPod et ses stations d'accueil. Il y a également un retour vers les enceintes stéréo 2.0 de qualité, principalement pour des raisons esthétiques. En effet, les enceintes doivent correspondre plus que jamais à l'environnement, embellir un bureau qui comme le PC devient personnel. La qualité du son et le design sont les deux critères majeurs d'aujourd'hui. L'essor de l'ordinateur portable influe aussi sur celui des enceintes et un nouveau marché est en train de se créer, celui des enceintes miniaturisées.

En France

En Volume		
2005	2006	2007
1 267 000	1 809 000	2 366 000

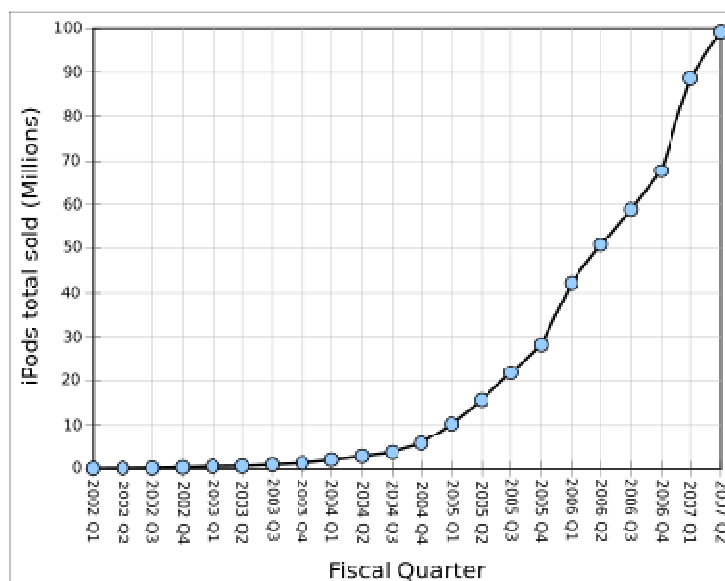
En Valeur (millions d'euros)		
2005	2006	2007
46	58	67

(Source : GFK)

La position de tout fabricant d'enceintes consiste à se focaliser sur la qualité du son, tout en privilégiant les fonctions et le design pour un positionnement prix raisonnable. Il est donc primordial de tenir compte des contraintes liées à l'acoustique et d'adapter celles-ci à une cosmétique qui séduira le plus grand nombre.

1.4.5. LE MARCHÉ DE L'IPOD®

L'engouement pour l'iPod est devenu incontestable. Avec plus de 100 millions d'unités vendues dans le monde, l'iPod mérite sans conteste le titre de baladeur numérique le plus populaire au monde (Source : Le Journal des Loisirs Interactifs, n°104, 02/05/2007, page 28). Outre son design et sa finition, il propose une nouvelle approche de la musique avec une ergonomie à toute épreuve et des qualités sonores reconnues. Avec le temps, l'iPod s'est affiné en proposant de nouvelles fonctionnalités telles que le diaporama de photos ou encore la lecture de vidéos.



(Source : <http://fr.wikipedia.org/wiki/ipod>)

1.4.6. LE MARCHÉ DES CONSOLES DE JEUX

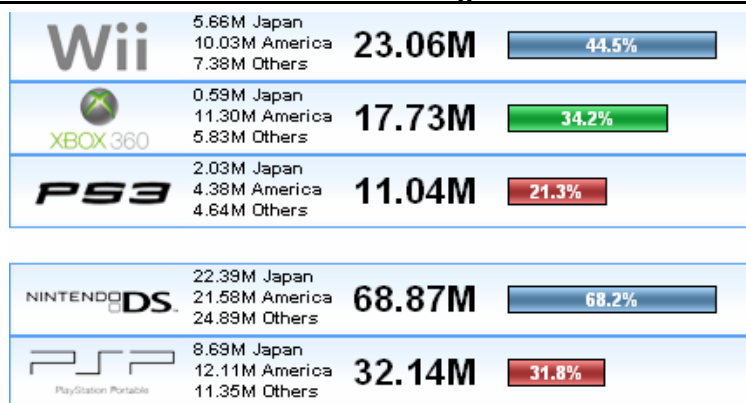
Le marché des consoles de jeux est en pleine mutation : le lancement de nouveaux modèles marque le positionnement distinct des entreprises du secteur. Autrefois destinées à une cible jeune et masculine, les consoles tendent à se démocratiser. Leur succès repose sur une combinaison entre une « jouabilité » simplifiée et des jeux instinctifs et amusants. En terme de communication, les positionnements s'affirment également : Nintendo axe sa communication sur l'aspect ludique et attrayant grâce à des spots TV décalés alors que la performance est l'axe prioritaire développé par Sony et Microsoft.

Aux Etats-Unis, d'après le cabinet d'études NPD Group, Nintendo a écoulé 8,5 millions de consoles Nintendo DS et 6,3 millions de consoles Wii en 2007, ce qui fait de la console portable et de la console de salon du Japonais les deux consoles les plus vendues Outre-atlantique.

Au Japon, Nintendo a écoulé près de 3,63 millions de consoles Wii en 2007, soit trois fois plus que Sony n'a vendu de consoles PlayStation3 (1,21 millions) et seize fois plus que Microsoft n'est parvenu à vendre de Xbox 360 (260 000 unités) (Source : Le Journal des Loisirs Interactifs, n°120, 01/02/2008, page 6).

En France, les ventes de consoles de jeux ont explosé en 2007. Si l'ordinateur reste la première plateforme jouée (près de 70% des joueurs), la console de salon gagne 8 points à 49%, les consoles portables gagnent également 8 points soit 24% (Source : www.tns-sofres.com, 10/12/2007). PlayStation domine toujours de très loin le marché français des consoles de salon avec encore un tiers des foyers joueurs équipés de PS2 et 13% des foyers équipés en PS1. La Wii est juste derrière avec 11% de foyers équipés. La Xbox équipe 10% des foyers joueurs, la GameCube 8%, la PS3 5% et la Xbox 360 se maintient à 4%. La Nintendo DS prend la tête des consoles portables affichant une progression significative : 23% de joueurs équipés soit + 15 points. Elle est suivie par la GameBoy (20%, - 3 points) et par la Sony PSP (11%, + 3 points) (Source : www.tns-sofres.com, 10/12/2007). L'année 2007 a été une année record pour le marché français qui devrait parvenir à dépasser 1,1 milliard d'euros en chiffre d'affaires, soit presque le double de l'année précédente (568 millions d'euros). Cinq millions de consoles ont été écoules en 2007 en France contre « seulement » trois millions en 2006 (Source : www.jeuxfrance.com; 06/01/2008).

Parc installé de consoles de nouvelles générations dans le monde



Ventes hebdomadaires (semaine du 22 mars 2008)

	● Japan	🇺🇸 America	🇪🇺 Others	Total
Wii	52,938	230,243	113,921	397,102
DS	60,791	116,755	140,935	318,481
PSP	62,112	71,416	52,664	186,192
PS3	15,680	84,430	74,638	174,748
X360	2,580	78,891	68,542	150,013

Weekly sales comparison graphs

(Source : www.VGChartz.com; 22/03/2008)

Le caractère novateur des dernières générations de consoles est bien sûr un des facteurs de cette croissance : système de détection des mouvements avec la Wii, haute définition avec la PS3... Dépassé par le succès de la Wii, Nintendo a même été confronté à de gros problèmes d'approvisionnement en fin d'année.

Ventes totales des consoles de génération actuelle et précédente en France depuis leurs sorties	
PS2	Supérieur à 5,5 millions
Nintendo DS	Supérieur à 4,4 millions
Wii	Supérieur à 1 million
Xbox	750 000
Xbox 360	500 000
PS3	Entre 400 000 et 500 000

Source : www.jeuxfrance.com; 06/01/2008

1.4.6.1. Les consoles de salon Nouvelle Génération, dites NextGen

Si l'ordinateur reste la première plateforme jouée (près de 70% des joueurs), la console de salon gagne 8 points à 49% (Source : www.itrnews.com, 11/12/2007).

➤ NINTENDO WII



L'engouement phénoménal pour la Wii a engendré la vente de 6 millions de consoles en Europe depuis décembre 2006 (Source : www.afjv.fr, 19/02/08). Le parc installé de Wii porté par un rythme de vente très soutenu (2^{ème} meilleure vente de consoles au Japon derrière la DS et souvent 1^{ère} ou deuxième aux USA et en Europe), viendrait de dépasser dans le monde celui de la Xbox 360. Selon le site Vgchartz.com, à la mi-septembre 2007, il y aurait eu dans le monde 11,78 millions de Wii vendues (3,61 au Japon ; 4,81 aux USA et 3,36 dans le reste du monde (Source : Multimédia à la Une, n° 131, octobre 2007, page 12). En France, 1,28 millions de consoles ont été vendues à un public de joueurs passionnés (Source : www.afjv.fr, 19/02/08). Sur le marché américain où les ventes de consoles et de jeux vidéo ont augmenté de 73%, la Wii est redevenue la machine la plus prisée. Nintendo est définitivement le leader en 2007 sur le marché américain. Au Japon, de nombreuses boutiques ont affiché une « rupture de stocks ». Nintendo a écoulé près de 3,63 millions de Wii au cours de l'année 2007, contre 1,21 millions pour la PS3 de Sony (Source : www.itrgames.com, 21/01/2008).

Ventes européennes Wii (estimation de ventes aux particuliers) début janvier 2008

Titre	Total des ventes européennes cumulées à ce jour (estimation de vente au début janvier 2008)
Console Wii + Wii Sports	Plus de 6 millions d'exemplaires
Wii Play	2,3 millions d'exemplaires
The Legend of Zelda: Twilight Princess	1,3 millions d'exemplaires
Mario Party 8	1 million d'exemplaires
Super Mario Galaxy	1,3 millions d'exemplaires

(Source : www.afjv.fr, 19/02/08)

Nintendo Europe a annoncé la sortie du Wii Fit le 25 avril 2008 : ce tout nouveau logiciel innovant développé par Nintendo pour sa console de salon Wii dans l'espoir de rassembler couples et familles autour d'une approche ludique de l'équilibre et de la forme. Depuis son lancement au Japon le 1^{er} décembre 2007, Wii Fit s'est vendu à plus de 1,4 millions d'exemplaires, devenant ainsi le jeu Wii le plus rapidement vendu au Japon (Source : www.afjv.com, 19/02/2008). Le logiciel propose quatre types d'activités : Yoga, musculation, aérobic et jeux d'équilibre.

➤ XBOX 360



Microsoft a indiqué que sa console Xbox 360 s'est écoulée à 17,7 millions d'unités dans le monde depuis son lancement (Source : Le Journal des Loisirs Interactifs, n°119, 18/01/2008, page 11). D'après l'analyse de NPD, la base installée de Xbox 360 aux Etats-Unis s'élève à 9,2 millions de consoles contre 7,4 millions de consoles Wii et 3,3 millions de consoles PS3 (Source : www.itrgames.com, 21/01/2008).

➤ SONY PS3

Depuis le lancement de la PlayStation 3 en Europe le 23 mars 2007, plus de 1,6 millions d'unités ont été livrées à travers les territoires européens et plus de 5,5 millions mondialement (Source : www.afjv.com, 08/01/2008).



Dates de sortie

● 11 novembre 2006

🇺🇸 17 novembre 2006

🇪🇺 23 mars 2007

1.4.6.2. Les consoles portables

D'une façon générale, on observe que la tendance au nomadisme s'affirme puisque Nintendo DS et PSP ont représenté 55% des ventes de consoles de jeu vidéo en France en 2007 (Source : Le Journal des Loisirs Interactifs, n° 120, 01/02/2008, page 18). Le segment Nintendo DS est devenu le premier du marché en volume et en valeur. Le cumul des ventes hardware, software et accessoires pour la console Nintendo DS atteint le chiffre d'affaires de 733 millions d'euros en France. Derrière, on trouve le marché Wii avec 519 millions. En 2007 en France, il s'est vendu 2,2 millions de Nintendo DS et 1,1 millions de Wii (Source : Le Journal des Loisirs Interactifs, n° 120, 01/02/2008, page 18). En France, le marché des consoles portables a représenté 34% du marché hardware toutes consoles confondues en 2007 (Source : www.afjv.fr , 20/09/2007).

➤ NINTENDO DS



Au 3 septembre 2007, trois millions de joueurs français étaient équipés de consoles Nintendo DS, soit trente mois après son lancement le 11 mars 2005. Après le Royaume-Uni, la France est aujourd'hui le deuxième pays européen équipé en DS (Source : Multimédia à la Une, n°131, octobre 2007, page 10). Nintendo DS est devenue la console de tous les publics et attire les utilisateurs de tout âge. Les ventes de cette console ont en effet dépassé la barre des vingt millions d'exemplaires vendus en Europe (Source : www.afjv.fr, 19/02/08).

Ventes européennes Nintendo DS (estimation de ventes aux particuliers) début janvier 2008

Titre	Total des ventes européennes cumulées à ce jour (estimation de vente au début janvier 2008)
Console Nintendo DS	20 millions d'exemplaires
Programme d'Entraînement cérébral du Dr Kawashima : Quel âge a votre cerveau ?	5 millions d'exemplaires
Programme d'Entraînement cérébral avancé du Dr Kawashima : Quel âge a votre cerveau ?	2,8 millions d'exemplaires
Nintendogs	8 millions d'exemplaires

(Source : www.afjv.fr, 19/02/08)

➤ **PSP DE SONY**

Lors de la sortie de la toute première console PSP au Japon, Sony en avait alors vendu 275 233 durant les deux premiers mois de vente, en juillet et août 2004. En seulement quatre jours, Sony a vendu 250 702 unités de sa nouvelle console PSP, la Slim, au Japon. La nouvelle console PSP, sur le marché japonais depuis le 20 septembre 2007, est plus légère et plus fine et moins chère que l'originale (Source : www.pcimpact.com, 27/09/2007).

1.4.7. LE MARCHÉ DES ACCESSOIRES POUR PC ET CONSOLES

Le franc succès remporté par les nouvelles consoles portables contribue au bon dynamisme des ventes. Le marché des accessoires pour consoles tire aussi profit de ce dynamisme avec +23% en valeur (Source : www.jdli.com, 28/08/2007).

➤ **WEBCAMS / BALADEURS MP3**

✚ **Aux Etats-Unis**

Webcams	Déc 06	Déc 07	Variation
Volume	530 784	517 968	-2,41%
Valeur (en USD)	27 938 445	26 068 082	-6,69%

Accessoires MP3	Déc 06	Déc 07	Variation
Volume	8 298 122	7 715 919	-7,01%
Valeur (en USD)	399 250 745	336 507 192	-15,71%

(Source : NPD)

✚ **Au Royaume-Uni**

Accessoires MP3	Déc 06	Déc 07	Variation
Volume	854 966	1 001 798	17,17%
Valeur (en GBP)	20 057 687	22 986 105	14,60%

Webcams	Déc 06	Déc 07	Variation
Volume	220 825	228 327	3,40%
Valeur (en GBP)	4 374 495	3 499 270	-20,00%

(Source : Chart Track)

✚ **En France**

Webcams USB (Valeur en EUR)	Déc 06	Déc 07	% d'évolution Déc
TOTAL MARCHÉ TOP 25	9 394 843	6 148 137	-34,55%

(Source : GFK)

➤ **ACCESSOIRES DE JEUX POUR CONSOLES**

✚ **En Angleterre**

Accessoires Console	Janv 07	Janv 08	Variation
Volume	654 691	1 132 724	73,02%
Valeur (en GBP)	9 474 459	18 361 068	93,79%

(Source : Chart Track)

✚ **En France**

Accessoires Console (Valeur en EUR)	Déc 06	Déc 07	% d'évolution Déc
TOTAL MARCHÉ TOP 100	18 778 915	37 101 150	97,57%

(Source : GFK)

➤ ACCESSOIRES DE JEUX POUR PC

🇬🇧 Au Royaume-Uni :

Accessoires PC	Déc 06	Déc 07	Variation
Volume	1 104 138	1 132 436	2,56%
Valeur (en GBP)	27 343 988	25 586 443	-6,43%

(Source : Chart Track)

🇫🇷 En France :

Joystick PC / Gamepads PC / Volants PC (Valeur en EUR)	Déc 06	Déc 07	% d'évolution Déc
TOTAL MARCHÉ TOP 25	1 626 290	1 159 753	-28%

(Source : GFK)

1.4.8. LE GROUPE ET LA CONCURRENCE

Face à une concurrence bien établie, le Groupe se différencie par sa politique d'innovation et de qualité. Ainsi, le Groupe veut renforcer la différenciation de son offre en apportant toujours plus de valeurs ajoutées à ses clients avec des solutions encore plus performantes et innovantes. Les facteurs clés de succès sont sa capacité à maintenir un niveau d'excellence technologique, sa rapidité de déploiement, la cohérence entre ses choix technologiques et ses forces de vente pour permettre une réactivité par rapport aux demandes des clients.

Sur ses activités, le Groupe a identifié les principaux concurrents suivants, qui sont pour la plupart étrangers :

Principaux concurrents par catégorie de produits	
Cartes son	Creative Labs / Terratec
Webcams	Creative Labs / Logitech / Labtec / Philips / Microsoft
Accessoires de jeux PC	Logitech / Saitek
Accessoires de jeux consoles	Sony / MadCatz / Logitech / Big Ben Interactive / Nintendo
Enceintes	Creative Labs / Logitech / Altec Lansing
Wifi	Netgear / Lynksis / Belkin / DLink
Accessoires pour iPod	Belkin / JBL / Bose / Logitech

Le principal atout concurrentiel du Groupe réside dans sa capacité à innover grâce à des équipes de R&D performantes qui veillent chaque année à renforcer les caractéristiques techniques de ses produits. Le Groupe ne dispose pas de données pouvant être publiées sur sa position concurrentielle pour chaque gamme de produits sur ses différents marchés.

1.4.9. LES CLIENTS

Le Groupe Guillemot Corporation est présent dans onze pays et distribue ses produits dans plus de trente pays dont la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la Hollande, l'Espagne, l'Italie, les Etats-Unis, le Canada, la Belgique, Hong-Kong et la Roumanie. Son principal créneau de distribution est la zone Europe qui représente environ 90% de ses ventes. Le Groupe passe essentiellement par des grossistes spécialisés tout en conservant sa relation commerciale directe avec les clients. La clientèle est constituée majoritairement de grossistes qui répondent directement aux attentes des clients en matière de logistique (commandes et livraisons centralisées). Ces grossistes servent la plupart des grandes chaînes de magasins, hypermarchés, multi spécialistes, magasins spécialisés, disposant d'un rayon informatique ou d'un rayon logiciels pour PC et consoles de jeux, mais également tous les principaux sites de commerce en ligne.

Parmi les grandes chaînes et sites marchands approvisionnés par le Groupe, nous pouvons citer les principaux :

- **En Europe** : PC World, PC City, Carrefour, Auchan, Leclerc, Media Markt, Eroski, El Corte Ingles, Boulanger, Fnac, Conforama, Unieuro, Multirama, Plaisio, Datalogic, Dixons Stores, Rue du commerce, LDLC, Grosbill.com, Surcouf.com, Amazon, Pixmania, Casino, Cora, Micromania, Toys r us, Bartsmit, Game.

- **En Amérique du Nord** : Tigerdirect, Micro Center, Circuit city, Guitar Center, Futur Shop, Sam Ash, Amazon.com, J&R Computer World, Frys, The Source.

1.5. PREVISIONS DE CHIFFRE D'AFFAIRES POUR L'EXERCICE 2008

La dynamique commerciale, avec des accords de distribution dans de nouveaux pays (Maroc, Emirats Arabes Unis, Nouvelle-Zélande, Australie, Mexique...), et le potentiel des nouveaux produits confortent le Groupe dans son objectif de croissance des ventes supérieure à 10%.

1.6. INFORMATION FINANCIERE TRIMESTRIELLE

Le Groupe a émis le 24 avril 2008 le communiqué relatif à son chiffre d'affaires consolidé du premier trimestre de l'exercice 2008 (données non auditées).

CHIFFRE D'AFFAIRES PREMIER TRIMESTRE : 9,3 M€ **CONFIRMATION DE LA PREVISION ANNUELLE A +10%**

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation
Du 1 ^{er} janvier 2008 au 31 mars 2008			
Hercules	6,6	6,9	-4,35%
Thrustmaster	2,7	3,3	-18,18%
TOTAL	9,3	10,2	-8,82%

« Les ventes du premier trimestre 2008 se sont établies à 9,3 millions d'euros, en ligne avec les attentes du Groupe. Elles sont en retrait de 8,82% par rapport à l'année dernière suite à un comparable défavorable au premier trimestre 2007 qui avait vu le lancement de très nombreuses nouveautés Hercules et Thrustmaster.

La prévision annuelle de croissance du Groupe supérieure à 10% est maintenue pour l'exercice grâce au :

Pour Hercules

- Wifi : Le lancement de la nouvelle gamme N et de la Station Relais,
- DJ : Le succès de la DJ Console Rmx renforce la gamme vers le haut et conforte la croissance du département,
- Webcams : Les deux nouvelles webcams Hercules Dualpix Chat and Show et Classic Link doivent générer une croissance en volume et en valeur.
- Haut parleurs : Les nombreuses nouveautés lancées au second semestre vont permettre de conquérir de nouveaux segments de marché.

Pour Thrustmaster

- Accessoires consoles : Déploiement des nouvelles gammes d'accessoires pour consoles portables et Wii™,
- OEM : Stratégie de création d'accessoires pour les nouveaux usages avec le lancement du podomètre développé par ses équipes R&D et livré avec le jeu d'Ubisoft « My Health Coach™ ».

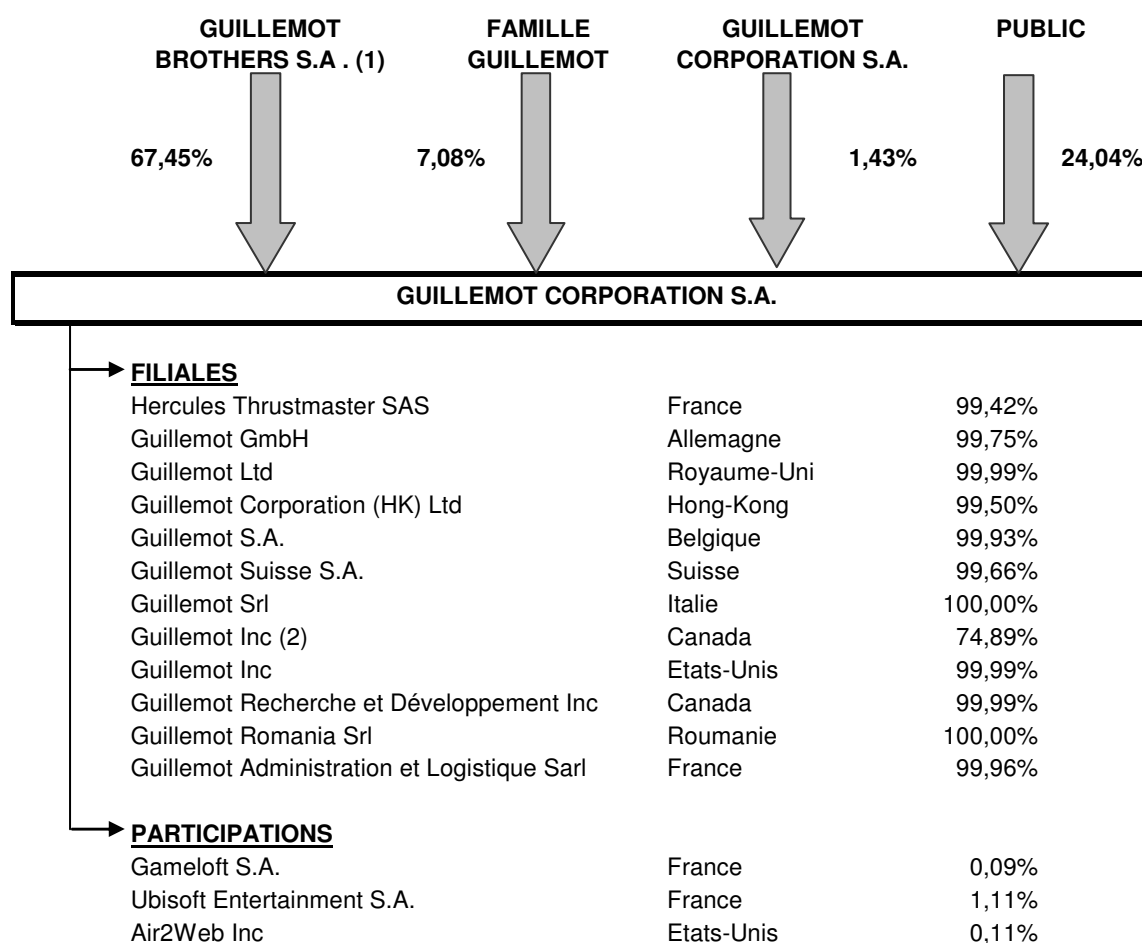
▪ Situation financière au 31 mars 2008

- Portefeuille de valeurs mobilières de placement : 28,2 M€
- Endettement net du Groupe avant valeurs mobilières de placement : 3 M€
- Mise en place d'un nouveau plan de Stock options de 600 000 actions.

▪ Perspectives

S'appuyant sur le potentiel de ses nouveautés et l'élargissement de sa base de clients, le Groupe est confiant dans sa prévision de croissance des ventes supérieure à 10% pour l'exercice en cours. »

1.7. ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 21 AVRIL 2008



(1) Détenue à 100% par les membres de la famille Guillemot.

(2) La société canadienne Guillemot Inc est détenue à 74,89% par Guillemot Corporation S.A. et à 25,11% par la société américaine Guillemot Inc.

2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL

2.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR

2.1.1. DENOMINATION SOCIALE ET NOM COMMERCIAL

Dénomination sociale : GUILLEMOT CORPORATION
Nom commercial : GUILLEMOT

2.1.2. FORME JURIDIQUE

Société anonyme à conseil d'administration régie par le Code de commerce.

2.1.3. SIEGE SOCIAL

Place du Granier, BP 97143, 35571 Chantepie Cedex

Le conseil d'administration dans sa séance du 1^{er} octobre 2002 a décidé le transfert du siège social près de Rennes (Ille et Vilaine). Cette décision a été ratifiée par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 20 février 2003, dans sa partie ordinaire.

2.1.4. NATIONALITE

Française

2.1.5. REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

414 196 758 R.C.S Rennes
Code APE : 4651Z

2.1.6. DATE DE CREATION ET DUREE DE VIE

Constituée le 1^{er} septembre 1997 pour une durée de 99 ans.
Expiration le 11 novembre 2096, sauf en cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

2.1.7. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

2.1.7.1. Objet social (article 3 des statuts)

La société Guillemot Corporation a pour objet en France comme à l'étranger, directement ou indirectement :

- La conception, la création, la production, l'édition et la diffusion de tous produits multimédia, audiovisuels et informatiques, notamment les matériels, accessoires et logiciels multimédia,
- L'achat, la vente et d'une manière générale le négoce sous toutes ses formes, à l'importation comme à l'exportation, par voie de location ou autrement, de tous produits multimédia, audiovisuels et informatiques ainsi que tous matériels ou produits de reproduction de l'image et du son,
- La diffusion et commercialisation de tous produits multimédia, audiovisuels et informatiques par tous moyens dont les nouvelles technologies de communication tels que les réseaux et les services en lignes,
- Le conseil, l'assistance et la formation se rapportant à l'un des domaines précités,
- La participation de la société dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion ou autrement.

Et généralement toutes opérations quelles qu'elles soient se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous similaires ou connexes et susceptibles de faciliter le développement de la société.

2.1.7.2. Assemblées générales

L'article 14 des statuts prévoit que « les assemblées générales sont composées de tous les actionnaires à l'exclusion de la société elle-même. Elles sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Elles sont présidées par le président du conseil d'administration ou, à défaut, par un administrateur désigné à cet effet par l'assemblée.

Tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux assemblées générales en y assistant personnellement, en retournant un formulaire de vote par correspondance ou en désignant un mandataire.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article L.228-1 du code de commerce, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenu par un intermédiaire habilité.

S'agissant des titres au porteur, l'enregistrement comptable des titres dans les comptes tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier. »

Seule l'assemblée générale est habilitée à modifier les droits des actionnaires et le capital social de la société ; étant précisé cependant que l'assemblée générale peut, dans certains cas, décider de déléguer sa compétence ou ses pouvoirs au conseil d'administration conformément aux dispositions légales et réglementaires.

2.1.7.3. Droits de vote

L'article 8 des statuts prévoit qu'un « droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. Ce droit est également conféré dès leur émission en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. »

Cette modalité a été mise en place lors de la constitution de la société et pourra être supprimée uniquement par décision de l'assemblée générale extraordinaire qui est seule habilitée à modifier les statuts de la société.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert en propriété. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans mentionné ci-dessus (article L.225-124 du Code de commerce).

Les statuts de la société ne prévoient pas de limitation des droits de vote.

2.1.7.4. Répartition des bénéfices (article 17 des statuts)

Les produits de l'exercice, déduction faite des charges d'exploitation, amortissements et provisions constituent le résultat.

Il est prélevé sur le bénéfice de l'exercice, le cas échéant diminué des pertes antérieures :

- Les sommes à porter en réserve en application de la loi et des statuts et, en particulier, 5% au moins pour constituer le fonds de la réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social ; il reprend son cours, lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.
- Les sommes que l'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, jugera utiles d'affecter à toutes réserves extraordinaires ou spéciales ou de reporter à nouveau.

Le solde est distribué aux actionnaires. Toutefois, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'assemblée peut, conformément aux dispositions de l'article L.232-18 du Code de commerce proposer une option au paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en tout ou partie par remise d'actions nouvelles de la société.

2.1.7.5. Exercice social (article 16 des statuts)

L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

2.1.7.6. Franchissement de seuils statutaires (article 6 des statuts)

Tout actionnaire agissant seul ou de concert, sans préjudice des seuils visés à l'article L.233-7 alinéa 1 du Code de commerce venant à détenir directement 1% au moins du capital ou des droits de vote de la société ou un multiple de ce pourcentage inférieur ou égal à 4%, est tenu d'informer, par lettre recommandée avec avis de réception, la société dans le délai prévu à l'article L.233-7 du Code de commerce susvisé.

L'information prévue à l'alinéa précédent pour tout franchissement de seuil d'un multiple de 1% du capital ou des droits de vote est également faite lorsque la participation au capital ou aux droits de vote devient inférieure au seuil mentionné ci-dessus.

Le non-respect de la déclaration des seuils tant légaux que statutaires, donne lieu à la privation des droits de vote dans les conditions prévues à l'article L.233-14 du Code de commerce, sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 5% du capital ou des droits de vote de la société.

2.1.7.7. Pouvoirs du Directeur Général (extrait de l'article 13 des statuts)

L'article 13 des statuts prévoit que le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées générales et au conseil d'administration.

2.1.8. BONI DE LIQUIDATION

Le boni de liquidation est réparti entre les associés en proportion de leurs droits dans le capital (article L.237-29 du Code de commerce).

2.1.9. CHANGEMENT DE CONTROLE

Aucune disposition, qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle, ne figure dans l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de la société.

2.1.10. TITRES AU PORTEUR IDENTIFIABLES

La société peut à tout moment conformément aux dispositions légales et réglementaires recourir auprès d'Euroclear France à la procédure des Titres au Porteur Identifiables.

2.1.11. CONSULTATION DES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA SOCIETE

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux des assemblées générales peuvent être consultés auprès de la société.

2.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

2.2.1. CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2007, date de la clôture du dernier exercice, le montant du capital souscrit s'élevait à 11 518 565,52 euros représentant un total de 14 959 176 actions ordinaires, entièrement libérées, de 0,77 euro de nominal.

Depuis la clôture de l'exercice, le conseil d'administration a, dans sa séance du 29 janvier 2008, constaté une augmentation de capital de 5 159 euros de nominal provenant de 6 700 options de souscription d'actions levées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

A la date du présent document, le montant du capital souscrit s'élève à 11 523 724,52 euros représentant un total de 14 965 876 actions ordinaires, entièrement libérées, de 0,77 euro de nominal.

Le tableau d'évolution du capital social depuis la création de la société Guillemot Corporation S.A. est présenté au paragraphe 4.11.3 du Rapport de gestion.

2.2.1.1. Répartition du capital et des droits de vote au 21 avril 2008

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote (1)
Claude GUILLEMOT	282 860	1,89%	2,24%
Michel GUILLEMOT	347 198	2,32%	2,43%
Yves GUILLEMOT	282 861	1,89%	2,24%
Gérard GUILLEMOT	3 883	0,03%	0,02%
Christian GUILLEMOT	123 061	0,82%	1,01%
Marcel GUILLEMOT	19 682	0,13%	0,08%
Autres membres de la Famille GUILLEMOT	400	0,00%	0,00%
GUILLEMOT BROTHERS S.A.(2)	10 094 032	67,45%	77,21%
Concert	11 153 977	74,53%	85,24%
Auto-contrôle (3)	213 798	1,43%	0,00%
Public	3 598 101	24,04%	14,76%
TOTAL	14 965 876	100,00%	100,00%

(1) Droits de vote exerçables en assemblée générale. Les membres de la famille Guillemot et la société Guillemot Brothers S.A. bénéficient de droits de vote double attachés à certaines de leurs actions.

(2) Contrôlée à 100% par les membres de la famille Guillemot.

(3) Actions propres privées de droit de vote.

Guillemot Brothers S.A. et les membres de la famille Guillemot contrôlent de concert la société Guillemot Corporation S.A. Il n'existe pas de mesures particulières prises en vue d'assurer que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne détient plus de 5% du capital et des droits de vote en dehors de ceux indiqués dans le tableau ci-dessus.

Il n'y a pas d'actionnariat salarié au sens de l'article L.225-102 du Code de commerce.

2.2.1.2. Franchissements de seuil

A la connaissance de la société, aucun seuil mentionné à l'article L.233-7 du Code de commerce n'a été franchi au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, ni depuis la clôture de celui-ci.

Le nombre total de droits de vote attachés aux actions composant le capital de la société servant de base de calcul pour les franchissements de seuils (droits de vote théoriques) s'élève à 24 614 298 au 21 avril 2008.

2.2.1.3. Evolution de l'actionariat au cours des trois derniers exercices

Actionnaires	Au 31/12/2007			Au 31/12/2006			Au 31/12/2005		
	Nombre	% du	% des	Nombre	% du	% des	Nombre	% du	% des
	d'actions	capital	droits de vote (1)	d'actions	capital	droits de vote (1)	d'actions	capital	droits de vote (1)
Claude GUILLEMOT	282 860	1,89%	2,24%	279 324	1,90%	2,21%	279 324	2,06%	2,28%
Michel GUILLEMOT	347 198	2,32%	2,44%	343 663	2,34%	2,40%	343 663	2,53%	2,48%
Yves GUILLEMOT	282 861	1,89%	2,24%	279 326	1,90%	2,21%	279 326	2,06%	2,28%
Gérard GUILLEMOT	3 883	0,03%	0,02%	347	0,00%	0,00%	280 342	2,06%	2,28%
Christian GUILLEMOT	123 061	0,82%	1,01%	199 525	1,36%	1,62%	199 525	1,47%	1,67%
Marcel GUILLEMOT	19 682	0,13%	0,08%	19 682	0,13%	0,08%	19 682	0,14%	0,08%
Autres membres famille Guillemot	400	0,00%	0,00%	400	0,00%	0,00%	400	0,00%	0,00%
GUILLEMOT BROTHERS S.A.(2)	10 094 032	67,48%	77,29%	10 210 032	69,60%	78,65%	9 235 033	67,94%	77,29%
Concert	11 153 977	74,57%	85,32%	11 332 299	77,25%	87,17%	10 637 295	78,26%	88,37%
Auto-contrôle (3)	230 840	1,54%	0,00%	187 256	1,28%	0,00%	187 256	1,38%	0,00%
Public	3 574 359	23,89%	14,68%	3 149 089	21,47%	12,83%	2 767 759	20,36%	11,63%
TOTAL	14 959 176	100,00%	100,00%	14 668 644	100,00%	100,00%	13 592 310	100,00%	100,00%

(1) Droits de vote exerçables en assemblée générale. Les membres de la famille Guillemot et la société Guillemot Brothers S.A. bénéficient de droits de vote double attachés à certaines de leurs actions.

(2) Contrôlée à 100% par les membres de la famille Guillemot.

(3) Actions propres privées de droit de vote.

2.2.1.4. Délégation de compétence et de pouvoirs en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital

Le tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs en cours de validité à la date du 31 décembre 2007 dans le domaine des augmentations de capital, accordées au conseil d'administration par l'assemblée générale des actionnaires par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce, est présenté au paragraphe 4.11.5 du Rapport de gestion.

Depuis cette date, le conseil d'administration de la société a, dans sa séance du 18 février 2008, décidé l'attribution d'options de souscription portant sur 600 000 actions au profit de certains salariés et mandataires sociaux dirigeants du Groupe.

2.2.2. ACTIONS PROPRES

2.2.2.1. Bilan du précédent programme de rachat d'actions

L'assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2007 a autorisé un nouveau programme de rachat d'actions dont les caractéristiques sont présentées ci-après :

- Durée du programme : 18 mois à compter de la date de l'assemblée générale (soit une date d'expiration au 22 novembre 2008)
- Part maximale du capital autorisée : 10 %
- Prix maximum d'achat unitaire : 10 euros
- Objectifs du programme de rachat par ordre de priorité décroissant :
 - l'animation du marché ou la liquidité du titre, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
 - la conservation et la remise ultérieure des titres, en paiement ou en échange, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que le nombre de titres acquis à cet effet ne peut excéder 5% des titres composant le capital de la société,
 - la couverture de titres de créance donnant droit par conversion, exercice, remboursement ou échange à l'attribution d'actions de la société donnant accès au capital,
 - la couverture de plans d'options d'achat d'actions ou toute autre forme d'allocation d'actions aux salariés et/ou aux mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou de son groupe,
 - l'annulation des titres, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'une résolution spécifique.

La société a mis en œuvre ce programme de rachat d'actions au mois de juillet 2007 dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers. La somme de deux cent mille euros a été affectée au compte de liquidité par la société.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, 265 232 actions ont été acquises et 221 648 actions ont été cédées dans le cadre du contrat de liquidité. La société n'a procédé à aucune annulation d'actions propres.

Au 31 décembre 2007, la société détenait 230 840 actions propres (dont 187 256 actions acquises dans le cadre de précédents programmes de rachat d'actions).

Les informations prévues au deuxième alinéa de l'article L.225-211 du Code de commerce sont présentées au paragraphe 4.11.2 du Rapport de gestion.

Au 21 avril 2008, le nombre d'actions propres détenues s'élève à 213 798 et représente 1,43% du capital de la société, la société ayant acheté 219 304 actions et cédé 236 346 actions depuis le 1^{er} janvier 2008 dans le cadre du contrat de liquidité. Aucune action n'a été annulée depuis le 1^{er} janvier 2008.

2.2.2.2. Descriptif du nouveau programme de rachat d'actions

Un nouveau programme de rachat d'actions sera proposé aux actionnaires dont le descriptif figure ci-après :

- Date de l'assemblée générale des actionnaires appelée à autoriser le nouveau programme de rachat d'actions : 22 mai 2008
- Nombre de titres détenus par l'émetteur (directement et indirectement) au 21 avril 2008 : 213 798
- Part du capital détenu par l'émetteur (directement et indirectement) au 21 avril 2008 : 1,43%
- Répartition par objectifs des titres détenus par l'émetteur à la date du 21 avril 2008 :
 - conservation en vue de la remise ultérieure, à l'échange ou en paiement, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe : 187 256
 - contrat de liquidité : 26 542
- Objectifs du nouveau programme de rachat :
 - l'animation du marché ou la liquidité du titre, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
 - la conservation et la remise ultérieure des titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; étant précisé que le nombre de titres acquis à cet effet ne peut excéder 5% des titres composant le capital de la société,
 - la couverture de valeurs mobilières donnant droit, par conversion, exercice, remboursement ou échange à l'attribution d'actions de la société,
 - la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de toutes autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou de son groupe,
 - l'annulation des actions, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'une résolution spécifique.
- Part maximale du capital que l'émetteur se propose d'acquérir : 10 %
- Nombre maximal de titres que l'émetteur se propose d'acquérir : 10% du nombre total d'actions composant le capital social de la société à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations pouvant l'affecter postérieurement à la date de l'assemblée générale. L'émetteur détenant 213 798 actions, le nombre maximum d'actions qu'il serait susceptible de racheter s'élève, au 21 avril 2008, à 1 282 789.
- Caractéristiques des titres que l'émetteur se propose d'acquérir : actions ordinaires Guillemot Corporation (ISIN FR0000066722) cotées sur le marché Euronext Paris (compartiment C).
- Prix maximum d'achat unitaire : 10 €
- Durée du programme de rachat : 18 mois à compter de la date de l'assemblée générale (soit une date d'expiration au 21 novembre 2009).

Tableau de déclaration synthétique

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 23 mai 2007 au 21 avril 2008

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte (1):	1,43%
Nombre de titres annulés au cours des vingt-quatre derniers mois :	0
Nombre de titres détenus en portefeuille :	213 798
Valeur comptable du portefeuille (en euros) :	654 679,96
Valeur de marché du portefeuille (en euros) (2):	451 113,78

(1) *Guillemot Corporation S.A. ne détient aucune action de manière indirecte*

(2) *Cours de clôture du 21 avril 2008*

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme			
	Achats	Ventes / Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Nombre de titres (1)	484 536	457 994				
Échéance maximale moyenne			-	-	-	-
Cours moyen de la transaction	2,53	2,48				
Prix d'exercice moyen	-	-	-	-	-	-
Montants	1 223 792,27	1 136 444,96				

(1) *Titres acquis et cédés dans le cadre d'un contrat de liquidité*

La société n'a pas eu recours aux produits dérivés.

A la date du présent document, il n'y a aucune position ouverte sur produits dérivés.

2.2.3. CAPITAL POTENTIEL

Le nombre potentiel d'actions ordinaires à émettre s'élève à 2 227 764.

Ce nombre correspond en totalité aux options de souscription d'actions consenties par le conseil d'administration sur autorisation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires. Il représente 12,96% de la somme des actions composant le capital social et de ces actions nouvelles potentielles.

▪ Autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 12 novembre 1998

L'assemblée générale extraordinaire du 12 novembre 1998 a autorisé le Conseil d'administration à consentir au profit des salariés du Groupe des options de souscription ouvrant droit à la souscription d'un nombre d'actions maximum de 100 000 actions, soit une augmentation de capital maximum de 152 449,02 euros.

Faisant usage de cette autorisation, le Conseil d'administration de la société a décidé le 14 novembre 1998 l'attribution d'options de souscription portant sur 50 000 actions au profit des salariés du Groupe. Suite à la division par deux du nominal du titre intervenue en février 2000, le nombre d'actions a été porté à 100 000. Aucune option n'a été attribuée aux mandataires sociaux dirigeants. Aucune option de souscription n'a été levée à ce jour.

Faisant également usage de cette autorisation, le Conseil d'administration du 6 décembre 1999 a décidé l'attribution d'options de souscription au profit de salariés du Groupe portant sur 50 000 actions. Suite à la division du nominal par deux du titre intervenue en février 2000, le nombre d'actions a été porté à 100 000. Aucune option n'a été accordée aux mandataires sociaux dirigeants. Aucune option de souscription n'a été levée à ce jour.

▪ Autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2000

L'assemblée générale mixte du 21 décembre 2000 a autorisé le Conseil d'administration à consentir au profit des salariés du Groupe des options de souscription ouvrant droit à la souscription d'un nombre d'actions maximum de 100 000 actions, soit une augmentation de capital maximum de 76 224,51 euros.

Faisant usage de cette autorisation, le Conseil d'administration de la société a décidé le 17 avril 2001 l'attribution d'options de souscription portant sur 28 000 actions au profit de salariés du Groupe. Aucune option n'a été attribuée aux mandataires sociaux dirigeants.

Aucune option de souscription n'a été levée à ce jour.

Faisant également usage de cette autorisation, le Conseil d'administration du 18 avril 2001 a décidé l'attribution d'options de souscription au profit de salariés du Groupe portant sur 72 000 actions. Aucune option n'a été accordée aux mandataires sociaux dirigeants. Aucune option de souscription n'a été levée à ce jour.

▪ Autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 15 février 2002

L'assemblée générale mixte du 15 février 2002 a autorisé le Conseil d'administration à consentir au profit des salariés du Groupe des options de souscription ou d'achat d'actions ouvrant droit à la souscription d'un nombre d'actions maximum de 200 000 actions, soit une augmentation de capital maximum de 154 000 euros.

Faisant usage de cette autorisation, le Conseil d'administration du 4 novembre 2002 a décidé l'attribution d'options de souscription au profit de salariés du Groupe portant sur 199 998 actions. Aucune option n'a été accordée aux mandataires sociaux dirigeants. Aucune option de souscription n'a été levée à ce jour.

▪ Autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2003

L'assemblée générale mixte du 20 février 2003 a autorisé le Conseil d'administration à consentir au profit des salariés du Groupe des options de souscription ou d'achat d'actions ouvrant droit à la souscription d'un nombre d'actions maximum de 2 000 000 actions, soit une augmentation de capital maximum de 1 540 000 euros.

Faisant usage de cette autorisation, le Conseil d'administration du 1^{er} septembre 2003 a décidé l'attribution d'options de souscription au profit de salariés du Groupe portant sur 459 000 actions. Aucune option n'a été accordée aux mandataires sociaux dirigeants. 6 700 options de souscription ont été levées à ce jour dont la totalité au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Faisant usage de cette autorisation, le Conseil d'administration du 22 février 2006 a décidé l'attribution d'options de souscription au profit de salariés des sociétés françaises du Groupe portant sur 433 000 actions dont 75 000 ont été accordées aux mandataires sociaux dirigeants. Aucune option de souscription n'a été levée à ce jour.

Faisant usage de cette autorisation, le Conseil d'administration du 22 février 2006 a décidé l'attribution d'options de souscription au profit de salariés des sociétés étrangères du Groupe portant sur 246 000 actions. Aucune option n'a été accordée aux mandataires sociaux dirigeants. Aucune option de souscription n'a été levée à ce jour.

▪ Autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2006

L'assemblée générale mixte du 15 juin 2006 a autorisé le Conseil d'administration à consentir au bénéfice des mandataires sociaux dirigeants et/ou des membres du personnel salarié de la société et/ou des sociétés mentionnées à l'article L225-180 du code de commerce des options de souscription d'actions ouvrant droit à la souscription d'un nombre maximum d'actions de 1 000 000 actions, soit une augmentation de capital maximum de 770 000 euros.

Faisant usage de cette autorisation, le Conseil d'administration du 18 février 2008 a décidé l'attribution d'options de souscription au profit de certains salariés et mandataires sociaux dirigeants des sociétés françaises du Groupe portant sur un total de 383 000 actions. 75 000 options ont été attribuées aux mandataires sociaux dirigeants qui devront chacun conserver au nominatif 5% des actions issues de levées d'options jusqu'à la cessation de leurs fonctions au sein de la société. Aucune option de souscription n'a été levée à ce jour.

Faisant usage de cette autorisation, le Conseil d'administration du 18 février 2008 a décidé l'attribution d'options de souscription au profit de certains salariés des sociétés étrangères du Groupe portant sur un total de 217 000 actions. Aucune option n'a été accordée aux mandataires sociaux dirigeants. Aucune option de souscription n'a été levée à ce jour.

2.2.3.1. Historique des attributions d'options de souscription d'actions

	1 ^{er} plan	2 ^{ème} plan	3 ^{ème} plan	4 ^{ème} plan	5 ^{ème} plan
Date de l'assemblée générale	12/11/98	12/11/98	21/12/00	21/12/00	15/02/02
Date du Conseil d'administration	14/11/98	06/12/99	17/04/01	18/04/01	04/11/02
Nombre total d'actions pouvant être souscrites :	96 466	100 000	28 000	72 000	199 998
- dont par les mandataires sociaux	0	0	0	0	0
- dont par les dix premiers attributaires salariés	20 000	22 000	2 520	6 160	199 998
Point de départ d'exercice des options	27/11/03	06/12/04	17/04/05	18/04/02	04/11/06
Date d'expiration des options	14/11/08	06/12/09	17/04/11	18/04/11	04/11/12
Prix de souscription (en euros)	16,76	36	29	29	1,36
Modalités d'exercice	-	-	-	25% par an	-
Nombre d'actions souscrites	0	0	0	0	0
- dont au cours de l'exercice clos le 31/12/2007	0	0	0	0	0
- dont au cours de l'exercice ouvert le 01/01/2008	0	0	0	0	0
Options de souscription d'actions annulées durant l'exercice	0	0	0	0	0
Options de souscription d'actions restantes	96 466	100 000	28 000	72 000	199 998

	6 ^{ème} plan	7 ^{ème} plan	8 ^{ème} plan	9 ^{ème} plan	10 ^{ème} plan
Date de l'assemblée générale	20/02/03	20/02/03	20/02/03	15/06/06	15/06/06
Date du Conseil d'administration	01/09/03	22/02/06	22/02/06	18/02/08	18/02/08
Nombre total d'actions pouvant être souscrites :	459 000	433 000	246 000	383 000	217 000
- dont par les mandataires sociaux	0	75 000	0	75 000	0
- dont par les dix premiers attributaires salariés	218 000	157 500	82 000	200 000	130 000
Point de départ d'exercice des options	01/09/07	22/02/10	22/02/08	18/02/12	18/02/10
Date d'expiration des options	01/09/13	22/02/16	22/02/16	18/02/18	18/02/18
Prix de souscription (en euros)	1,83	1,74	1,77	1,91	1,91
Modalités d'exercice	-	-	1/3 par an	-	1/3 par an
Nombre d'actions souscrites	6 700	0	0	0	0
- dont au cours de l'exercice clos le 31/12/2007	6 700	0	0	0	0
- dont au cours de l'exercice ouvert le 01/01/2008	0	0	0	0	0
Options de souscription d'actions annulées durant l'exercice	0	0	0	0	0
Options de souscription d'actions restantes	452 300	433 000	246 000	383 000	217 000

2.2.3.2. Options de souscription d'actions consenties et souscrites depuis le 1^{er} janvier 2008

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS CONSENTIES A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DEPUIS LE 01/01/2008	Nombre d'options attribuées	Prix unitaire (en euros)	Date d'échéance	Plan N°9	Plan N°10
Options de souscription d'actions consenties par l'émetteur et par toute société du Groupe :					
- Claude Guillemot	15 000	1,91	18/02/18	15 000	0
- Michel Guillemot	15 000	1,91	18/02/18	15 000	0
- Yves Guillemot	15 000	1,91	18/02/18	15 000	0
- Gérard Guillemot	15 000	1,91	18/02/18	15 000	0
- Christian Guillemot	15 000	1,91	18/02/18	15 000	0

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIES ATTRIBUTAIRES NON MANDATAIRES SOCIAUX DEPUIS LE 01/01/2008	Nombre total d'options attribuées	Prix Moyen pondéré	Plan N°9	Plan N°10
Options consenties par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	330 000	1,91	200 000	130 000

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS LEVEES PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DEPUIS LE 01/01/2008	Nombre total d'actions souscrites	Prix unitaire (en euros)	Plan N°1	Plan N°2	Plan N°3	Plan N°4	Plan N°5	Plan N°6	Plan N°7	Plan N°8	Plan N°9	Plan N°10
- Claude Guillemot	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Michel Guillemot	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Yves Guillemot	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Gérard Guillemot	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Christian Guillemot	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS LEVEES PAR LES DIX PREMIERS SALARIES ATTRIBUTAIRES NON MANDATAIRES SOCIAUX DEPUIS LE 01/01/2008	Nombre total d'actions souscrites	Prix Moyen pondéré	Plan N°1	Plan N°2	Plan N°3	Plan N°4	Plan N°5	Plan N°6	Plan N°7	Plan N°8	Plan N°9	Plan N°10
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

L'information portant sur les options de souscription d'actions consenties et souscrites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 est présentée au paragraphe 4.15.2.2 du Rapport de gestion.

2.2.4. EMPRUNT OBLIGATAIRE EMIS EN JUILLET 1999

Le Conseil d'administration du 27 juin 1999 avait utilisé l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 12 novembre 1998 à hauteur de 30 060 380 euros dans le cadre de l'émission d'obligations convertibles en actions à bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription (visa N°99-893 apposé le 28 juin 1999 par la Commission des Opérations de Bourse sur la note d'opération).

Au total, 429 434 obligations convertibles en actions à bons de souscription d'actions avaient été émises en juillet 1999.

2.2.4.1. Informations sur les obligations convertibles en actions

Les 95 049 obligations convertibles en actions restant en circulation sur le marché au 31 août 2007, date d'échéance de l'emprunt, ont été remboursées par la société à cette date. Le montant total du remboursement s'est élevé à 6 886 300,05 euros.

Sur la durée totale de l'emprunt 207 083 obligations ont été converties (dont 13 206 au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007) et 127 302 obligations ont été annulées par suite de rachats opérés en Bourse par la société.

▪ Rappel des principales caractéristiques des obligations convertibles en actions émises en 1999

Le 30 mars 2004, l'assemblée générale des propriétaires d'obligations convertibles en actions avait décidé de modifier comme suit le contrat d'émission :

- la durée du contrat, initialement de cinq ans et cinquante jours, a été prorogée de trois années, soit jusqu'au 31 août 2007 ;
- le taux de l'intérêt annuel, initialement fixé à 2,75%, a été porté à 4,5% à compter du 30 mars 2004 ;
- la parité de conversion a été portée à 22 actions pour 1 obligation.

Nombre et montant nominal :	429 434 obligations de 70 euros de nominal
Prix d'émission :	70 euros
Date de jouissance :	13 juillet 1999
Durée de l'emprunt :	8 ans et 50 jours (soit jusqu'au 31/08/2007)
Intérêt annuel : (à compter du 30 mars 2004)	4,50% soit 3,15 euros par obligation, payable le 31 août de chaque année.
Conversion des obligations en actions : (à compter du 30 mars 2004)	1 obligation convertie donne droit à 22 actions Guillemot Corporation
Amortissement normal :	Amortissement en totalité le 31 août 2007, par remboursement au prix de 72,45 euros soit 103,50% du prix d'émission.

2.2.4.2. Informations sur les bons de souscription d'actions

Les bons de souscription émis en 1999 étaient exerçables jusqu'au 31 août 2006. Les bons non exercés à cette date, soit 429 112 bons, ont perdu toute valeur et ont été radiés d'Eurolist le 31 août 2006 à l'issue de la séance de bourse.

Au total, 322 bons ont été exercés dont 222 en avril 2000 et 100 en août 2006.

▪ **Rappel des principales caractéristiques des bons de souscription d'actions émis en 1999**

Condition d'émission :	A chaque obligation était attaché un bon de souscription
Rapport d'exercice :	1 bon donnait droit de souscrire à 1,01 action Guillemot Corporation
Prix de souscription :	45 euros
Période d'exercice :	du 13 juillet 1999 au 31 août 2006 inclus, soit 7 ans et 50 jours

2.2.5. ACTIONS GRATUITES

L'information est présentée au paragraphe 4.15.3 du Rapport de gestion.

En outre, aucune action gratuite n'a été attribuée depuis le début de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2008.

2.2.6. ENGAGEMENT DES ACTIONNAIRES

Néant.

2.2.7. NANTISSEMENT DU CAPITAL DE LA SOCIETE

Néant.

2.2.8. PACTE D'ACTIONNAIRES

Néant.

2.3. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Guillemot Corporation S.A. prévoit de distribuer des dividendes à ses actionnaires pour autant que les conditions économiques de la distribution soient réunies.

Aucun dividende n'a été distribué depuis la création de la société.

2.4. CONTRATS IMPORTANTS

A la connaissance de la société, il n'existe pas de contrats importants conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe, autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires.

2.5. MARCHE DU TITRE DE L'EMETTEUR

Guillemot Corporation S.A. est cotée sur le marché « Euronext Paris » (Compartiment C).

Code ISIN	: FR0000066722
Capitalisation boursière au 31 décembre 2007	: 41 436 917,52 €
Capitalisation boursière au 21 avril 2008	: 31 577 998,36 €

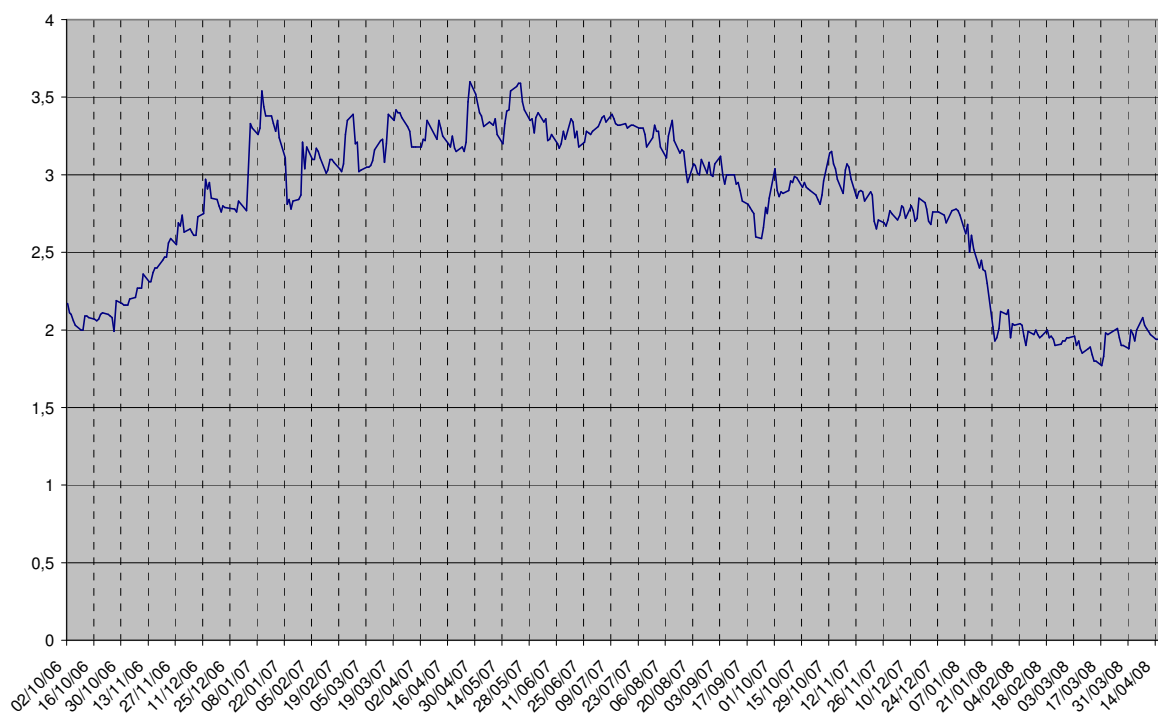
2.5.1. INFORMATIONS SUR LE TITRE GUILLEMOT CORPORATION

Mois	Total des transactions en titres	Moyenne des volumes quotidiens en titres	Premier cours coté du dernier jour du mois	Cours le plus haut du mois	Cours le plus bas du mois
oct-06	430 301	19 559	2,13	2,28	1,95
nov-06	825 298	37 513	2,67	2,75	2,07
déc-06	536 416	28 232	2,76	2,98	2,50
janv-07	1 689 725	76 805	3,10	3,56	2,60
févr-07	825 905	41 295	3,05	3,43	2,94
mars-07	779 980	35 453	3,18	3,47	2,90
avr-07	628 451	33 076	3,63	3,76	3,12
mai-07	711 827	32 355	3,30	3,65	3,14
juin-07	257 870	12 279	3,29	3,40	3,11
juil-07	451 370	20 516	3,31	3,40	3,10
août-07	315 132	13 701	3,10	3,35	2,81
sept-07	379 206	18 960	2,76	3,12	2,54
oct-07	517 119	22 483	3,23	3,23	2,78
nov-07	299 038	13 592	2,76	3,11	2,28
déc-07	280 071	14 740	2,70	2,88	2,45
janv-08	644 138	29 279	2,12	2,83	1,48
févr-08	205 608	9 790	1,95	2,06	1,87
mars-08	447 524	23 553	1,90	2,29	1,65
avr-08 (1)	514 296	34 286	2,13	2,17	1,89

(1) du 1er au 21 avril 2008

(Source Euronext)

2.5.2. EVOLUTION DU COURS DU TITRE GUILLEMOT CORPORATION



3. FACTEURS DE RISQUES

Le Groupe a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

3.1. RISQUES LIES AU SECTEUR D'ACTIVITE

Guillemot Corporation évolue dans le domaine de l'ordinateur grand public et des consoles de jeux vidéo, secteurs sensibles aux évolutions des technologies électroniques des microprocesseurs et des télécommunications, à la concurrence et aux fluctuations saisonnières.

3.1.1. RISQUES TECHNOLOGIQUES

Guillemot Corporation s'appuie sur les technologies les plus innovantes pour la fabrication de ses gammes de produits, chaque produit utilisant des technologies différentes.

Les équipes d'ingénieurs assurent une veille technologique permanente afin de définir les caractéristiques des prochains produits.

Les équipes de Recherche et Développement basées sur le continent nord-américain et en Roumanie, renforcées par une base de veille technologique à Hong Kong, sont en relation directe avec tous les grands intervenants technologiques du marché (Microsoft®, Intel®, AMD et les studios de développement des plus grands éditeurs de jeux). Néanmoins, des changements de technologies rapides peuvent entraîner une obsolescence de certains produits se traduisant par des risques de dépréciation de stocks sur ces produits.

3.1.2. RISQUES LIES AUX SOURCES D'APPROVISIONNEMENT

3.1.2.1. *Dépendance à l'égard de certains de ses fournisseurs*

La dépendance à l'égard d'un fournisseur est fonction de la technicité du produit.

Le Groupe entretient des relations commerciales régulières avec bon nombre de ses fournisseurs depuis plusieurs années, et représente pour eux un potentiel de ventes intéressant.

Néanmoins, le Groupe n'est pas totalement à l'abri des évolutions de la politique commerciale des créateurs de technologies qui pourraient dans certains cas réserver l'usage de ces technologies à certains de leurs autres clients.

3.1.2.2. *Rapprochement et concentration d'entreprises*

Le marché des loisirs interactifs a connu au cours des dernières années des alliances et des rachats. En cas de changement de contrôle de l'un de ses fournisseurs, la position de Guillemot Corporation sur ses marchés lui permet d'envisager des sources d'approvisionnement alternatives.

3.1.3. RISQUES LIES A LA CONCURRENCE SECTORIELLE

Le Groupe évolue sur ce marché depuis de nombreuses années et a su développer une forte notoriété auprès des distributeurs comme des consommateurs. Le Groupe est exposé à une forte concurrence, et doit veiller en permanence à la compétitivité de ses gammes de produits. Ses concurrents sont mondiaux. L'originalité et les performances des produits Guillemot leur permettent de se comparer favorablement à ceux de la concurrence et ils bénéficient de récompenses et de premières places dans les tests comparatifs de la presse spécialisée, tant en Europe qu'aux Etats-Unis. Une perte de compétitivité pourrait avoir une incidence sur les résultats du Groupe et son niveau d'affaires.

3.1.4. RISQUES LIES A LA CONCURRENCE DES FABRIQUANTS D'ORDINATEURS ET DE CONSOLES DE JEUX

A la suite de leur achat, certains consommateurs complètent la configuration de leur ordinateur en fonction de l'utilisation qu'ils souhaitent en faire. Les matériels Hercules et accessoires Thrustmaster diffusés en magasin répondent aux attentes de ces clients. Néanmoins, certains fabricants peuvent décider d'intégrer d'origine à leurs ordinateurs des périphériques performants réduisant dans ce cas le marché potentiel. Certains fabricants de consoles de jeux limitent l'accès aux technologies permettant

la compatibilité avec leurs consoles, ce qui restreint l'accès du Groupe à ces marchés et peut entraîner une obsolescence de certains produits.

3.1.5. RISQUES LIES A LA FLUCTUATION SAISONNIERE D'ACTIVITE

Le Groupe Guillemot Corporation réalise environ 50% de son activité annuelle du mois de septembre au mois de décembre. Le Groupe fait appel à la sous-traitance pour couvrir cette plus forte activité en matière de production et de logistique. Le besoin en fonds de roulement induit par ces fluctuations saisonnières est financé par des ressources à court et moyen terme. De fortes variations dans la saisonnalité pourraient entraîner des problèmes de stock.

3.2. RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Le Groupe, n'ayant pas de site de production, n'a pas procédé à l'évaluation de ces risques, la fabrication des produits étant réalisée par des sous-traitants.

3.3. RISQUES DE MARCHE

Les risques de marché (taux, change, actions et crédit) sont présentés au paragraphe 4.6.1 du Rapport de gestion.

3.4. RISQUES DE LIQUIDITE

Les risques de liquidité (trésorerie, clause d'exigibilité) sont présentés au paragraphe 4.6.2 du Rapport de gestion.

3.5. RISQUES D'APPROVISIONNEMENT ET DE PRIX

Ces risques sont présentés au paragraphe 4.6.3 du Rapport de gestion.

3.6. RISQUES JURIDIQUES

Ces risques sont présentés au paragraphe 4.6.5 du Rapport de gestion.

3.7. AUTRES RISQUES

3.7.1. RISQUES LIES AU MODE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS

La clientèle est constituée majoritairement de grossistes qui répondent directement aux attentes des clients en matière de logistique (commandes et livraisons centralisées). Le premier client représente 11% du chiffre d'affaires consolidé, les cinq premiers clients du Groupe représentent 37% et les dix premiers clients représentent 59% du chiffre d'affaires consolidé.

Cependant, la sélection rigoureuse des clients contribue à réduire le risque clients. Le Groupe fait appel à une société d'assurance crédit pour assurer les risques d'impayés.

3.7.2. RISQUES PAYS

Ce risque est présenté au paragraphe 4.6.4 du Rapport de gestion.

3.7.3. RISQUES LIES A L'EXPLOITATION DES ACTIFS

Le Groupe Guillemot Corporation est propriétaire de l'ensemble des actifs nécessaires à son exploitation.

3.7.4. ASSURANCES ET COUVERTURES DE RISQUES

Le Groupe a souscrit des assurances pour les principaux risques identifiés.

Il dispose ainsi de polices d'assurances couvrant sa responsabilité civile, avec des clauses couvrant plus spécifiquement ses produits comportant des licences.

Le Groupe dispose également de polices couvrant les marchandises transportées pour se couvrir contre des incidents majeurs pouvant survenir sur les flux. Les différentes entités souscrivent des polices dommages aux biens (bâtiments, installations, véhicules, stocks) avec une adaptation

permanente à la situation géographique des stocks du Groupe et des polices d'assurance des personnes de type assurance missions. Les bâtiments situés en France sont assurés en valeur à neuf pour 6,0 millions d'euros, les marchandises sur un même lieu de stockage à 4,4 millions d'euros. Les marchandises transportées sont assurées pour un chargement complet par camion de 765 000 euros, aucune expédition ne pouvant dépasser cette valeur. La responsabilité civile du Groupe est couverte à hauteur de 11 millions d'euros.

4. RAPPORT DE GESTION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale, conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, afin que vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007, et vous rendre compte de l'activité du Groupe Guillemot Corporation et de sa société mère au cours dudit exercice.

Les comptes, rapports ou autres documents et renseignements prévus par la réglementation vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les délais légaux.

4.1. ACTIVITE ET RESULTAT

Guillemot Corporation conçoit et fabrique du matériel et des accessoires de loisirs interactifs, proposant une gamme de produits diversifiée sous les marques Hercules et Thrustmaster. Acteur sur ce marché depuis 1984, le Groupe Guillemot Corporation est désormais présent dans onze pays dont la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, l'Espagne, la Hollande, la Belgique, Hong Kong, la Roumanie, le Canada et l'Italie et diffuse ses produits dans plus de trente pays. La mission du Groupe est d'offrir des produits performants et ergonomiques pour maximiser les satisfactions des utilisateurs de loisirs numériques interactifs.

4.1.1. SITUATION DE LA SOCIETE ET DU GROUPE ET DE SON ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE 2007

L'année 2007 a enregistré une croissance de 19% avec un chiffre d'affaires de 43,3 millions d'euros qui s'est traduit par le doublement du résultat opérationnel courant à 2,8 millions d'euros. Après un quatrième trimestre sans croissance dû à un comparable défavorable (le même trimestre de l'année précédente ayant été en croissance de 70%), les ventes du Groupe se sont établies à 43,3 millions d'euros. L'année a permis la montée en puissance des gammes Hercules et Thrustmaster et la progression des parts de marché du Groupe, générant une hausse de 26% pour Hercules et 9% pour Thrustmaster tout en développant la marge brute. Hercules a maintenu un bon rythme de développement grâce à des gammes de produits innovantes et a enregistré de belles hausses des ventes des gammes de haut-parleurs, produits Wifi et de musique numérique tout au long de l'année. Ses capacités à innover lui ont permis de se positionner parmi les quatre premiers fournisseurs sur ses principaux marchés. Le lancement de différents produits a contribué au bon dynamisme de ses ventes. Thrustmaster a pour sa part poursuivi sa stratégie de développement d'accessoires dédiés aux nouvelles consoles anticipant la forte évolution prévue du parc installée de la console Playstation 3 de Sony et le succès grandissant des consoles Wii et DS de Nintendo.

4.1.1.1. *Un dynamisme commercial avéré et une stratégie de développement offensive et gagnante*

La performance commerciale du Groupe couplée à la maîtrise de ses frais s'est traduite par une progression de sa rentabilité avec le doublement de son résultat opérationnel courant.

Au cours de l'exercice 2007, le Groupe a axé sa stratégie de développement sur les éléments suivants :

- Continuer à construire une position de leader,
- Accentuer la différenciation de ses offres avec des produits encore plus performants,
- Différencier sa politique en matière de marketing et de ventes en fonction des marchés cibles : le Groupe poursuit sa politique de différenciation grâce à un déploiement marketing et commercial à travers les grands pays européens en s'appuyant sur le potentiel de ses équipes à la fois R&D et commerciales.
- Développer ses parts de marché sur les segments porteurs,
- S'efforcer continuellement à adapter sa stratégie aux changements de l'industrie et des marchés sur lesquels il se trouve,
- Renforcer sa compétitivité à long terme et assurer une profitabilité durable.

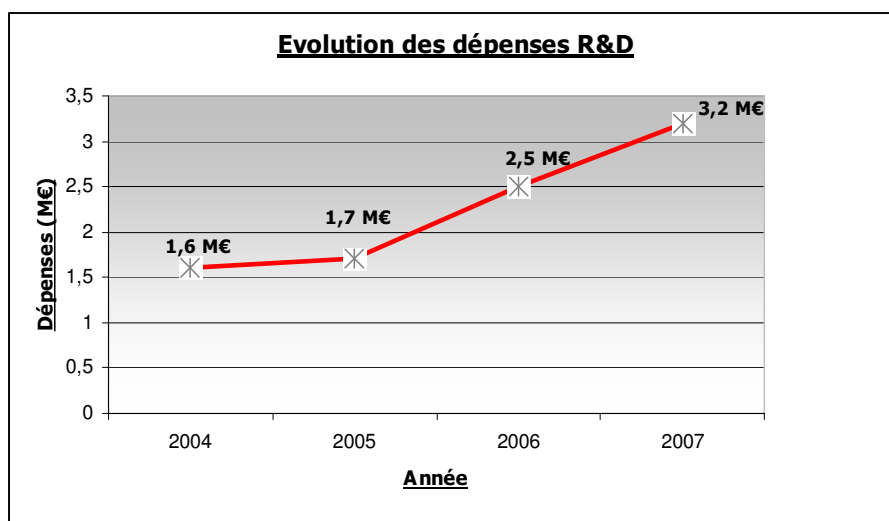
Par ailleurs, le Groupe dispose depuis 1999 de la prestigieuse licence Ferrari pour les volants, venant ainsi renforcer la notoriété de la gamme « Accessoires » avec des avantages incontestables tant sur le plan du développement d'un produit que sur celui de sa commercialisation. Cet accord de licence exclusive lui permet de positionner ses produits dans un univers offrant toujours plus de sensations au volant. Symbole de puissance, de qualité, d'ingénierie et de technologie, Ferrari a marqué les générations et continue d'illustrer l'histoire de l'automobile et des courses de voitures. Les valeurs de Ferrari - esprit gagnant, compétition et combativité - associées à l'expertise de Thrustmaster permettent d'offrir aux passionnés de courses automobiles et aux fans de Ferrari les meilleurs accessoires proposés sur le marché.

4.1.1.2. Nomination d'un Directeur Commercial Monde

Le Groupe a nommé un Directeur Commercial Monde en charge de la stratégie de déploiement commercial pour les deux marques du Groupe, Hercules et Thrustmaster, afin d'appuyer et de coordonner les actions des directeurs commerciaux implantés dans chaque pays.

4.1.1.3. Une politique de Recherche et Développement active et soutenue

Au cours de l'exercice 2007, le Groupe a consacré 3,2 millions d'euros à ses dépenses de Recherche et Développement, représentant 7% du chiffre d'affaires consolidé avec pour principal objectif d'engager le Groupe dans un processus d'amélioration conciliant innovation et maîtrise technologique. Le Groupe a augmenté ses moyens de Recherche & Développement pour faire de cette fonction un avantage concurrentiel majeur en assurant une différenciation technique par rapport à ses concurrents. En effet, la capacité du Groupe à se mesurer efficacement à la concurrence et à conserver une position forte sur les marchés sur lesquels il opère est fonction dans une large mesure de sa capacité d'innovation technologique.



De la conception des produits orchestrée par le directeur Production, en collaboration avec les ingénieurs, les chefs de projets et les équipes marketing, la R&D est un acteur essentiel de la croissance du Groupe. La réflexion se nourrit des nouvelles technologies, des tendances des marchés (demande exprimée des consommateurs, évolution du parc informatique et des contenus de logiciels de loisirs interactifs, activité des concurrents) et d'opportunités marketing. A titre d'exemple, tous les accessoires PC Thrustmaster sont conçus pour être installés et utilisés avec un seul et unique logiciel d'installation qui inclut des pilotes et une interface universels.

4.1.2. RESULTAT DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

Les comptes consolidés de Guillemot Corporation pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007 s'établissent comme suit :

En millions d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Chiffre d'affaires	43,3	36,3
Résultat opérationnel courant	2,8	1,4
Résultat opérationnel	2,8	1,9
Résultat financier	24,4	2,7
Résultat net consolidé	26,4	4,4
Résultat de base par action	1,82 €	0,30 €
Endettement net (hors VMP) *	2,7	10,8
Actifs financiers courants (VMP)	36,1	15,9

* Les Valeurs Mobilières de Placement ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'endettement net.

Le chiffre d'affaires consolidé annuel de l'exercice 2007 s'est élevé à 43,3 millions d'euros en hausse de 19,28% par rapport à l'exercice précédent. Le résultat opérationnel courant ressort, quant à lui, à 2,8 millions d'euros contre un gain de 1,4 millions d'euros au 31 décembre 2006. Il est à noter que les frais de Recherche et Développement ont été comptabilisés totalement en charge sur l'exercice.

Le résultat financier de 24,4 millions d'euros intègre des gains latents de 22,9 millions d'euros sur les actifs financiers courants (VMP) constitués des titres Ubisoft Entertainment et Gameloft.

Le résultat net de l'exercice s'établit à 26,4 millions d'euros contre 4,4 millions d'euros en 2006.

Les actifs financiers courants s'établissent à 36,1 millions d'euros au 31 décembre 2007. Ils sont composés de titres Ubisoft Entertainment et Gameloft.

L'endettement net s'établit à 2,7 millions d'euros sans prendre en compte le portefeuille de titres Ubisoft Entertainment et Gameloft de 36,1 millions d'euros.

Les capitaux propres sont passés de 19,8 millions d'euros à 47,4 millions d'euros. Cette évolution est liée principalement à l'accroissement de la valeur du portefeuille de titres Ubisoft Entertainment et Gameloft détenus par le Groupe et à l'amélioration du résultat opérationnel courant sur 2007. La trésorerie provenant des activités opérationnelles est de 2,4 millions d'euros sur l'exercice 2007.

4.1.2.1. Répartition du chiffre d'affaires

▪ Par secteur d'activité

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Hercules	27,6	21,9
Thrustmaster	15,7	14,4
TOTAL	43,3	36,3

▪ Par zone géographique

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
France	18,6	14,3
Union Européenne (hors France)	20,9	18,4
Autres	3,8	3,6
TOTAL	43,3	36,3

4.1.2.2. Répartition du résultat opérationnel par activité

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2006
Hercules	2,2	2,2
Thrustmaster	0,6	-0,3
TOTAL	2,8	1,9

4.1.3. PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

L'exercice 2007 a été marqué par une forte croissance de l'activité du Groupe Guillemot Corporation avec un chiffre d'affaires consolidé annuel de 43,3 millions d'euros en hausse de 19%, qui s'est traduit par le doublement du résultat opérationnel courant à 2,8 millions d'euros.

L'année a permis la montée en puissance des gammes Hercules et Thrustmaster et la progression des parts de marché du Groupe. La fin d'année a été marquée par une stabilité des ventes avec un quatrième trimestre sans croissance dû à un comparable défavorable (le même trimestre de l'année précédente ayant été en croissance de 70%).

4.1.4. ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

Le chiffre d'affaires du Groupe est en hausse de 19 % par rapport à l'exercice précédent, les principaux moteurs de ces bonnes performances étant le succès des gammes Hercules Wifi, Djing et haut-parleurs et une croissance de 9% de la gamme Thrustmaster.

Le résultat opérationnel courant ressort à 2,8 millions d'euros contre un gain de 1,4 millions d'euros au 31 décembre 2006. Il est à noter que les frais de Recherche et Développement ont été comptabilisés totalement en charge sur l'exercice.

Le résultat financier de 24,4 millions d'euros intègre des gains latents de 22,9 millions d'euros sur les actifs financiers courants (Valeurs mobilières de placement) constitués des titres Ubisoft Entertainment et Gameloft.

Le résultat net s'établit à 26,4 millions d'euros contre 4,4 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Le Groupe présente un endettement net de 2,7 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre un endettement net de 10,8 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Le Groupe possède par ailleurs un portefeuille d'actions de 36,1 millions d'euros (évaluées à leur juste valeur au 31 décembre 2007).

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont redevenus positifs sur l'exercice et totalisent 2,4 millions d'euros.

4.1.5. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVE D'AVENIR

La dynamique commerciale, avec l'ouverture en ce début d'année de distributeurs dans de nombreux nouveaux pays (Maroc, Emirats Arabes Unis, Nouvelle-Zélande, Australie, Mexique...), et le potentiel des nouveaux produits confortent le Groupe dans son objectif d'une croissance des ventes supérieure à 10%.

4.2. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les dépenses de Recherche et Développement s'élèvent à 3,2 millions d'euros pour l'exercice 2007 et représentent 7% du chiffre d'affaires consolidé.

Les activités en matière de recherche et développement de l'exercice ont porté sur les projets suivants :

- Enceintes et Djing

En matière de produits son, les équipes de Recherche et Développement ont développé au cours de l'exercice la DJ console RMX, une console audionumérique dédiée aux DJs exigeants et professionnels, ainsi que la gamme d'enceintes Lounge.

- Accessoires consoles et PC

Dans le domaine des volants, gamepads et joysticks, les équipes de recherche et développement ont travaillé à la conception du nouveau joystick T.Flight Stick X qui permet une configuration directe entièrement programmable PC et PS3.

- Accessoires pour iPod®

Les travaux de recherche et développement ont notamment porté sur le i-XPS 120 Outdoor, premier système d'enceintes Made for iPod® certifié résistant à l'eau et la poussière.

- Wifi

Les recherches en matière de technologie sans fil ont notamment permis le lancement du Modem routeur ADSL2/2+ qui offre un double réseau wifi à la maison.

- Webcams

Les équipes de recherche et développement ont conçu une nouvelle gamme de webcams composée de la Hercules Dualpix Chat and Show et de la Hercules Dualpix Exchange, permettant de donner une autre dimension aux chats sur MSN, Skype et autres Yahoo Messenger.

4.3. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La politique d'investissement du Groupe opérée depuis plusieurs exercices vise à concilier d'une part la permanence d'une offre de produits compétitifs et d'autre part la saisie d'opportunités. Le Groupe continue d'accentuer ses investissements en Recherche et Développement ainsi qu'en études et en analyses des consommateurs.

4.4. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

4.5. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Le 29 janvier 2008, le conseil d'administration a constaté une augmentation de capital de 12 milliers d'euros suite à la levée de 6 700 options de souscription d'actions intervenue fin 2007.

Le 18 février 2008, le conseil d'administration a décidé l'attribution d'options de souscription au profit des salariés du Groupe portant sur 600 000 actions.

4.6. PRINCIPAUX RISQUES AUXQUELS EST CONFRONTE GUILLEMOT CORPORATION

4.6.1. RISQUES DE MARCHÉ

4.6.1.1. Risque de taux

Une hausse de 1% des taux d'intérêt sur une base annuelle et en considérant le solde au 31 décembre 2007 (montant des dettes financières à taux variable) aurait pour impact une augmentation de charge de 34 milliers d'euros. Au 31 décembre 2007, le Groupe ne dispose pas de contrat de couverture de taux.

4.6.1.2. Risque de change

Tous les acteurs majeurs du secteur multimédia ayant des prix de revient en dollars, il n'existe pas d'avantage compétitif d'un fabricant par rapport à un autre qui se traduirait par une augmentation de ses parts de marché. Du fait de l'indexation des prix de vente sur les prix de revient en dollars pour l'ensemble des acteurs du secteur, la profession fait évoluer les prix de vente à la hausse ou à la baisse en fonction de ses prix de revient.

Pour les matériels et les accessoires, la monnaie principale d'achat est le dollar américain. Pour les Etats-Unis, le Canada et tous les autres pays hors Europe, la monnaie de commercialisation est également le dollar américain. En Europe, le Groupe vend principalement en euros. Les variations rapides des devises et principalement la variation à la baisse du dollar américain peuvent entraîner pour le Groupe une baisse du prix de vente des produits et impacter en conséquence la valeur du stock de marchandise. A l'inverse, une variation forte et rapide à la hausse du dollar au cours du deuxième semestre ne permettrait pas, compte tenu du caractère saisonnier de l'activité de la société, de répercuter cette hausse en totalité sur les prix de vente des produits et pourrait alors avoir un impact temporaire sur la marge brute.

Il est à noter cependant qu'au moment de ses commandes, le Groupe procède à l'achat d'une partie des dollars pour couvrir le risque de change lié à une éventuelle hausse du dollar.

La situation des actifs et passifs du Groupe en devises au 31 décembre 2007 s'établit comme suit (la position est donnée pour les actifs non couverts, c'est-à-dire restant soumis à la variation des devises) :

Montant des devises exposées aux variations positives ou négatives de change :

(En milliers d'euros)	USD	GBP
Actif	260	137
Passif	5 002	27
Position nette avant gestion	-4 742	110
Position hors bilan	0	0
Position nette après gestion	-4 604	110

Une hausse de 1% du taux du dollar américain sur une base annuelle et en considérant l'encours au 31 décembre 2007 (montant des devises exposées aux variations de change) aurait pour impact une augmentation de charges financières de 32 milliers d'euros.

L'impact de la variation de change sur les autres devises est non significatif.

Au 31 décembre 2007, le Groupe ne dispose pas de contrat de couverture de change.

4.6.1.3. Risque sur actions

La valeur nette des titres cotés en portefeuille au 31 décembre 2007 s'élève à 36 055 milliers d'euros.

Inventaire des titres en portefeuille au 31 décembre 2007

	Marché	Nombre de titres au 31/12/07	Valeur de marché (en milliers d'euros) (1)
Ubisoft Entertainment S.A.	Euronext Paris	513 121	35 647
Gameloft S.A.	Euronext Paris	68 023	408
	Total		36 055

(1) Le cours retenu est égal au cours du dernier jour du mois de décembre 2007 (Ubisoft Entertainment : 69,47 € ; Gameloft : 6,00 €).

Les valeurs moyennes d'achat des titres Ubisoft Entertainment et Gameloft sont respectivement de 14,60 euros et de 2,80 euros.

La variation du cours de bourse des actions détenues a un impact sur le résultat du Groupe. Sur 2008, la baisse de 10% du cours de l'action Ubisoft Entertainment (par rapport au cours retenu au 31/12/07) aurait un impact de – 3 565 milliers d'euros sur le résultat financier.

La baisse de 10% du cours de l'action Gameloft (par rapport au cours retenu au 31/12/07) aurait un impact de – 41 milliers d'euros sur le résultat financier.

Au 25 février 2008, le cours de clôture de l'action Ubisoft Entertainment était de 58,89 euros, soit une baisse de 15% qui entraînerait la constatation d'une perte latente de 5,4 millions d'euros dans les comptes consolidés du Groupe à cette date.

4.6.1.4. Risque de crédit

Le Groupe a recours à l'assurance crédit.

Le nombre de clients est restreint du fait du recours aux grossistes. Les comptes clients font l'objet d'une analyse rigoureuse lors de leur ouverture et d'un contrôle de la ponctualité des règlements qui permettent l'obtention d'un encours de crédit par le Groupe.

4.6.2. RISQUES DE LIQUIDITE

4.6.2.1. Risque de trésorerie

Le Groupe a un endettement net de 2,7 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Le Groupe dispose par ailleurs d'un portefeuille de valeurs mobilières de placement d'un montant de 36,1 millions d'euros en juste valeur au 31 décembre 2007.

Ci-après la situation de l'endettement du Groupe au 31 décembre 2007 :

Caractéristique des titres émis ou des emprunts	Taux fixe	Taux variable	Montant global lignes	Échéances	Couverture
Emprunts auprès des organismes de crédits	1 792	3 437	5 229	2008-2010	Non
Dettes bancaires à moyen terme	12		12	2008	Non
Découverts bancaires et avances en devises		23	23	2008	Non
Divers	-6	35	29	2008	Non
Total (en milliers d'euros)	1 798	3 495	5 293		

4.6.2.2. Clause d'exigibilité

Au 31 décembre 2007, les emprunts couverts par des clauses d'exigibilité totalisent 2 292 milliers d'euros.

Les covenants à respecter sont les suivants :

- Ratio Endettement net / capitaux propres < 1
- Ratio Endettement net / EBITDA* < 3,5 (* cf. Glossaire au paragraphe 10)
- Ratio Endettement net / CAF* < 3 (* cf. Glossaire au paragraphe 10)

Ces covenants sont respectés au 31 décembre 2007.

Les dépassements ayant pu être constatés lors de clôtures précédentes n'ont eu aucun impact sur les contrats en cours. Le Groupe a toujours respecté les échéances des contrats et les banques concernées par des conditions particulières ont maintenu leurs engagements.

4.6.3. RISQUE D'APPROVISIONNEMENT ET DE PRIX

Une pénurie de composants peut contraindre le Groupe à acheter ses matières premières à des prix plus élevés lorsqu'il doit s'approvisionner auprès de fournisseurs ne faisant pas partie de son réseau habituel d'approvisionnement. Ceci pourrait avoir pour conséquence de retarder la mise en production de certains produits et donc d'en différer la livraison.

4.6.4. RISQUES PAYS

Les ventes réalisées en Asie et en Amérique du Sud sont non significatives. L'exposition à une dégradation de la conjoncture dans ces régions est donc réduite.

L'essentiel de la fabrication des produits du Groupe est assuré par des partenaires implantés en Asie. Des conflits régionaux pourraient avoir un impact sur les approvisionnements du Groupe.

4.6.5. RISQUES JURIDIQUES

4.6.5.1. Litiges

Le Groupe n'a pas à ce jour connaissance de litiges, procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage susceptibles d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois une incidence significative sur son activité, sa situation financière, son patrimoine ou ses résultats.

4.6.5.2. Propriété intellectuelle

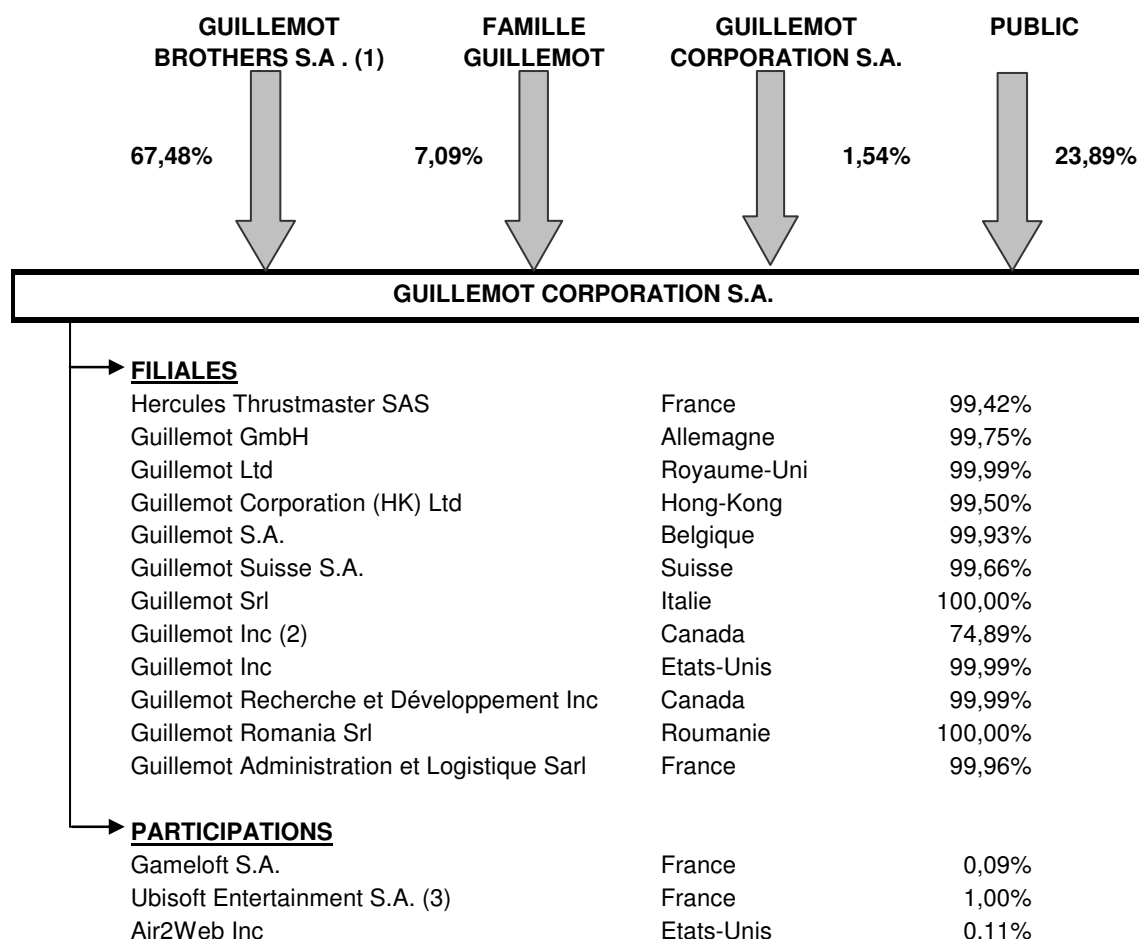
Les marques du Groupe sont déposées en Europe auprès de l'Office de l'Harmonisation dans le Marché Intérieur, aux Etats-Unis auprès de l'United States Patent and Trademark Office et au Canada auprès de l'Office de la Propriété Intellectuelle du Canada.

Préalablement au dépôt d'une marque, le Groupe effectue ou fait effectuer par ses conseils des recherches afin de vérifier la disponibilité de la marque.

Le Groupe ne peut cependant pas garantir que des procédures ne soient engagées à son encontre. Les coûts liés à la défense ou au paiement de dommages et intérêts en cas d'issue défavorable pour la société pourraient avoir des conséquences négatives sur les activités et la situation financière de la société.

4.7. FILIALES ET PARTICIPATIONS DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION

4.7.1. ORGANIGRAMME DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION AU 31 DECEMBRE 2007



(1) Détenue à 100% par les membres de la famille Guillemot.

(2) La société canadienne Guillemot Inc est détenue à 74,89% par Guillemot Corporation S.A. et à 25,11% par la société américaine Guillemot Inc.

(3) La filiale suisse Guillemot Suisse S.A. détient 0,11% du capital d'Ubisoft Entertainment S.A. Guillemot Corporation S.A. détient donc à titre direct 1% du capital d'Ubisoft Entertainment et à titre indirect 0,11%, soit un total de 1,11%.

4.7.2. PRISES DE PARTICIPATIONS ET CESSIIONS DE PARTICIPATIONS

Aucune prise de participation ni aucune cession de participation n'a eu lieu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

4.7.3. ACTIVITE DE LA SOCIETE-MERE ET DE SES PRINCIPALES FILIALES

4.7.3.1. *La société-mère*

La société Guillemot Corporation S.A., société-mère du Groupe, commercialise les matériels et accessoires de marques Hercules et Thrustmaster auprès des clients du Groupe à l'exclusion de certains clients nord-américains ; ces derniers étant approvisionnés directement par la filiale canadienne, Guillemot Inc.

La société est propriétaire des marques Hercules et Thrustmaster et assume les investissements marketing nécessaires à ces marques.

La société prend en charge et centralise la totalité de la facturation de ses produits dans tous les pays (à l'exclusion du continent nord-américain). La commercialisation de ses produits se fait par l'intermédiaire de grossistes spécialisés dans chacun des pays afin de réduire le nombre de points de facturation et de livraison.

La fabrication des produits est assurée par des sous-traitants majoritairement implantés en Asie. La société fournit aux sous-traitants les modèles, les principaux composants pour lesquels elle s'approvisionne directement auprès de fournisseurs de « technologies » et dans certains cas, l'outillage spécifique.

La société détient la quasi-totalité des titres des sociétés consolidées du Groupe (il n'y a pas d'intérêts minoritaires dans les sociétés consolidées).

Les dirigeants de Guillemot Corporation SA dirigent les filiales du Groupe.

La société dispose des principaux moyens financiers du Groupe (fonds propres, emprunts et concours bancaires). Elle procède à des avances en comptes courants rémunérés pour les filiales ayant un besoin de financement.

4.7.3.2. Les filiales de marketing et de vente

Elles assurent les fonctions de promotion, marketing et vente pour les pays dans lesquels elles sont implantées, et pour leur zone d'influence. Le Groupe contrôle des sociétés de marketing en France, en Allemagne, en Grande-Bretagne, en Italie et distribue ses produits dans plus de trente pays. Par ailleurs, Hercules Thrustmaster SAS est concepteur d'accessoires de loisirs interactifs pour PC et consoles de jeux et de matériels de loisirs interactifs pour PC. Elle assure la gestion des projets de développement, les actions marketing ainsi que les fonctions achat et vente pour ces produits.

4.7.3.3. Les filiales de Recherche et Développement

Elles sont responsables de la conception et de la réalisation des produits commercialisés par le Groupe. Le Groupe est doté de trois entités de Recherche et Développement : Hercules Thrustmaster SAS basée en France, Guillemot Recherche et Développement Inc au Canada et Guillemot Romania Srl en Roumanie. En outre, le Groupe dispose d'une cellule de veille technologique en Asie. Les dépenses de Recherche et Développement s'élèvent à 3,2 millions d'euros pour l'exercice 2007 et représentent 7% du chiffre d'affaires consolidé.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisation dès lors que certaines conditions sont remplies :

- Faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre,
- Intention d'achever l'actif incorporel et de l'utiliser ou le vendre,
- Capacité à l'utiliser ou le vendre,
- Probabilité que des profits futurs pourront être rattachés à cet actif,
- Disponibilité actuelle ou future des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour réaliser le projet,
- Capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

Actuellement, les frais de développement sont comptabilisés en charges, les cycles produits très courts et la multitude de projets communs à plusieurs gammes ne permettant pas d'individualiser les frais de développement.

Les effectifs travaillant sur la recherche et développement représentent 40% de l'ensemble des salariés du Groupe.

4.7.3.4. Les autres filiales

La société Guillemot Administration et Logistique Sarl, basée en France, est chargée du conditionnement et de l'acheminement des produits. Elle est également en charge de la maintenance et du développement des outils et systèmes informatiques ainsi que de la comptabilité, la gestion financière et des questions juridiques du Groupe.

4.8. INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

4.8.1. COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE

4.8.1.1. Modifications apportées au mode de présentation des comptes ou aux méthodes d'évaluation

Aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes ou aux méthodes d'évaluation.

4.8.1.2. Compte de résultat

Au cours de l'exercice, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires hors taxe consolidé de 43 294 milliers d'euros.

Les principales charges d'exploitation sont les achats consommés pour 22 008 milliers d'euros. Les charges externes totalisent 9 873 milliers d'euros et sont principalement constituées de charges de transport, de publicité et de marketing.

Les charges de personnel se sont élevées à 7 120 milliers d'euros et les dotations aux amortissements et provisions à 1 032 milliers d'euros.

Les impôts et taxes totalisent 334 milliers d'euros et les autres produits et charges - 938 milliers d'euros.

Le résultat opérationnel courant atteint la somme de 2 807 milliers d'euros.

Le résultat opérationnel est de 2 807 milliers d'euros.

Le coût de l'endettement financier net est de 157 milliers d'euros et les autres produits et charges financières totalisent 24 529 milliers d'euros, comprenant des gains latents de 22 940 milliers d'euros sur les actions Ubisoft Entertainment et Gameloft détenues.

Après prise en compte de ces éléments, et de la charge d'impôt de 756 milliers d'euros, le bénéfice net du Groupe est de 26 423 milliers d'euros.

Le résultat de base par action est 1,82 euros.

4.8.1.3. Bilan

Les actifs non courants se composent d'écarts d'acquisitions nets pour un montant de 888 milliers d'euros, d'immobilisations incorporelles nettes pour un montant de 2 793 milliers d'euros, d'immobilisations corporelles nettes pour 3 798 milliers d'euros, d'actifs financiers pour 139 milliers d'euros et d'actifs d'impôts exigibles pour 249 milliers d'euros.

Les actifs courants comprennent les éléments suivants :

- Les stocks ont une valeur nette de 7 134 milliers d'euros en tenant compte de provisions sur stock de 2 029 milliers d'euros.
- Le poste clients et comptes rattachés s'élève à une valeur nette de 9 372 milliers d'euros en tenant compte de provisions pour clients douteux de 1 212 milliers d'euros.
- Le poste autres créances a une valeur nette de 1 953 milliers d'euros et concerne principalement des créances de taxe sur la valeur ajoutée et des créances d'avances et acomptes versés.
- Les actifs financiers s'élèvent à 36 055 milliers d'euros et le poste trésorerie et équivalents de trésorerie à 6 579 milliers d'euros.
- Les actifs d'impôts exigibles sont de 1 900 milliers d'euros.

Les capitaux propres s'élèvent à 47 366 milliers d'euros.

Les passifs non courants totalisent 6 408 milliers d'euros dont 3 053 milliers d'euros d'emprunts.

Les passifs courants totalisent 17 086 milliers d'euros dont 2 240 milliers d'euros d'emprunts.

Les flux de trésorerie liés à l'activité s'analysent comme suit :

	Au 31.12.07
Résultat net des sociétés intégrées	26 423
+ Dotations aux amortissements et provisions	988
- Reprises des amortissements et provisions	-485
-/+ Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	-22 940
+/- Charges et produits liés aux stock options	361
-/+ Plus et moins-values de cession	-1 441
Variation des impôts différés	526
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier	3 432
Coût de l'endettement financier	157
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier	3 589
Ecart de conversion sur la marge brute d'autofinancement	-17
Variation du besoin en fonds de roulement	-1 024
Flux net de trésorerie lié à l'activité	2 391
Flux de trésorerie liés aux investissements	
Décaissements et encaissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	818
Décaissements et encaissements sur immobilisations financières	3 948
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	4 766
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	
Augmentation de capital ou apports en numéraire	0
Emprunts	5 750
Remboursement de comptes courants d'actionnaires	-4 162
Remboursement des emprunts	-7 660
Autres flux liés aux opérations de financement	0
Total des flux liés aux opérations de financement	-6 072
Incidence des écarts de conversion	5
Variation de trésorerie	1 090
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice	5 466
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	6 556

4.8.2. COMPTES SOCIAUX DE GUILLEMOT CORPORATION S.A.

4.8.2.1. Modifications apportées au mode de présentation des comptes ou aux méthodes d'évaluation

Aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes ou aux méthodes d'évaluation.

4.8.2.2. Compte de résultat

Au cours de cet exercice, la société Guillemot Corporation a réalisé un chiffre d'affaires de 43 304 milliers d'euros.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 44 368 milliers d'euros.

Les principales charges d'exploitation sont les achats consommés pour 22 322 milliers d'euros et les charges externes pour 17 948 milliers d'euros. Les charges externes sont principalement constituées de prestations de services des filiales, de charges de transport, de publicité et de marketing. Les impôts et taxes et les charges de personnel totalisent 419 milliers d'euros et les autres charges 1 384 milliers d'euros. Les dotations aux amortissements représentent 466 milliers d'euros. Les provisions et dépréciations sur les actifs circulants s'élèvent à 200 milliers d'euros.

Le total des produits d'exploitation diminué de l'ensemble des charges d'exploitation fait apparaître un résultat d'exploitation de 1 629 milliers d'euros.

En tenant compte du résultat financier de 4 311 milliers d'euros, du résultat exceptionnel de - 728 milliers d'euros, le résultat net atteint 5 182 milliers d'euros.

Le résultat financier se décompose de la manière suivante :

- Différences de change	:	412 milliers d'euros
- Produits et charges d'intérêts/financiers	:	-154 milliers d'euros
- Résultat sur cessions VMP	:	3 409 milliers d'euros
- Reprises et dotations de provisions	:	644 milliers d'euros

Les produits d'intérêts sont principalement constitués de 87 milliers d'euros d'intérêts de retard de paiement des filiales et de 127 milliers d'euros d'intérêts de comptes courants. Les charges financières sont principalement constituées de charges d'intérêts d'emprunts et bancaires pour 317 milliers d'euros et de charges d'intérêts des comptes courants pour 112 milliers d'euros.

Les reprises sur provisions concernent des reprises de provisions sur titres et sur des avances en compte courant pour un montant total de 708 milliers d'euros et des reprises diverses pour 291 milliers d'euros.

Le résultat exceptionnel se décompose de la manière suivante :

- Produits et charges sur opération en capital	:	-1 372 milliers d'euros
- Reprises et dotations de provisions	:	644 milliers d'euros

Au 31 décembre 2007, la société Guillemot Corporation SA a extourné des produits à recevoir, constatés à hauteur de 168 milliers d'euros dans les comptes des exercices antérieurs suite à l'arrêt de l'activité 3D Display.

Les reprises sur provisions exceptionnelles concernent principalement des reprises liées à l'arrêt de l'activité 3D Display pour 538 milliers d'euros.

Les charges exceptionnelles incluent un montant de 1 303 milliers d'euros correspondant à la réintégration au passif du bilan de dettes en comptes courants envers les actionnaires fondateurs. Ces avances en comptes courants ont été abandonnées par ceux-ci en 2002 avec des clauses de retour à meilleure fortune.

Les principaux soldes intermédiaires de gestion sont :

- Production de l'exercice	:	43 258 milliers d'euros
- Valeur ajoutée	:	2 988 milliers d'euros
- Excédent brut d'exploitation	:	2 569 milliers d'euros

4.8.2.3. Bilan

L'actif net immobilisé s'élève à 12 546 milliers d'euros. Il comprend 2 768 milliers d'euros d'immobilisations incorporelles, 2 530 milliers d'euros d'immobilisations corporelles et 7 248 milliers d'euros d'immobilisations financières.

La société dispose d'un stock d'une valeur nette de 6 922 milliers d'euros.

Les autres créances d'un montant total de 3 293 milliers d'euros comprennent, entre autres, des avances en compte courant pour un montant net de 566 milliers d'euros.

Le poste clients et comptes rattachés s'élève à 9 505 milliers d'euros en tenant compte de provisions pour clients douteux de 1 360 milliers d'euros.

Les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 7 006 milliers d'euros. La société dispose d'un portefeuille de certificats de dépôt d'un montant total de 1 203 milliers d'euros.

Les actions propres détenues se répartissent entre les immobilisations financières (132 619 actions) et les valeurs mobilières de placement (98 221 actions). Le montant net de ces titres est de 608 milliers d'euros après une provision de 110 milliers d'euros.

Les capitaux propres totalisent 19 488 milliers d'euros.

Les dettes se décomposent comme suit :

ETAT DES DETTES (En milliers d'euros)	Au 31.12.07
Emprunts auprès des organismes de crédit	5 258
Emprunt obligataire	0
Dettes bancaires à moyen terme	49
Découverts bancaires et avances en devises	15
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 852
Dettes fiscales et sociales	134
Autres dettes	1 855
Dettes sur immobilisations	47
Groupe et associés	4 717
TOTAL	25 927
Emprunts souscrits en cours d'exercice	5 758
Diminution des emprunts par voie de conversion d'obligations	-925
Diminution des emprunts par remboursement	-7 659
Montant des dettes contractées auprès des personnes physiques	0

Les flux de trésorerie liés à l'activité s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	Au 31.12.07
Résultat net	5 182
Dotations et reprises des amortissements et provisions	-1 203
Plus et moins-values de cessions	0
Marge brute d'autofinancement	3 979
Variation des besoins d'exploitation	576
Variation des besoins hors exploitation	-86
Variation du besoin en fonds de roulement	490
Flux liés aux investissements	
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations incorporelles	-20
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations corporelles	-419
Encaiss/ cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations financières	-78
Encaiss/ cessions d'immobilisations financières	0
Acquisition/cession filiale	0
Total des flux liés aux opérations d'investissements	-517
Augmentation de capital ou apports	0
Emprunts	5 758
Remboursement d'emprunts	-7 659
Total des flux liés aux opérations de financement	-1 901
Variation de trésorerie	2 051
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice	11 176
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	13 227

4.9. AFFECTATION DU RESULTAT

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un résultat de 5 182 031,37 euros.

Nous vous proposons d'affecter ce bénéfice au compte « report à nouveau débiteur ».

Nous vous rappelons, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la création de la société.

4.10. CHARGES OU DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

4.11. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL DE GUILLEMOT CORPORATION S.A.

4.11.1. REPARTITION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2007

Au 31 décembre 2007, le groupe familial Guillemot détenait directement et indirectement 74,57 % du capital et 85,32% des droits de vote exerçables en assemblée générale.

A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne détient à titre direct et indirect plus de 5% du capital et aucun franchissement de seuil mentionné à l'article L.233-7 du Code de commerce n'a été franchi au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Au 31 décembre 2007, il n'y a pas d'actionnariat salarié au sens de l'article L225-102 du Code de Commerce.

Actionnaires	Au 31/12/2007				Au 31/12/2006			
	Nbre de titres	%	Nbre de droits de vote (1)	%	Nbre de titres	%	Nbre de droits de vote (1)	%
Membres de la famille Guillemot (2)	1 059 945	7,09%	1 958 087	8,03%	1 122 267	7,65%	2 096 525	8,53%
Guillemot Brothers S.A. (3)	10 094 032	67,48%	18 840 831	77,29%	10 210 032	69,60%	19 338 831	78,65%
Concert	11 153 977	74,57%	20 798 918	85,32%	11 332 299	77,25%	21 435 356	87,18%
Auto-contrôle	230 840	1,54%	0	0,00%	187 256	1,28%	0	0,00%
Public	3 574 359	23,89%	3 577 840	14,68%	3 149 089	21,47%	3 152 570	12,82%
Total	14 959 176	100,00%	24 376 758	100,00%	14 668 644	100,00%	24 587 926	100,00%

(1) Droits de vote exerçables en assemblée générale.

(2) Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard, Christian et Marcel Guillemot, administrateurs de Guillemot Corporation S.A., ainsi qu'un autre membre de la famille Guillemot.

(3) Contrôlée à 100% par les membres de la famille Guillemot.

4.11.2. ACTIONS PROPRES

Au début de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2007, la société détenait 187 256 actions propres. La société a mis en œuvre un contrat de liquidité au début du deuxième semestre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

265 232 actions ont été acquises et 221 648 actions ont été cédées dans le cadre du contrat de liquidité.

La société n'a procédé à aucune annulation d'actions propres au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Au 31 décembre 2007, la société détenait 230 840 actions propres.

Nombre d'actions inscrites au 31 décembre 2006	187 256
Nombre d'actions acquises au cours de l'exercice	265 232
Cours moyen des acquisitions	2,92
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice	221 648
Cours moyen des ventes	2,94
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice	0
Nombre d'actions inscrites au 31 décembre 2007	230 840
Montant des frais de négociation de l'exercice	0
Valeur des actions évaluées au cours d'achat	717 678,42
Valeur nominale des actions au 31 décembre 2007	177 746,80
Fraction du capital représentée	1,54%
Motifs des acquisitions (objectifs) :	
- Conservation en vue de la remise ultérieure, à l'échange ou en paiement, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe	187 256
- Contrat de liquidité	43 584

4.11.3. TABLEAU D'EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL DEPUIS LA CREATION DE GUILLEMOT CORPORATION S.A.

Les montants sont exprimés en euros à compter du 11 septembre 2001, date à laquelle le capital social a été converti en euros.

Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions	Nombre cumulé d'actions	Montant de l'augmentation de capital			Montant de la réduction de capital	Valeur nominale de l'action	Prime d'émission ou de conversion ou d'apport	Montants cumulés du capital
				Par apport en numéraire ou en nature	Par conversion	Par incorporation de réserves				
01/09/97	Création de la société	1 000 000	1 000 000	-	-	-	-	20 F	-	20 000 000 F
01/08/98	Division du nominal	1 000 000	2 000 000	-	-	-	-	10 F	-	20 000 000 F
24/11/98	Augmentation de capital lors de l'introduction en bourse	353 000	2 353 000	3 530 000 F	-	-	-	10 F	98 840 000 F	23 530 000 F
23/02/00	Augmentation de capital par conversion d'obligations	67 130	2 420 130	-	671 300 F	-	-	10 F	30 152 775 F	24 201 300 F
23/02/00	Division du nominal	2 420 130	4 840 260	-	-	-	-	5 F	-	24 201 300 F
17/05/00	Augmentation de capital par conversion d'obligations	93 550	4 933 810	-	467 750 F	-	-	5 F	21 009 922 F	24 669 050 F
17/05/00	Augmentation de capital par exercice de bons de souscription d'actions	222	4 934 032	1110 F	-	-	-	5 F	64 420 F	24 670 160 F
17/05/00	Augmentation de capital par émission d'actions	953 831	5 887 863	4 769 155 F	-	-	-	5 F	321 206 020 F	29 439 315 F
13/09/00	Augmentation de capital par conversion d'obligations	20 818	5 908 681	-	104 090 F	-	-	5 F	4 675 409 F	29 543 405 F
11/09/01	Augmentation de capital par conversion d'obligations	128 750	6 037 431	-	643 750 F	-	-	5 F	28 915 312 F	30 187 155 F
11/09/01	Conversion du capital social en euros et suppression de la valeur nominale	-	6 037 431	-	-	-	-	-	-	4 602 002,11 €
16/05/02	Rétablissement de la valeur nominale et augmentation de capital par élévation de la valeur nominale (1)	-	6 037 431	-	-	46 819,76	-	0,77	-	4 648 821,87
16/05/02	Augmentation de capital par conversion d'obligations (1)	4 376	6 041 807	-	3 369,52	-	-	0,77	149 790,48	4 652 191,39
28/06/02	Augmentation de capital par apport en nature (2)	435 278	6 477 085	335 164,06	-	-	-	0,77	4 587 835,94	4 987 355,45
30/08/02	Augmentation de capital par apport en nature (3)	3 000 000	9 477 085	2 310 000	-	-	-	0,77	12 690 000	7 297 355,45
30/08/02	Réduction de capital par annulation d'actions propres (4)	416 665	9 060 420	-	-	-	320 832,05	0,77	- 11 346 025	6 976 523,40
19/09/02	Augmentation de capital par conversion d'obligations (5)	6 000	9 066 420	-	4 620	-	-	0,77	205 380	6 981 143,40
23/12/03	Augmentation de capital par apport en nature (6)	4 444 444	13 510 864	3 422 221,88	-	-	-	0,77	10 577 778,12	10 403 365,28
19/01/04	Augmentation de capital par exercice de bons de souscription d'actions (7)	81 446	13 592 310	62 713,42	-	-	-	0,77	181 624,58	10 466 078,70
16/11/06	Augmentation de capital par exercice de bons de souscription d'actions (8)	101	13 592 411	77,77	-	-	-	0,77	4 422,23	10 466 156,47
16/11/06	Augmentation de capital en numéraire (9)	1 076 233	14 668 644	828 699,41	-	-	-	0,77	1 571 300,59	11 294 855,88
18/09/07	Augmentation de capital par conversion d'obligations (10)	290 532	14 959 176	-	223 709,64	-	-	0,77	700 710,36	11 518 565,52
29/01/08	Augmentation de capital par levées d'options (11)	6 700	14 965 876	5 159,00	-	-	-	0,77	7 102,00	11 523 724,52

- (1) Le conseil d'administration dans sa séance du 16 mai 2002, utilisant l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 15 février 2002, a rétabli la mention de la valeur nominale dans les statuts pour la porter à 0,77 euro. Au cours de cette même séance, le conseil a constaté le nombre des obligations converties en actions depuis le début de l'exercice en cours et a constaté l'augmentation de capital correspondante.
- (2) L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 28 juin 2002 a décidé d'augmenter le capital social par la création de 435 278 actions nouvelles en rémunération de l'apport consenti par la société Guillemot Participations S.A consistant en une part sociale de la société italienne Guillemot Srl et représentant 100% du capital de cette dernière. Le nombre d'actions nouvelles a été déterminé par la valeur de l'apport, égale à 4 923 000 euros, divisée par le cours de référence de l'action Guillemot Corporation correspondant à la moyenne des cours de clôture des soixante jours de bourse précédent la date de l'assemblée générale.
- (3) L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 30 août 2002 a décidé d'augmenter le capital social par la création de 3 000 000 d'actions nouvelles en rémunération de l'apport consenti par la société Guillemot Brothers S.A et consistant en un million de titres Ubi Soft Entertainment d'une valeur totale de quinze millions d'euros ; une parité de trois actions nouvelles Guillemot Corporation pour une action Ubi Soft Entertainment apportée a été retenue dans le contrat d'apport signé entre la société et Guillemot Brothers S.A. La Commission des opérations de bourse a apposé le 14 août 2002 le numéro d'enregistrement E.02-213 sur l'annexe au rapport du conseil d'administration présentée à l'assemblée générale extraordinaire.
- (4) Le conseil d'administration du 30 août 2002 réuni à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire et utilisant l'autorisation de l'assemblée générale mixte du 15 février 2002 a décidé l'annulation de 416 665 actions propres.
- (5) Le Conseil d'administration du 19 septembre 2002 a constaté le nombre d'obligations converties en actions entre le 16 mai 2002 et le 31 août 2002.
- (6) L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 23 décembre 2003 a décidé d'augmenter le capital social par apport en nature consenti par la société Guillemot Brothers SA et consistant en cinq millions d'actions Gameloft.
- (7) Le Conseil d'administration du 19 janvier 2004 a constaté le nombre de bons de souscription émis le 5 décembre 2003 et exercés pendant la période de souscription ayant expiré le 31 décembre 2003.
- (8) 100 bons de souscription d'actions émis en 1999 ont été exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006. Les bons de souscription émis en 1999 étaient exerçables jusqu'au 31 août 2006. Les bons de souscription non exercés à cette date ont perdu toute valeur et ont été radiés d'Eurolist le 31 août 2006 à l'issue de la séance de bourse.
- (9) Le Conseil d'administration dans sa séance du 16 novembre 2006 a décidé de réaliser l'augmentation de capital de deux millions quatre cent mille euros, prime d'émission comprise, décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 31 octobre 2006. La souscription des 1 076 233 actions nouvelles a été libérée intégralement par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société détenues par la société Guillemot Brothers S.A.
- (10) Le Conseil d'administration dans sa séance du 18 septembre 2007 a constaté le nombre d'obligations converties entre le 1^{er} janvier 2007 au 31 août 2007, date d'échéance de l'emprunt obligataire, et a constaté l'augmentation de capital correspondante. 13 206 obligations ont été converties pendant cette période.
- (11) Le Conseil d'administration dans sa séance du 29 janvier 2008 a constaté le nombre et le montant des actions émises au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 à la suite de levées d'options de souscription d'actions. 6 700 options ont été levées pendant cette période.

4.11.4. OPERATIONS MENTIONNEES A L'ARTICLE L.621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

4.11.4.1. Etat récapitulatif des opérations réalisées sur les actions de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2007

Déclarant	Nature de l'opération	Date de l'opération	Lieu de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire (en euros)	Montant de l'opération (en euros)
Guillemot Brothers S.A. (1)	Cession	03/01/2007	Euronext Paris	100 000	2,98	298 000,00
	Cession	04/01/2007	Euronext Paris	5 301	3,34	17 705,34
	Cession	08/01/2007	Euronext Paris	5 570	3,30	18 381,00
	Cession	09/01/2007	Euronext Paris	8 601	3,30	28 383,30
	Cession	10/01/2007	Euronext Paris	80 528	3,43	276 211,04
	Cession	23/02/2007	Euronext Paris	25 850	3,41	88 148,50
	Cession	16/03/2007	Euronext Paris	39 500	3,35	132 325,00
	Cession	19/03/2007	Euronext Paris	24 155	3,40	82 127,00
	Cession	20/03/2007	Euronext Paris	10 495	3,34	35 053,30
	Cession	22/03/2007	Euronext Paris	10 000	3,40	34 000,00
	Cession	26/03/2007	Euronext Paris	2 000	3,41	6 820,00
	Cession	26/04/2007	Euronext Paris	26 616	3,44	91 559,04
	Cession	27/04/2007	Euronext Paris	41 381	3,54	146 488,74
	Cession	01/06/2007	Euronext Paris	589	3,40	2 002,60
	Cession	04/06/2007	Euronext Paris	1 411	3,40	4 797,40
	Acquisition (2)	17/07/2007	Euronext Paris	286 000	3,68	1 052 480,00
	Cession	12/11/2007	Euronext Paris	1 100	2,90	3 190,00
	Cession	13/11/2007	Euronext Paris	3 130	2,90	9 077,00
	Cession	14/11/2007	Euronext Paris	3 670	2,90	10 643,00
	Cession	16/11/2007	Euronext Paris	1 000	2,90	2 900,00
Cession	19/11/2007	Euronext Paris	7 000	2,90	20 300,00	
Cession	20/12/2007	Euronext Paris	3 048	2,64	8 046,72	
Cession	21/12/2007	Euronext Paris	1 052	2,63	2 766,76	
Guillemot Christian (3)	Cession	04/09/2007	Euronext Paris	6 977	3,00	20 931,00
	Cession	05/09/2007	Euronext Paris	50	3,04	152,00
	Cession	06/09/2007	Euronext Paris	1 130	3,01	3 401,30
	Cession	07/09/2007	Euronext Paris	2 706	3,01	8 145,06
	Cession	10/09/2007	Euronext Paris	995	3,00	2 985,00
	Cession	11/09/2007	Euronext Paris	500	3,00	1 500,00
	Cession	19/09/2007	Euronext Paris	800	2,80	2 240,00
	Cession	21/09/2007	Euronext Paris	1 000	2,80	2 800,00
	Cession	26/09/2007	Euronext Paris	33 408	2,80	93 542,40
	Cession	02/10/2007	Euronext Paris	11 875	2,91	34 556,25
	Cession	03/10/2007	Euronext Paris	5 490	2,90	15 921,00
	Cession	04/10/2007	Euronext Paris	1 000	2,93	2 930,00
	Cession	05/10/2007	Euronext Paris	5 872	2,92	17 146,24
	Cession	08/10/2007	Euronext Paris	4 430	2,91	12 891,30
	Cession	09/10/2007	Euronext Paris	3 767	2,92	10 999,64

(1) *Personne morale dont la direction est assurée par M. Christian Guillemot, Administrateur et Directeur Général Délégué de Guillemot Corporation S.A.*

(2) *Conversion de 13 000 obligations convertibles*

(3) *Administrateur et Directeur Général Délégué de Guillemot Corporation S.A.*

4.11.4.2. Etat récapitulatif des opérations réalisées sur les autres instruments financiers de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2007

Déclarant	Nature de l'opération	Date de l'opération	Lieu de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire (en euros)	Montant de l'opération (en euros)
Guillemot Brothers S.A. (1)	Acquisition	04/01/2007	Euronext Paris	3 000	80,00	240 000,00
	Acquisition	08/01/2007	Euronext Paris	2 000	80,00	160 000,00
	Acquisition	12/01/2007	Euronext Paris	3 000	80,00	240 000,00
	Acquisition	06/06/2007	Euronext Paris	1 145	80,80	92 516,00
	Acquisition	07/06/2007	Euronext Paris	1 000	81,99	81 990,00
	Acquisition	08/06/2007	Euronext Paris	447	83,00	37 101,00
	Acquisition	15/06/2007	Euronext Paris	20	81,00	1 620,00
	Acquisition	18/06/2007	Euronext Paris	2 344	83,00	194 552,00
	Acquisition	29/06/2007	Euronext Paris	44	83,00	3 652,00

(1) *Personne morale dont la direction est assurée par M. Christian Guillemot, Administrateur et Directeur Général Délégué de Guillemot Corporation S.A.*

La société Guillemot Brothers S.A. a converti le 17 juillet 2007 les 13 000 obligations convertibles acquises au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

4.11.5. DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS EN COURS DE VALIDITE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Est présenté ci-après le tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital, accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce.

Date de la délégation	Objet de la délégation	Plafond	Durée de la délégation	Utilisation au cours des exercices précédents	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31/12/07
15/06/06	Autorisation conférée au conseil d'administration en vue de consentir des options de souscription d'actions	Nombre maximum d'actions pouvant être consenties : un million d'actions soit une augmentation de capital maximum de 777 000 euros de nominal	38 mois soit jusqu'au 15/08/09	-	Néant
23/05/07	Délégation de compétence donnée au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance (avec et/ou sans droit préférentiel de souscription)	Montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées : huit millions d'euros Montant nominal maximum des titres de créance susceptibles d'être émises : soixante millions d'euros	26 mois soit jusqu'au 22/07/09	-	Néant

Date de la délégation	Objet de la délégation	Plafond	Durée de la délégation	Utilisation au cours des exercices précédents	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31/12/07
23/05/07	Délégation de pouvoir donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Dans la limite de 10% du capital social de la société	26 mois soit jusqu'au 22/07/09	-	Néant
23/05/07	Délégation de pouvoir donnée au conseil d'administration en vue de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	Nombre total maximum d'actions pouvant être souscrites : 2% du nombre total d'actions composant le capital social de la société	26 mois soit jusqu'au 22/07/09	-	Néant

4.11.6. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

4.11.6.1. Structure du capital – Participations directes ou indirectes dans le capital de la société

L'information est présentée au paragraphe 4.11.1.

4.11.6.2. Exercice des droits de vote et transferts d'actions

Les statuts de la société ne prévoient pas de restriction à l'exercice des droits de vote attachés aux actions de la société et la société n'a connaissance d'aucun accord intervenu entre les actionnaires prévoyant des restrictions à l'exercice des droits de vote attachés aux actions de la société. Les statuts de la société ne prévoient pas de restriction aux transferts d'actions de la société et la société n'a connaissance d'aucun accord intervenu entre les actionnaires prévoyant des restrictions aux transferts d'actions de la société.

En outre, la société n'a connaissance d'aucune convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions.

4.11.6.3. Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.

4.11.6.4. Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel

Aucun mécanisme de contrôle n'est prévu à ce jour la société n'ayant pas d'actionnariat salarié.

4.11.6.5. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration

Les statuts de la société ne prévoient pas de règles spécifiques en matière de nomination, remplacement des membres du conseil d'administration. En conséquence, les règles applicables en la matière sont celles prévues par les dispositions légales.

4.11.6.6. Pouvoir du conseil d'administration en particulier l'émission ou le rachat d'actions

Les délégations de compétence et de pouvoirs conférées au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital sont présentées au paragraphe 4.11.5 du Rapport de gestion.

Le conseil d'administration dispose par ailleurs d'une autorisation de l'assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2007 lui permettant de procéder à des rachats d'actions.

L'information concernant l'utilisation faite par le conseil d'administration de cette autorisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 est donnée au paragraphe 4.11.2.

Les caractéristiques du programme de rachat d'actions sont rappelées ci-après :

- Durée du programme : 18 mois à compter de la date de l'assemblée générale (soit une date d'expiration au 22 novembre 2008)
- Part maximale du capital autorisée : 10 %
- Prix maximum d'achat unitaire : 10 euros
- Objectifs du programme de rachat par ordre de priorité décroissant :
 - l'animation du marché ou la liquidité du titre, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
 - la conservation et la remise ultérieure des titres, en paiement ou en échange, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que le nombre de titres acquis à cet effet ne peut excéder 5% des titres composant le capital de la société,
 - la couverture de titres de créance donnant droit par conversion, exercice, remboursement ou échange à l'attribution d'actions de la société donnant accès au capital,
 - la couverture de plans d'options d'achat d'actions ou toute autre forme d'allocation d'actions aux salariés et/ou aux mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou de son groupe,
 - l'annulation des titres, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'une résolution spécifique.

4.11.6.7. Règles applicables à la modification des statuts de la société

Seule l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires est habilitée à modifier les statuts de la société ; étant précisé cependant que l'assemblée générale peut, dans certains cas, décider de déléguer ses pouvoirs au conseil d'administration conformément aux dispositions légales et réglementaires.

4.11.6.8. Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés

Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

4.12. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

4.12.1. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Membres	Fonctions exercées	Date d'entrée en fonction / renouvellement	Date d'expiration
Claude Guillemot BP 2 56204 La Gacilly Cedex	Président du conseil d'administration	1 ^{er} septembre 1997 Mandat renouvelé le 15/06/06	Expiration du mandat prévue lors de l'AGO qui se tiendra en 2012
	Président Directeur Général	1 ^{er} septembre 1997 Fonction renouvelée le 16/06/06	Expiration de la fonction à l'échéance du mandat d'administrateur
Michel Guillemot BP 2 56204 La Gacilly Cedex	Administrateur	1 ^{er} septembre 1997 Mandat renouvelé le 15/06/06	Expiration du mandat prévue lors de l'AGO qui se tiendra en 2012
	Directeur Général Délégué chargé de la stratégie	7 novembre 1997 Fonction renouvelée le 16/06/06	Expiration de la fonction à l'échéance du mandat d'administrateur
Yves Guillemot BP 2 56204 La Gacilly Cedex	Administrateur	1 ^{er} septembre 1997 Mandat renouvelé le 15/06/06	Expiration du mandat prévue lors de l'AGO qui se tiendra en 2012
	Directeur Général Délégué chargé des relations avec les fabricants de consoles de jeux vidéo et d'ordinateurs	7 novembre 1997 Fonction renouvelée le 16/06/06	Expiration de la fonction à l'échéance du mandat d'administrateur
Gérard Guillemot BP 2 56204 La Gacilly Cedex	Administrateur	1 ^{er} septembre 1997 Mandat renouvelé le 15/06/06	Expiration du mandat prévue lors de l'AGO qui se tiendra en 2012
	Directeur Général Délégué chargé de la recherche marketing	7 novembre 1997 Fonction renouvelée le 16/06/06	Expiration de la fonction à l'échéance du mandat d'administrateur
Christian Guillemot BP 2 56204 La Gacilly Cedex	Administrateur	1 ^{er} septembre 1997 Mandat renouvelé le 15/06/06	Expiration du mandat prévue lors de l'AGO qui se tiendra en 2012
	Directeur Général Délégué chargé de l'administration	1 ^{er} septembre 1997 Fonction renouvelée le 16/06/06	Expiration de la fonction à l'échéance du mandat d'administrateur
Marcel Guillemot BP 2 56204 La Gacilly Cedex	Administrateur	22 octobre 1998 Mandat renouvelé le 15/02/02	Expiration du mandat prévue lors de l'AGO qui se tiendra en 2008

Il ne sera pas proposé à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Marcel Guillemot dans la mesure où ce dernier atteindrait au cours d'un nouveau mandat la limite d'âge fixée par les statuts de la société. Le conseil d'administration a décidé, par ailleurs, de ne pas proposer à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 la nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Marcel Guillemot.

4.12.2. AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

4.12.2.1. Au sein du Groupe Guillemot Corporation

Membres	Mandats/Fonctions	Sociétés
Claude Guillemot	Président	Hercules Thustmaster SAS (France)
	Président et administrateur	Guillemot Inc (Canada) Guillemot Recherche et Développement Inc (Canada) Guillemot Inc (Etats-Unis)
	Administrateur	Guillemot Limited (Grande-Bretagne) Guillemot Corporation (HK) Limited (Hong Kong) Guillemot SA (Belgique) Guillemot Romania Srl (Roumanie) Guillemot Srl (Italie)
	Gérant	Guillemot GmbH (Allemagne)
Michel Guillemot	Administrateur	Guillemot SA (Belgique) Guillemot Limited (Grande-Bretagne) Guillemot Inc (Etats-Unis) Guillemot Inc (Canada)
Yves Guillemot	Administrateur	Guillemot Limited (Grande-Bretagne) Guillemot Inc (Etats-Unis) Guillemot Inc (Canada)
Gérard Guillemot	Administrateur	Guillemot Limited (Grande-Bretagne) Guillemot Inc (Etats-Unis) Guillemot Inc (Canada)
Christian Guillemot	Gérant	Guillemot Administration et Logistique SARL (France)
	Administrateur	Guillemot Corporation (HK) Limited (Hong Kong) Guillemot Limited (Grande-Bretagne) Guillemot Inc (Etats-Unis) Guillemot Inc (Canada) Guillemot Recherche et Développement Inc (Canada) Guillemot SA (Belgique)

4.12.2.2. En dehors du Groupe

Membres	Mandats/Fonctions	Sociétés
Claude Guillemot	Administrateur et Directeur Général Délégué	Guillemot Brothers SA (France) Gameloft SA (France) Ubisoft Entertainment SA (France)
	Administrateur et Vice Président	Ubisoft Divertissements Inc (Canada)
	Vice-président	Ubisoft Digital Arts Inc (Canada)
	Administrateur	Gameloft Inc. (Etats-Unis) Gameloft Iberica SA (Espagne) Gameloft Inc. (Canada) Gameloft Limited (Angleterre) Ubisoft Canada Inc (Canada) Ubisoft Music Inc (Canada) Ubisoft Music Publishing Inc (Canada) Ubisoft Inc (Etats-Unis) Ubisoft Holdings Inc (Etats-Unis) Ubisoft Sweden A/B (Suède) Ubisoft Entertainment Ltd (Grande-Bretagne) Ubisoft Nordic A/S (Danemark) Ubisoft Limited (Irlande) Shanghai Ubi Computer Software Company Ltd (Chine) Advanced Mobile Applications Ltd (Grande-Bretagne)
	Administrateur suppléant	Ubisoft Norway A/S (Norvège)

Membres	Mandats/Fonctions	Sociétés
Michel Guillemot	Administrateur et Président Directeur Général	Gameloft SA (France)
	Administrateur et Directeur Général Délégué	Guillemot Brothers SA (France) Ubisoft Entertainment SA (France)
	Gérant	Gameloft Rich Games Production France SARL (France) Odyssée Interactive Games SARL (France) Gameloft GmbH (Allemagne) Gameloft Srl (Italie) Gameloft EOOD (Bulgarie) Gameloft S. de R.L. de C.V. (Mexique) Gameloft S.P.R.L. (Belgique) Gameloft S.r.o (République Tchèque) Ubi Studios Srl (Italie) Ubisoft Studios SL (Espagne)
	Président	Gameloft Partnerships SAS (France) Gameloft Live SAS (France) Gameloft Srl (Roumanie) Gameloft Software (Beijing) Company Ltd (Chine) Gameloft Software (Shanghai) Company Ltd (Chine) Gameloft Software (Chengdu) Company Ltd (Chine)
	Président et administrateur	Gameloft Inc (Etats-Unis) Gameloft Inc (Canada) Gameloft Limited (Grande-Bretagne) Gameloft KK (Japon) Gameloft Company Ltd (Vietnam) Gameloft Iberica SA (Espagne) Gameloft Argentina S.A. (Argentine) Gameloft Private India (Inde) Gameloft Co. Ltd. (Corée) Gameloft Ltd (Hong-Kong)
Administrateur	Gameloft Australia Pty Ltd (Australie) Ubisoft Inc (Etats-Unis) Ubisoft Holdings Inc (Etats-Unis) Shanghai Ubi Computer Software Company Ltd (Chine) Ubisoft Chengdu Ltd (Chine) Advanced Mobile Applications Ltd (Grande-Bretagne)	
Christian Guillemot	Président Directeur Général	Guillemot Brothers SA (France)
	Président et administrateur	Advanced Mobile Applications Ltd (Grande-Bretagne)
	Administrateur et Directeur Général Délégué	Gameloft SA (France) Ubisoft Entertainment SA (France)
	Administrateur	Gameloft Inc. (Etats-Unis) Gameloft Iberica SA (Espagne) Gameloft Inc. (Canada) Gameloft Limited (Angleterre) Ubisoft Nordic A/S (Danemark) Ubisoft Ltd (Grande-Bretagne) Shanghai Ubi Computer Software Company Ltd (Chine) Ubisoft Inc (Etats-Unis) Ubisoft Holdings Inc (Etats-Unis) Ubisoft Sweden AB (Suède)
Gérard Guillemot	Président	Longtail Studios Inc (Etats-Unis)
	Administrateur et Directeur Général Délégué	Guillemot Brothers SA (France) Gameloft SA (France) Ubisoft Entertainment SA (France)
	Administrateur	Advanced Mobile Applications Ltd (Grande-Bretagne) Gameloft Inc. (Etats-Unis) Gameloft Inc. (Canada) Shanghai Ubi Computer Software Company Ltd (Chine) Ubisoft Inc (Etats-Unis) Ubisoft Holdings Inc (Etats-Unis)
Marcel Guillemot	Administrateur	Guillemot Brothers SA (France) Gameloft SA (France)

Membres	Mandats/Fonctions	Sociétés
Yves Guillemot	Président Directeur Général	Ubisoft Entertainment SA (France) <i>elle-même Président de :</i> Ludi Factory SAS (France) Ubisoft Books and Records SAS (France) Ubisoft Design SAS (France) Ubisoft Graphics SAS (France) Ubisoft Manufacturing & Administration SAS (France) Ubisoft Organisation SAS (France) Ubisoft Pictures SAS (France) Ubisoft Productions France SAS (France) Ubisoft Simulations SAS (France)
	Administrateur et Directeur Général Délégué	Guillemot Brothers SA (France) Gameloft SA (France)
	Président	Ubisoft France SAS (France) Ubisoft World SAS (France) Ubisoft World Studios SAS (France) Tiwak SAS (France) Ubisoft Norway A/S (Norvège) Ubi Games SA (Suisse) Ubisoft Finland OY (Finlande) Ubisoft Holdings Inc (Etats-Unis) Red Storm Entertainment Inc (Etats-Unis)
	Président et administrateur	Ubisoft Nordic A/S (Danemark) Ubisoft SpA (Italie) Ubisoft SA (Espagne) Ubisoft KK (Japon) Ubisoft Divertissements Inc (Canada) Ubisoft Canada Inc (Canada) Ubisoft Music Inc. (Canada) Ubisoft Music Publishing Inc. (Canada) Ubisoft Chengdu Ltd (Chine) Ubisoft Digital Arts Inc (Canada)
	Vice-président et administrateur	Shanghai Ubi Computer Software Company Ltd (Chine) Ubisoft Inc (Etats-Unis)
	Gérant	Ubisoft Computing SARL (France) Ubisoft Production Montpellier SARL (France) Ubisoft Production Annecy SARL (France) Ubisoft Development SARL (France) Ubisoft Editorial SARL (France) Ubisoft Support Studios SARL (France) Ubisoft Paris Studios SARL (France) Ubisoft Castelnau SARL (France) Ubisoft EMEA SARL (France) Ubisoft Marketing International SARL (France) Ubisoft Operational Marketing SARL (France) Ubisoft Counsel & Acquisitions SARL (France) Ubisoft 1 SARL (France) Ubisoft 2 SARL (France) Ubisoft Sarl (Maroc) Ubisoft BV (Pays Bas) Ubisoft GmbH (Allemagne) Blue Byte GmbH (Allemagne) Sunflowers Interactive Entertainment Software GmbH (Allemagne) Spieleentwicklungskombinat GmbH (Allemagne) Max Design Entertainment Software (Autriche)

Membres	Mandats/Fonctions	Sociétés
Yves Guillemot (suite)	Administrateur	Gameloft Inc. (Etats-Unis) Gameloft Inc. (Canada) Ubisoft Ltd (Grande-Bretagne) Ubisoft Ltd (Hong-Kong) Ubisoft Entertainment Ltd (Grande-Bretagne) Red Storm Ltd (Grande-Bretagne) Ubisoft Pty Ltd (Australie) Ubisoft Sweden AB (Suède) Ubisoft Limited (Irlande) Ubisoft Singapore Pte Ltd (Singapour) Advanced Mobile Applications Ltd (Grande-Bretagne)
	Liquidateur	Ubisoft Warenhandels GmbH (Autriche)

4.12.3. REMUNERATIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

4.12.3.1. Rémunérations versées par Guillemot Corporation S.A.

Mandataires	Montant brut en euros du 01/01/07 au 31/12/07	Montant brut en euros du 01/01/06 au 31/12/06
Claude Guillemot	41 160	41 160
<i>Dont rémunération fixe</i>	<i>41 160</i>	<i>41 160</i>
<i>Dont rémunération variable</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Dont rémunération exceptionnelle</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Dont jetons de présence</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Michel Guillemot	41 160	41 160
<i>Dont rémunération fixe</i>	<i>41 160</i>	<i>41 160</i>
<i>Dont rémunération variable</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Dont rémunération exceptionnelle</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Dont jetons de présence</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Yves Guillemot	41 160	41 160
<i>Dont rémunération fixe</i>	<i>41 160</i>	<i>41 160</i>
<i>Dont rémunération variable</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Dont rémunération exceptionnelle</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Dont jetons de présence</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Gérard Guillemot	41 160	41 160
<i>Dont rémunération fixe</i>	<i>41 160</i>	<i>41 160</i>
<i>Dont rémunération variable</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Dont rémunération exceptionnelle</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Dont jetons de présence</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Christian Guillemot	41 160	41 160
<i>Dont rémunération fixe</i>	<i>41 160</i>	<i>41 160</i>
<i>Dont rémunération variable</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Dont rémunération exceptionnelle</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Dont jetons de présence</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Marcel Guillemot	0	0
Total	205 800	205 800

Les rémunérations fixes versées aux mandataires sociaux ont été décidées par le Conseil d'administration dans sa séance du 1^{er} juillet 2002. Le conseil d'administration n'a pas à ce jour mis en place de comité de rémunération.

Aucun avantage, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93 du Code de commerce, n'a été versé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Aucun régime de retraite spécifique n'a été mis en place pour les mandataires sociaux. Aucun engagement n'a été pris par la société correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Aucune rémunération n'a été versée en vertu d'un plan d'intéressement ou de primes.

Les mandataires sociaux de Guillemot Corporation SA n'ont reçu aucune rémunération de la part des autres sociétés du Groupe Guillemot Corporation au cours de l'exercice.

4.12.3.2. Rémunérations versées par la société contrôlante

La société Guillemot Brothers SA contrôle la société Guillemot Corporation SA au sens de l'article L.233-16 du code de commerce.

Mandataires	Montant brut en euros du 01/01/07 au 31/12/07 (1)	Montant brut en euros du 01/01/06 au 31/12/06 (1)
Claude Guillemot	45 600	45 600
Michel Guillemot	45 600	45 600
Yves Guillemot	45 600	45 600
Gérard Guillemot	45 600	45 600
Christian Guillemot	45 600	45 600
Marcel Guillemot	0	0
Total	228 000	228 000

(1) Aucune rémunération variable ou exceptionnelle n'a été versée.

Aucun avantage n'a été reçu.

4.13. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

4.13.1. INFORMATIONS SOCIALES

4.13.1.1. Informations liées à l'effectif

4.13.1.1.1. Effectif total

L'effectif en poste au 31 décembre 2007 se répartit comme suit :

	Société-mère	Filiales françaises	Filiales étrangères	Total
Effectif au 31 décembre 2007	5	70	77	152
Dont CDI	5	65	76	146
Dont CDD	0	5	1	6

L'effectif moyen sur l'exercice s'est élevé, pour les sociétés françaises du Groupe, à 69,58 personnes. L'effectif au 31 décembre 2006 s'élevait à 132 personnes et au 31 décembre 2005 à 92 personnes.

4.13.1.1.2. Embauches

Au cours de l'exercice, le nombre d'embauches en contrat à durée indéterminée s'est élevé à trente : deux au Canada, deux en Allemagne, trois à Hong-Kong, neuf en France, et quatorze en Roumanie. Cinq contrats à durée déterminée ont été conclus au sein des sociétés françaises.

4.13.1.1.3. Licenciements et leurs motifs

Les ruptures de contrats (au nombre de deux au sein des sociétés étrangères) prononcées au cours de l'année sont liées à des motifs non-économiques.

4.13.1.1.4. Heures supplémentaires

Le nombre d'heures supplémentaires s'élève pour les sociétés françaises du Groupe à 1680, et à 3456 pour les sociétés étrangères. Le paiement d'heures supplémentaires par les sociétés françaises correspond majoritairement à la compensation financière de journées de récupération du temps de travail non prises.

4.13.1.1.5. Main d'œuvre extérieure à la société

Le recours par les sociétés françaises du Groupe à du personnel intérimaire au cours de l'exercice a représenté 1160 jours de contrat de mission. Les sociétés étrangères n'ont pas eu recours à cette catégorie de collaborateurs.

4.13.1.2. Organisation du temps de travail

L'ensemble des salariés des sociétés du Groupe est concerné par l'application du cadre réglementaire en la matière, à savoir :

France :	35 heures
Canada :	40 heures
Royaume Uni :	40 heures
Hong-Kong :	40 heures
Roumanie :	40 heures
Allemagne :	38,5 heures
Italie :	40 heures

C'est le cadre légal des 35 heures hebdomadaires travaillées qui s'applique aux salariés des sociétés françaises. L'organisation de ce temps de travail varie, selon les exigences de nos métiers et les souhaits des salariés, entre des durées de travail journalières équivalentes ou, plus fréquemment, une durée hebdomadaire du travail fixée à 37 heures et une journée de récupération du temps de travail toutes les quatre semaines.

Le nombre de collaborateurs travaillant à temps partiel (hors congé parental à temps partiel) au sein des filiales françaises et étrangères consolidées représente 8,5% de l'effectif au 31 décembre 2007.

4.13.1.2.1. Absentéisme et ses motifs

Le nombre de jours d'absence, pour les sociétés consolidées, au cours de l'exercice se répartit comme suit :

	France	Hors France
Congé maladie	323	119
Congé maternité	181	0
Accident du travail et trajet	0	5
Congé sans solde	30	106
Congé paternité	16	0
Autres absences	27	8
Total	577	238

4.13.1.3. Rémunérations

(En euros)	Société-mère	Filiales françaises consolidées	Filiales étrangères consolidées	Total
Rémunérations versées sur l'exercice	205 800	2 867 195	2 044 939	5 117 934
Charges sociales versées sur l'exercice	67 256	1 240 975	347 220	1 655 451

Les évolutions de salaire se font sur la base de négociations individuelles. Ces évolutions ont néanmoins été complétées, comme en 2006, par des augmentations générales en début d'année dans plusieurs sociétés du Groupe.

Les dispositions du titre IV du livre IV du code de travail sont non applicables.

La société respecte l'égalité professionnelle entre ses salariés femmes et hommes, tant au niveau des rémunérations, qualifications, classifications, promotions professionnelles et embauches.

4.13.1.4. Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

Les salariés de deux des trois sociétés françaises consolidées du Groupe sont représentés par des délégués du personnel.

4.13.1.5. Conditions d'hygiène et de sécurité

Les sociétés françaises continuent leur démarche de prévention des risques, passant notamment par la mise à jour d'un document unique, qui permet de définir, d'évaluer et d'analyser les risques auxquels les salariés pourraient être exposés. Par ailleurs, il est à noter que les activités du Groupe génèrent un risque professionnel limité.

4.13.1.6. Formation

Les sociétés françaises consolidées ont respecté le cadre défini par la réglementation en la matière, et mènent une politique visant à favoriser l'adaptation des compétences des salariés aux perspectives d'évolution des métiers du Groupe. Le nombre de jours consacrés à la formation s'élève pour les sociétés françaises consolidées et pour l'exercice à 50.

4.13.1.7. Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Au cours de l'exercice, les sociétés françaises du Groupe ont eu recours aux prestations proposées par des Centres d'Aide par le Travail représentant un chiffre d'affaires total de 30 422 euros.

Par ailleurs, le montant de la contribution des sociétés françaises du Groupe au titre de l'exercice en vue de l'insertion professionnelle des personnes handicapées est de 9 959 euros.

4.13.1.8. Œuvres sociales

Les sociétés du Groupe ont organisé des animations destinées à leur personnel, et peuvent également participer au financement d'activités sociales (séjours culturels pour les enfants de salariés etc...).

4.13.1.9. Sous-traitance

Le recours à la sous-traitance, en partie constitué par les prestations proposées par des Centres d'Aide par le Travail, s'est élevé à 38 835 euros au cours de l'exercice.

4.13.1.10. Relations entretenues par la société avec les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

Des stagiaires étudiants sont ponctuellement accueillis au sein des différentes sociétés du Groupe. Un contrat d'apprentissage de deux ans au sein de l'une des sociétés françaises du Groupe a pris fin et débouché sur une embauche en contrat à durée indéterminée au cours de l'exercice.

4.13.1.11. Prise en compte par les filiales étrangères de l'impact de leur activité sur le développement régional et les populations locales

Néant.

4.13.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

4.13.2.1. Consommation de ressources en eau, matières premières et énergie – Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables, les conditions d'utilisation des sols, les rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement, les nuisances sonores ou olfactives et les déchets – Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées – Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité de la société aux dispositions législatives et réglementaires applicables en cette matière

Le Groupe n'a pas de site de fabrication, la fabrication des produits étant réalisée par des sous-traitants.

Le Groupe demande à ses sous-traitants de se conformer aux dispositions législatives et réglementaires en matière d'environnement et les incite à ne pas utiliser de matières ou substances dangereuses pour l'environnement.

Les sites occupés par les sociétés du Groupe sont constitués exclusivement de locaux à usage de bureaux ou d'entrepôts de stockage. La consommation de ressources en eau et énergie du Groupe se limite par conséquent à une consommation courante pour ce type de locaux.

Le Groupe sensibilise les salariés aux économies d'eau et d'électricité.

Concernant les emballages de ses produits, le Groupe travaille sans cesse à l'optimisation de la forme et de la taille des emballages par rapport à la forme de ses produits afin de limiter les déchets d'emballage.

En matière de recyclage des emballages, Guillemot Corporation contribue à Eco-Emballages pour la prise en charge des emballages des produits mis sur le marché français et à Duales System Deutschland pour la prise en charge des emballages des produits mis sur le marché allemand et ce en vue de leur valorisation.

Concernant les piles et accumulateurs incorporés dans ses produits, le Groupe contribue à Screlec pour la collecte, le traitement, la valorisation et l'élimination des piles et accumulateurs mis sur le marché français et à Stibat pour ceux mis sur le marché hollandais.

Concernant les déchets électriques et électroniques, le Groupe a confié à des sociétés spécialisées la collecte, le traitement et la valorisation des produits mis sur les marchés français (Ecologic), hollandais (Mirec) et allemand (ISD Interseroh Dienstleistungs).

En outre, les déchets cartons et les piles usagées générés par le site français sont collectés par des prestataires de services en vue de leur valorisation.

4.13.2.2. Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement

Néant.

4.13.2.3. Existence au sein de la société de services internes de gestion de l'environnement, la formation et l'information des salariés sur celui-ci, les moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement ainsi que l'organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà des établissements de la société

Le Groupe n'a pas de site de fabrication, la fabrication des produits étant réalisée par des sous-traitants. Il n'existe pas au sein du Groupe de services internes de gestion de l'environnement.

4.13.2.4. Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Aucune provision et garantie pour risques en matière d'environnement n'a été comptabilisée.

4.13.2.5. Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci

Guillemot Corporation n'a versé aucune indemnité en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement.

4.13.2.6. Objectifs assignés aux filiales à l'étranger

Aucun objectif n'est assigné aux filiales étrangères du Groupe, celles-ci ayant exclusivement une activité de marketing.

4.14. CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les commissaires aux comptes vous donneront lecture de leurs rapports sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce. Ils vous donneront dans leurs rapports toute information quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

Lecture vous sera ensuite donnée des projets de résolutions.

Puis, nous ouvrirons le débat et passerons au vote des résolutions soumises à votre approbation ce jour.

Le Conseil d'administration
Le 11 mars 2008

4.15. ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

4.15.1. TABLEAU FINANCIER (ARTICLE R.225-102 DU CODE DE COMMERCE)

Exercice	2007	2006	2005	2004	2002/2003
Capital social en fin d'exercice	11 519	11 295	10 466	10 466	10 403
Nb actions ordinaires	14 959 176	14 668 644	13 592 310	13 592 310	13 510 864
Nb actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nb maximal d'actions à créer	1 634 464	4 016 074	3 770 578	3 772 778	1 688 208
Par conversion d'obligations	0	2 381 610	2 381 610	2 383 810	217 794
Par levée d'options de souscription d'actions	1 634 464	1 634 464	955 464	955 464	955 464
Par exercice de droits de souscription	0	0	433 504	433 504	514 950
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxe	43 303	36 646	20 891	27 916	124 652
Résultat avant impôts, participation, dotations, provisions	4 008	-2 007	3 521	-6 232	-6 406
Impôts sur les bénéfices	-30	-30	-105	-31	-29
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation, dotations, provisions	5 182	1 547	-9 487	-1 733	-43 328
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Résultat par action					
Résultat après impôts, participations avant dotations et provisions	0,27	-0,14	0,26	-0,46	-0,47
Résultat après impôts, participation, dotations et provisions	0,35	0,11	-0,70	-0,13	-3,2
Dividende attribué à chaque action	0	0	0	0	0
Personnel					
Effectif moyen des salariés	5	5	5	5	5
Montant de la masse salariale	206	206	206	206	263
Cotisations sociales et avantages sociaux	67	72	72	71	119

4.15.2. RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D' ACTIONS (ART. L.225-184 DU CODE DE COMMERCE)

Aucun plan d'options de souscription d'actions n'a été mis en place au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

6 700 options de souscription d'actions attribuées dans le cadre des plans d'options existants ont été levées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Au 31 décembre 2007, les options de souscription d'actions restantes permettent la création potentielle maximale de 1 627 764 actions nouvelles, soit 9,81% de la somme des titres composant le capital et de ces actions nouvelles.

A ce jour, la société n'a pas mis en place de plan d'options d'achat d'actions.

4.15.2.1. Historique des attributions d'options de souscription d'actions

	1 ^{er} plan	2 ^{ème} plan	3 ^{ème} plan	4 ^{ème} plan	5 ^{ème} plan	6 ^{ème} plan	7 ^{ème} plan	8 ^{ème} plan
Date de l'assemblée générale	12/11/98	12/11/98	21/12/00	21/12/00	15/02/02	20/02/03	20/02/03	20/02/03
Date du Conseil d'administration	14/11/98	06/12/99	17/04/01	18/04/01	04/11/02	01/09/03	22/02/06	22/02/06
Nombre total d'actions pouvant être souscrites :	96 466	100 000	28 000	72 000	199 998	459 000	433 000	246 000
- dont par les mandataires sociaux	0	0	0	0	0	0	75 000	0
- dont par les dix premiers attributaires salariés	20 000	22 000	2 520	6 160	199 998	218 000	157 500	82 000
Point de départ d'exercice des options	27/11/03	06/12/04	17/04/05	18/04/02	04/11/06	01/09/07	22/02/10	22/02/08
Date d'expiration des options	14/11/08	06/12/09	17/04/11	18/04/11	04/11/12	01/09/13	22/02/16	22/02/16
Prix de souscription (en euros)	16,76	36	29	29	1,36	1,83	1,74	1,77
Modalités d'exercice	-	-	-	25% par an	-	-	-	1/3 par an
Nombre d'actions souscrites	0	0	0	0	0	6 700	0	0
Dont au cours de l'exercice clos le 31/12/2007	0	0	0	0	0	6 700	0	0
Options de souscription d'actions annulées durant l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0
Options de souscription d'actions restantes	96 466	100 000	28 000	72 000	199 998	452 300	433 000	246 000

4.15.2.2. Options de souscription d'actions consenties et souscrites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS CONSENTIES A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites	Prix unitaire (en euros)	Date d'échéance	Plan N°1	Plan N°2	Plan N°3	Plan N°4	Plan N°5	Plan N°6	Plan N°7	Plan N°8
Options de souscription d'actions consenties, durant l'exercice clos le 31 décembre 2007, à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe :											
- Claude Guillemot	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Michel Guillemot	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Yves Guillemot	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Gérard Guillemot	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Christian Guillemot	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options levées, durant l'exercice clos le 31 décembre 2007, par chaque mandataire social :											
- Claude Guillemot	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Michel Guillemot	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Yves Guillemot	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Gérard Guillemot	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Christian Guillemot	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites	Prix Moyen pondéré	Plan N°1	Plan N°2	Plan N°3	Plan N°4	Plan N°5	Plan N°6	Plan N°7	Plan N°8
Options consenties, durant l'exercice clos le 31 décembre 2007, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice clos le 31 décembre 2007, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	0	-	-	-	-	-	-	6 700	-	-

4.15.3. RAPPORT SPECIAL SUR LES ACTIONS GRATUITES (ART. L.225-197-4 DU CODE DE COMMERCE)

Aucune action gratuite n'a été attribuée aux mandataires sociaux et aux salariées non mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, ni au cours des exercices précédents.

4.15.4. RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE (ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE)

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre conseil d'administration au cours de l'exercice clos de 31 décembre 2007, des procédures de contrôle interne mises en place par la société et de l'étendue des pouvoirs du président directeur général.

Ce rapport a été préparé avec l'appui des services comptabilité, consolidation et juridique sur la base des procédures de contrôle interne existantes au sein du Groupe et dont j'ai suivi personnellement l'évolution des travaux.

A - PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1) Composition du conseil d'administration

L'article 9 des statuts prévoit que la société puisse être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années. Les administrateurs sont toujours rééligibles.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins et ne pas être âgé de plus de 80 ans.

Votre conseil d'administration est composé de six membres et il ne comprend pas d'administrateur indépendant ni d'administrateur élu par les salariés.

La liste des administrateurs de la société, incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés, est présentée aux paragraphes 4.12.1 et 4.12.2 du Rapport de gestion.

2) Tenue des réunions du conseil d'administration

L'article 10 des statuts prévoit que le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Ainsi, au cours de l'exercice écoulé, votre conseil d'administration s'est réuni sept fois.

Le taux de présence aux réunions s'est élevé en moyenne à 78,57%.

Date	Ordre du jour des réunions du conseil d'administration
27/02/2007	Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006; Proposition d'affectation et de répartition du résultat; Résolutions à présenter à l'assemblée générale annuelle des actionnaires; Convocation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires.
09/04/2007	Remboursement d'avances en comptes courants d'actionnaires abandonnées avec clause de retour à une meilleure fortune.
30/04/2007	Arrêté des documents périodiques visés à l'article L232-2 du Code de commerce et établissement des rapports sur ces documents.
01/06/2007	Convocation d'une assemblée générale ordinaire des actionnaires.
20/08/2007	Autorisations de conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.
18/09/2007	Constatation des conversions d'obligations convertibles en actions intervenues depuis le début de l'exercice en cours et constatation de l'augmentation de capital correspondante; Modifications corrélatives des statuts.
31/10/2007	Arrêté des documents périodiques visés à l'article L232-2 du Code de commerce et établissement des rapports sur ces documents; Examen du projet de règlement intérieur du conseil d'administration de la société.

3) Règlement intérieur

Votre conseil d'administration, dans sa séance du 31 octobre 2007, a approuvé le projet de Règlement intérieur du Conseil d'administration proposé par son président. Ce règlement fixe les principes directeurs de fonctionnement de votre conseil d'administration.

4) Convocation des administrateurs

Conformément à l'article 10 des statuts, les administrateurs ont été convoqués par tout moyen même verbalement.

Conformément à l'article L.823-17 du Code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil qui ont examiné et arrêté les comptes annuels.

5) Information des administrateurs

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués avant la réunion ou leur ont été remis en séance.

6) Tenue des réunions

Conformément à l'article 10 des statuts, les réunions du conseil d'administration ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué sur l'avis de convocation.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, lorsque la loi l'autorise, les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

6) Comités spécialisés

Aucun comité n'a été mis en place, à ce jour, par le conseil d'administration.

7) Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion.

B - PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Le Groupe s'est appuyé sur les recommandations formulées par l'AMF dans son rapport publié le 22 janvier 2007 ainsi que sur le cadre de référence du contrôle interne des sociétés cotées.

Le Groupe a également utilisé le guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites de ce cadre de référence afin de faciliter la réflexion et la communication sur le contrôle interne et de permettre à la société d'identifier les points de contrôle à améliorer.

1) Objectifs des procédures de contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières,
- et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre ces objectifs, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage des différentes activités.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que ces objectifs seront atteints.

2) Organisation générale du contrôle interne

a) Périmètre du contrôle interne

La société-mère veille à l'existence de dispositifs de contrôle interne au sein de ses filiales, en les adaptant à leurs caractéristiques propres et aux relations entre la société mère et les filiales.

b) Acteurs chargés du contrôle interne

Le contrôle interne du Groupe Guillemot repose sur des principes de délégation, d'autorisation et de séparation des fonctions qui se traduisent dans les procédures et circuits d'approbation et de validation.

Chaque collaborateur du Groupe est sensibilisé aux règles de conduite et d'intégrité qui sont le fondement même du contrôle interne du Groupe. Chaque collaborateur a la connaissance nécessaire pour établir, faire fonctionner et surveiller le dispositif de contrôle interne, au regard des objectifs qui lui ont été assignés.

L'organisation et le rôle des différents organes qui concourent au contrôle interne sont détaillés ci-après :

◆ **Le Président Directeur Général** est responsable de l'élaboration des procédures et des moyens mis en œuvre pour assurer le fonctionnement et le suivi du contrôle interne.

◆ **Les Services Comptables et Financiers** regroupent des services fonctionnels ayant une double mission d'expertise et de contrôle à savoir :

Le service contrôle de gestion du Groupe fournit des informations chiffrées pertinentes (chiffre d'affaires marges, coûts, etc.) aux responsables.

Il a pour objectifs :

- la mise en place des outils de reporting, de pilotage et d'aide à la décision adaptés aux différents niveaux de responsabilités,
- l'analyse des écarts entre les résultats réalisés et les objectifs, l'explication des causes de ces écarts avec les opérationnels et le suivi de la mise en place des mesures correctives correspondantes,
- la vérification de l'exactitude des données de base et le contrôle des restitutions des systèmes d'information comptable et financière.

Le Service Comptabilité et Consolidation a les objectifs suivants :

- l'élaboration des comptes sociaux et consolidés semestriels et annuels dans le respect des obligations légales et dans les délais répondant aux exigences des marchés financiers,
- la responsabilité de la mise en œuvre des procédures comptables,
- la définition et le contrôle de l'application des procédures de sécurité financière en respect du principe de séparation des tâches entre les ordonnateurs et les payeurs,
- la définition, avec l'aide d'un conseil fiscal, de la stratégie fiscale,
- la coordination avec les Commissaires aux comptes et la mise à disposition des informations utiles à l'exécution de leurs diligences.

Le Service Trésorerie

Le service a pour mission de suivre le niveau de trésorerie du Groupe et d'en assurer l'optimisation. Le service assure l'organisation de la gestion des flux et décide de l'utilisation des ressources financières en relation avec chacun des établissements financiers.

Afin de réduire le risque d'erreur ou de fraude, les délégations de pouvoirs sont attribuées à un nombre limité de collaborateurs seuls habilités par la Direction générale à traiter certaines opérations financières selon des seuils et autorisations prédéfinis.

Le Service Juridique

Le Groupe est doté d'un service juridique interne qui assure des prestations au profit des différents services des sociétés du Groupe.

Ce service a en charge :

- la définition et le contrôle de l'application de la politique contractuelle du Groupe,
- le suivi des contentieux et risques juridiques, et constitue une interface avec le service comptabilité pour leur prise en compte dans les états financiers,

- le suivi des engagements hors bilan,
- le suivi des différents contrats d'assurance du Groupe.

Le Service Ressources Humaines

Le service ressources humaines est centralisé au niveau du siège. Il s'assure du respect par le Groupe des dispositions du code du travail et organise les relations avec les instances représentatives du personnel.

Le Service Communication Financière

Le Service communication financière diffuse, auprès des actionnaires, des analystes financiers et des investisseurs, les informations nécessaires à la bonne compréhension de la stratégie du Groupe.

La Direction des Systèmes d'Information (DSI)

Le service en charge des systèmes d'information gère le développement d'outils spécifiques et collabore au choix des solutions informatiques. Il effectue un suivi régulier du déroulement des projets informatiques et s'assure qu'ils sont en adéquation avec les besoins opérationnels.

c) Mise en œuvre du contrôle interne

◆ Procédures de contrôle de gestion

Business plan

L'organisation de la prévision est centralisée et organisée au niveau du siège par le service contrôle de gestion qui en définit les principes et le calendrier, anime le processus par entité et vérifie la cohérence avec la stratégie du Groupe. Ce plan est actualisé semestriellement.

Budget annuel

Les responsables opérationnels et fonctionnels, en collaboration avec le service contrôle de gestion, établissent pour l'année à venir un budget annuel. Les objectifs proposés font l'objet d'une validation par la Direction générale en fin d'année précédant la période de référence.

Tableau de bord hebdomadaire

Le service contrôle de gestion édite chaque semaine le tableau de bord adressé à la Direction générale qui contient notamment les informations suivantes :

- le chiffre d'affaires consolidé
- la marge brute
- les frais
- le niveau du stock
- les indicateurs de réalisations par rapport aux prévisions et budgets
- les indicateurs de tendances

Rapprochement avec les données comptables

Chaque trimestre, le service contrôle de gestion effectue un rapprochement avec les données comptables afin d'analyser et rectifier les écarts entre :

- les abonnements inscrits en gestion et les charges comptables réelles,
- les méthodes d'alimentation des charges par le contrôle de gestion et les charges réelles.

Ce rapprochement permet d'obtenir les données d'analyses sectorielles.

Prévisions financières

Afin de compléter l'approche prévisionnelle réalisée par les budgets et renforcer la cohérence des prévisions gestion et trésorerie, le service comptabilité prépare les éléments suivants :

- le compte de résultat simplifié permettant de faire ressortir les soldes intermédiaires de gestion,
- le bilan simplifié afin de compléter l'approche résultat issue des prévisions gestion par une approche patrimoniale permettant à la fois d'anticiper l'évolution des postes clés tels que les immobilisations/investissements ou la situation du besoin en fonds de roulement, et de fiabiliser l'approche trésorerie,
- le tableau de financement permettant de travailler sur des indicateurs prévisionnels.

◆ Procédures de contrôle des engagements

Rédaction, approbation et suivi des contrats

Le service juridique du Groupe est engagé dans une démarche de sécurisation et de contrôle des engagements en relation étroite avec la Direction générale et les opérationnels.

Contrôle des contrats

Les contrats, avant signature par le Groupe, sont soumis au contrôle du service juridique. Après signature, l'ensemble des originaux des contrats est classé au service juridique.

Les achats

Le Groupe travaille régulièrement avec les mêmes fournisseurs qu'il a préalablement référencés. Dans ce cadre, l'ouverture de compte d'un nouveau fournisseur est de la responsabilité de la Direction.

La procédure mise en place veille tout particulièrement à la séparation des fonctions à l'intérieur du cycle achats, de la commande au règlement de la facture et au contrôle à posteriori des comptes.

Les ventes

Les conditions générales de ventes sont arrêtées et revues chaque année par le service juridique et le service commercial en fonction notamment de l'évolution de la réglementation.

La solvabilité des clients est une préoccupation permanente du Groupe. Ainsi, de la Direction au chargé de clientèle, des procédures strictes sont appliquées.

Il en découle une sélection rigoureuse des nouveaux clients qui doivent obtenir une couverture Assurance Crédit suffisante avant toute entrée en relation. Le suivi des règlements (et les relances qui en découlent) est permanent et systématique et relève de la double responsabilité du service comptabilité clients et de la direction commerciale.

◆ Procédure de contrôle des actifs

Les immobilisations

Les immobilisations sont gérées par le service comptabilité générale. Un point régulier est fait avec un responsable technique sur l'état de ces actifs.

Les stocks

Un inventaire physique est effectué tous les ans.

Le suivi des entrées, des sorties et du stockage des marchandises fait l'objet d'une procédure rigoureuse. Un contrôle quantitatif régulier est effectué pour les références à forte rotation.

◆ Procédure de contrôle de la trésorerie

Sécurisation des paiements

Tous les moyens de paiement du Groupe font l'objet d'une procédure de sécurisation, contractualisée auprès des banques. Ces procédures de sécurisation sont doublées d'un rapprochement bancaire-comptable quotidien.

Le risque de fraude interne est limité grâce à une procédure de séparation des tâches entre l'émetteur du titre de paiement et le signataire.

Gestion du risque de liquidité

Le service trésorerie est chargé de veiller à ce que le Groupe dispose des sources de financement pérennes et en quantité suffisante au regard de ses besoins.

Pour ce faire, une analyse mensuelle est réalisée, elle est assortie d'une réactualisation journalière des prévisions de trésorerie et d'un reporting quotidien à la Direction générale de la situation de la trésorerie nette.

Couverture des risques de change et de taux d'intérêt

Les achats de marchandises sont effectués principalement en dollar américain.

Le Groupe facture ses clients principalement en euros.

Du fait de l'indexation des prix de vente sur les prix de revient en dollars pour l'ensemble des acteurs du secteur d'activité du Groupe, le Groupe fait évoluer ses prix de vente à la hausse ou à la baisse en

fonction de ses prix de revient. En conséquence, il a été choisi de ne pas souscrire de couverture de risque de change, celle-ci n'étant pas considérée comme nécessaire.

Le risque de taux est étudié régulièrement par le service trésorerie et validé par la Direction générale. Au 31 décembre 2007, le Groupe ne dispose ni de contrat de couverture de change, ni de couverture de taux.

◆ **Procédure de production et de contrôle de l'information financière**

Constatation du chiffre d'affaires

Le service contrôle de gestion fournit, chaque trimestre, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe. La comptabilisation du chiffre d'affaires est assurée par le déversement des données de facturation du logiciel de facturation dans les systèmes comptables.

Un rapprochement est effectué entre les chiffres provenant de la gestion et les chiffres issus de la comptabilité.

Outils comptables

Le Groupe utilise plusieurs logiciels pour les besoins de la comptabilité générale, de la gestion de trésorerie, de la gestion des immobilisations, de la paie et de la consolidation.

Procédures d'analyse et de contrôle

L'enregistrement des événements comptables récurrents est normé grâce à l'utilisation de pièces comptables dédiées, ce qui assure une productivité et une sécurité optimale sur le plan de l'homogénéité de l'information restituée et sur la rapidité d'acquisition des informations saisies. La sécurité des données informatiques et des traitements fait l'objet d'une attention particulière (protection physique et logique des accès, sauvegardes, back-up etc...).

Les droits d'accès sont gérés de façon centrale et permettent de sécuriser les engagements des sociétés, ainsi que les autorisations et émissions de paiements.

L'ensemble des postes du bilan et du compte de résultat est analysé par comparaison avec l'année précédente et tous les écarts sont justifiés dans le cadre du contrôle des risques de fraude ou d'erreur.

Procédures d'arrêté des comptes

L'arrêté des comptes sociaux fait l'objet d'une présentation à la Direction générale par le service comptabilité et d'une analyse conjointe des postes d'inventaire avec le service contrôle de gestion. La constatation des provisions fait suite à une analyse précise des risques auprès des services opérationnels et/ou fonctionnels concernés, du service juridique et, le cas échéant, de conseils externes.

L'élaboration des comptes consolidés est effectuée en interne par le service consolidation qui veille à la mise à jour des paramètres de la consolidation, à la préparation et réalisation des états statutaires. Les principaux contrôles effectués par le service consolidation concernent le contrôle des liasses provenant des filiales, la revue des états de contrôle édités après les traitements de consolidation et le contrôle des états d'analyse de la consolidation.

Les relations avec les Commissaires aux Comptes sont organisées comme suit :

- une réunion préalable à l'arrêté permet de convenir du calendrier, de l'organisation et de valider les grandes options comptables,
- une réunion de synthèse, après l'arrêté, à laquelle participe la Direction générale, permet de recueillir les remarques éventuelles des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés.

Les comptes sont ensuite présentés au Président du conseil d'administration avant d'être arrêtés par le conseil d'administration.

Communication financière

Le Président Directeur Général et les Directeurs généraux délégués sont les principaux intervenants dans la communication des informations financières au marché.

Sont également habilités à communiquer des informations financières, le service communication ainsi que le service juridique.

La communication financière est assurée à partir des états financiers et comptables, des documents de référence et des communiqués de presse financiers.

Ces documents sont validés par les différents services concernés : juridique, comptabilité, consolidation, ressources humaines, l'ensemble étant validé par la Direction générale. Enfin, le document de référence est déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Pour diffuser cette information financière, les moyens utilisés sont le courrier électronique, le téléphone et le courrier postal.

L'information financière est également diffusée par voie d'avis financiers publiés dans un quotidien économique de diffusion nationale et par voie de communiqués de presse mis en ligne sur le site Internet du Groupe Guillemot (disponibles sur ce site en langue française et en langue anglaise).

d) Elaboration de l'information comptable et financière des actionnaires

Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable destinée aux actionnaires, et celles visant à en assurer la conformité avec les principes comptables généraux, sont organisées par la Direction générale qui en confie l'exécution au service comptabilité et consolidation et en contrôle l'exécution.

e) Conclusion

Les procédures de contrôle interne du Groupe Guillemot font l'objet d'une veille permanente qui permet leur mise à jour et leur évolution en tenant compte, notamment, des modifications intervenant dans la législation et la réglementation applicable au Groupe et à ses activités.

Sur l'exercice, un audit du système d'information du Groupe a été réalisé par un prestataire externe, permettant de mettre en avant les pistes d'amélioration des systèmes d'information du Groupe et de mettre en place les actions à mener.

Le Président du Conseil d'administration estime que les mesures mises en place permettent d'assurer un contrôle interne efficace.

C - PRINCIPES ET REGLES ARRETES POUR DETERMINER LES REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux est constituée d'une partie fixe d'égal montant pour chacun des dirigeants mandataires sociaux. Elle n'est constituée d'aucune partie variable et d'aucun avantage en nature.

Lorsque des options de souscription d'actions sont attribuées aux dirigeants mandataires sociaux, le nombre d'options attribuées à chacun d'eux est identique. Le dirigeant mandataire social doit par ailleurs faire partie de la société au moment de la levée des options.

Concernant les options attribuées depuis le 1^{er} janvier 2007, le dirigeant mandataire social doit conserver au nominatif 5% des actions issues de levées d'options jusqu'à la cessation de ses fonctions.

D - POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Je vous précise, qu'à ce jour, le conseil d'administration n'a apporté aucune limitation de pouvoirs particulière à votre Président Directeur Général autres que celles prévues par les statuts et par la loi.

Fait à Chantepie, le 11 mars 2008
Le Président du conseil d'administration

5. COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2007

Conformément au Règlement CE n°1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe Guillemot Corporation présente ici ses états financiers consolidés de l'exercice 2007 conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'union européenne (ce référentiel est disponible sur le site Internet de la commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm). Ces normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations.

Toutes les données sont en milliers d'euros.

5.1. BILAN CONSOLIDE

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes / Paragraphes	Net 31.12.07	Net 31.12.06
Ecarts d'acquisition	5.5.5.1	888	888
Immobilisations incorporelles	5.5.5.2	2 793	2 955
Immobilisations corporelles	5.5.5.3	3 798	3 914
Immobilisations corporelles destinées à être cédées	5.5.5.3	0	1 423
Actifs financiers	5.5.5.4	139	99
Actifs d'impôts exigibles	5.5.5.8	249	249
Impôts différés actifs	5.5.6.7	0	0
Actifs non courants		7 867	9 528
Stocks	5.5.5.5	7 134	6 819
Clients	5.5.5.6	9 372	8 817
Autres créances	5.5.5.7	1 953	1 515
Actifs financiers	5.5.5.4	36 055	15 948
Trésorerie et équivalents de trésorerie		6 579	5 723
Actifs d'impôts exigibles	5.5.5.8	1 900	2 123
Actifs courants		62 993	40 945
Total Actif		70 860	50 473

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes / Paragraphes	31.12.07	31.12.06
Capital (1)		11 519	11 295
Primes (1)		10 426	9 726
Réserves et résultat consolidé (2)		25 313	-749
Ecarts de conversion		108	-513
Capitaux propres groupe	5.5.5.9	47 366	19 759
Intérêts minoritaires		0	0
Capitaux propres de l'ensemble		47 366	19 759
Engagements envers le personnel	5.5.5.11	194	183
Emprunts	5.5.5.12	3 053	12
Autres dettes	5.5.5.13	2 635	4 338
Impôts différés passifs	5.5.6.7	526	0
Passifs non courants		6 408	4 533
Fournisseurs		9 872	10 848
Emprunts à court terme	5.5.5.12	2 240	8 421
Dettes fiscales		279	283
Autres dettes	5.5.5.13	4 633	6 115
Provisions	5.5.5.10	62	514
Passifs courants		17 086	26 181
Total Passif		70 860	50 473

(1) de l'entreprise mère consolidante

(2) dont résultat net de l'exercice + 26 423 milliers d'euros

Les notes annexes présentées au paragraphe 5.5 font partie intégrante des états financiers consolidés.

5.2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Notes / Paragraphes	31.12.07	31.12.06
Chiffre d'affaires net	5.5.4	43 294	36 344
Achats consommés	5.5.6.1	-22 008	-21 975
Charges externes	5.5.6.1	-9 873	-8 365
Charges de personnel	5.5.6.1	-7 120	-6 127
Impôts et taxes		-334	-389
Dotations aux amortissements	5.5.6.2	-932	-833
Dotations aux provisions	5.5.6.2	-100	-598
Variation des stocks de produits finis	5.5.6.3	818	4 287
Autres produits et charges d'exploitation	5.5.6.4	-938	-896
Résultat opérationnel courant		2 807	1 448
Autres produits opérationnels	5.5.6.5	0	500
Autres charges opérationnelles	5.5.6.5	0	0
Résultat opérationnel		2 807	1 948
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		207	151
Coût de l'endettement financier brut		364	471
Coût de l'endettement financier net	5.5.6.6	-157	-320
Autres charges et produits financiers	5.5.6.6	24 529	3 000
Charge d'impôt	5.5.6.7	-756	-271
Résultat net de l'ensemble consolidé		26 423	4 357
dont résultat net des activités arrêtées	5.5.6.8	0	-14
Part des intérêts minoritaires		0	0
Résultat net part du groupe		26 423	4 357
Résultat de base par action	5.5.6.9	1,82 €	0,30 €
Résultat dilué par action	5.5.6.9	1,70 €	0,24 €

Les notes annexes présentées au paragraphe 5.5 font partie intégrante des états financiers consolidés.

5.3. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(en milliers d'euros)	Notes / Paragraphes	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecarts de conversion	Total capitaux propres
Situation au 01.01.06		10 466	8 150	-2 566	-3 580	165	12 635
Résultat au 31.12.06					4 357		4 357
Affectation résultat 31.12.05				-3 580	3 580		0
Augmentation de capital par compensation de créances		829	1 571				2 400
Augmentation de capital par exercice de BSA			5				5
Plus-value sur titres propres				2			2
Stock options				461			461
Ecarts de conversion				-24		-77	-101
Situation au 31.12.06		11 295	9 726	-5 707	4 357	88	19 759
Situation au 01.01.07		11 295	9 726	-5 707	4 357	88	19 759
Résultat au 31.12.07	5.5.6				26 423		26 423
Affectation résultat 31.12.06				4 357	-4 357		0
Augmentation de capital par conversion d'obligations	5.5.5.9	224	700				924
Titres de l'entreprise consolidante	5.5.5.9			-116			-116
Plus et moins-values sur titres propres	5.5.5.9			-6			-6
Stock options	5.5.5.9			362			362
Ecarts de conversion						20	20
Situation au 31.12.07		11 519	10 426	-1 110	26 423	108	47 366

Les notes annexes présentées au paragraphe 5.5 font partie intégrante des états financiers consolidés.

5.4. TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	Notes / Paragaphes	31.12.07	31.12.06
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat net des sociétés intégrées		26 423	4 357
+ Dotations aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)		988	1 469
- Reprises des amortissements et provisions		-485	-891
-/+ Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	5.5.6.6	-22 940	-3 064
+/- Charges et produits liés aux stock options	5.5.5.9	361	461
-/+ Plus et moins-values de cession		-1 441	0
Variation des impôts différés	5.5.6.7	526	0
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net		3 432	2 332
Coût de l'endettement financier net	5.5.6.6	157	320
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net		3 589	2 652
Ecart de conversion sur la marge brute d'autofinancement		-17	3
Variation du besoin en fonds de roulement		-1 024	-2 470
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles		2 391	-135
Flux de trésorerie liés aux investissements			
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations incorporelles	5.5.5.2	-40	-19
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations corporelles	5.5.5.3	-599	-515
Encaiss/ cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	5.5.5.3	1 457	2
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations financières	5.5.5.4	-227	-2 073
Encaiss/ cessions d'immobilisations financières	5.5.5.4	4 175	0
Trésorerie nette / acquisitions et cessions de filiales		0	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		4 766	-2 605
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Augmentation de capital ou apports en numéraire	5.5.5.9	0	2 405
Rachat et reventes d'actions propres		0	0
Emprunts	5.5.5.12	5 750	0
Remboursement de comptes courants d'actionnaires	5.5.5.13	-4 162	-2 600
Remboursement des emprunts	5.5.5.12	-7 660	-619
Autres flux liés aux opérations de financement		0	-13
Total des flux liés aux opérations de financement		-6 072	-827
Incidence des écarts de conversion		5	-8
Variation de trésorerie		1 090	-3 575
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice		5 466	9 041
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice		6 556	5 466

Les notes annexes présentées au paragraphe 5.5 font partie intégrante des états financiers consolidés.

5.5. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

5.5.1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'exercice 2007 a été marqué par la croissance de l'activité du Groupe de 19% et par le doublement de son résultat opérationnel courant.

Le chiffre d'affaires consolidé annuel s'établit à 43,3 millions d'euros en hausse de 19,28 % par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel courant ressort à 2,8 millions d'euros pour un résultat de 1,4 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Le résultat net consolidé s'établit à 26,4 millions d'euros contre 4,4 millions d'euros à période comparable. Ce très bon résultat est lié à deux facteurs : l'amélioration du résultat opérationnel courant et l'accroissement de la valeur du portefeuille de titres Ubisoft Entertainment et Gameloft détenus par le Groupe.

Les capitaux propres passent de 19,8 millions d'euros au 31 décembre 2006 à 47,4 millions d'euros au 31 décembre 2007. Dans la période, le Groupe a renforcé sa structure financière, ses valeurs mobilières de placement excédant son endettement net (hors VMP) de 33,4 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 13,4 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Au cours de l'exercice, le Groupe a remboursé l'emprunt obligataire arrivé à échéance au 31 août 2007 pour un montant de 6,9 millions d'euros et a constaté une augmentation de capital de 0,9 million d'euros suite à la conversion de 13 206 obligations convertibles.

Le Groupe a également souscrit pour 5,75 millions d'euros de nouveaux emprunts pour faire face au remboursement de cet emprunt obligataire.

Sur la période, le Groupe a remboursé 4 162 milliers d'euros d'avances en comptes courants d'actionnaires sous la forme d'une dation en paiement en titres Ubisoft Entertainment, réalisant un gain financier de 1,4 millions d'euros.

L'évaluation à la juste valeur des actifs financiers détenus a entraîné la comptabilisation de gains latents de 22,9 millions d'euros au 31 décembre 2007. Le portefeuille de titres Ubisoft Entertainment et Gameloft s'établit à 36,1 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 15,9 millions d'euros au 31 décembre 2006.

5.5.2. PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

5.5.2.1. Principes de consolidation

Les sociétés contrôlées directement ou indirectement par le Groupe Guillemot Corporation sont intégrées globalement. L'ensemble des sociétés consolidées a arrêté ses comptes annuels le 31 décembre 2007. Les méthodes comptables des filiales sont alignées sur celles du Groupe.

La société Guillemot Corporation (HK) Ltd (Hong Kong) a été réintégrée dans le périmètre de consolidation au 1^{er} janvier 2007, la société étant redevenue significative en terme de chiffre d'affaires et d'effectifs.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe n'a pas une influence notable ne sont pas consolidées. Le Groupe Guillemot Corporation n'exerce aucun contrôle conjoint ni influence notable sur ses autres participations.

Les résultats des sociétés entrées dans le périmètre de consolidation sont consolidés à compter de la date de prise de contrôle ou de la date de création des sociétés. Les éliminations des opérations intragroupe sont réalisées pour toutes les sociétés du Groupe suivant les règles applicables en matière de consolidation. Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les résultats internes non réalisés compris dans l'actif immobilisé et dans les stocks des sociétés consolidées sont éliminés.

5.5.2.2. Immobilisations incorporelles

Marques

Les marques acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût historique. Elles ont une durée de vie indéfinie et ne sont donc pas amortissables. Elles font l'objet d'une évaluation à chaque arrêté annuel. En cas de valorisation d'une marque inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

▪ Ecarts d'acquisition

Lors de la prise de contrôle d'une nouvelle société, les actifs et passifs identifiables de la filiale acquise sont inscrits au bilan consolidé pour leur juste valeur à cette date. L'écart résiduel positif entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de l'actif à sa juste valeur est porté à la rubrique " écarts d'acquisition ". Cet écart ne fait pas l'objet d'amortissement en normes IFRS mais des tests de dépréciation sont effectués à chaque arrêté annuel en cas d'indice de perte de valeur et des pertes de valeur sont comptabilisées en résultat opérationnel le cas échéant. Les reprises des pertes de valeur sont interdites.

Les éléments acquis par le Groupe reconnus comme des fonds de commerce, et en particulier les éléments incorporels (clientèle, part de marché, savoir-faire...) permettant à la société d'exercer son activité et de poursuivre son développement, mais qui ne répondent pas aux critères d'identification permettant de les présenter isolément à l'actif du bilan consolidé, sont également assimilés à des écarts d'acquisition.

▪ Frais de Recherche et Développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisation dès lors que certaines conditions sont remplies :

- Faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre
- Intention d'achever l'actif incorporel et de l'utiliser ou le vendre
- Capacité à l'utiliser ou le vendre
- Probabilité que des profits futurs pourront être rattachés à cet actif
- Disponibilité actuelle ou future des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour réaliser le projet
- Capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

Actuellement dans les comptes consolidés, les frais de développement sont comptabilisés en charges, les cycles produits très courts et la multitude de projets communs à plusieurs gammes ne permettant pas d'individualiser les frais de développement.

▪ Les logiciels de bureautique

Les logiciels de bureautique sont amortis sur leur durée réelle d'utilisation.

▪ Système d'information intégré

Le coût d'acquisition et de déploiement du système mis en œuvre par le Groupe à partir de l'exercice 2001/2002 est amorti sur une durée de six ans en linéaire.

5.5.2.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou d'apport.

Les amortissements calculés, par application de taux homogènes au sein du Groupe, sont déterminés en fonction de leur durée probable d'utilisation par référence aux modes et aux durées d'utilisation suivants :

Bâtiments :	20 ans (linéaire)
Agencements et aménagements :	10 ans (linéaire)
Installations techniques :	entre 5 et 10 ans (linéaire)
Matériel de transport :	4 ou 5 ans (linéaire)
Matériel de bureau et matériel informatique :	entre 3 et 5 ans (linéaire)
Mobilier :	5 à 10 ans (linéaire)

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture. Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable.

5.5.2.4. Dépréciation des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés ayant une durée de vie indéterminée ne sont pas amortissables et des tests de dépréciation sont pratiqués annuellement. Les actifs immobilisés amortissables sont soumis à des tests de dépréciation dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. La comptabilisation d'une perte de valeur est effectuée lorsque la valeur nette comptable est supérieure à la valeur recouvrable de l'actif, la valeur recouvrable correspondant au montant le plus élevé entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La juste valeur est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif, c'est-à-dire de son utilisation continue et de sa sortie en fin de durée d'utilité.

La valeur d'utilité d'un actif est déterminée en retenant l'unité génératrice de trésorerie auquel il appartient, c'est-à-dire le plus petit groupe identifiable d'actifs comprenant l'actif à évaluer dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Les écarts d'acquisition sont alloués aux unités génératrices de trésorerie de chaque pays.

Les marques et fonds de commerce détenus en France sont alloués aux deux unités génératrices de trésorerie Hercules et Thrustmaster composant les segments de l'information sectorielle primaire.

5.5.2.5. Contrats de location

Les contrats de location qui transfèrent pratiquement tous les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont considérés comme des contrats de location financement.

Ils sont comptabilisés à l'actif pour leur coût de revient et amortis selon une méthode décrite ci-dessus. La dette correspondante est inscrite au passif.

Il n'y a pas de contrats de location financement en cours au 31 décembre 2007.

5.5.2.6. Actifs financiers

Le référentiel IFRS définit quatre catégories d'actifs financiers que sont les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en résultat, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les actifs disponibles à la vente.

Les titres en portefeuille sont inscrits à l'actif à leur coût d'acquisition, augmentée, dans le cas des actifs autres que ceux classés parmi les actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif. La valeur d'inventaire de chaque participation est appréciée en fonction de la quote-part de la situation nette réévaluée et des perspectives d'avenir de la société. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur constatée, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

Les actions auto-détenues à la clôture sont déduites des capitaux propres du Groupe pour leur valeur d'acquisition, valeur de 717 milliers d'euros au 31 décembre 2007 (Méthode FIFO).

La juste valeur d'inventaire des actifs financiers est le dernier cours du jour du mois de clôture pour les titres cotés, et la valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition et s'il existe un indicateur objectif de dépréciation, une provision pour dépréciation sera pratiquée.

5.5.2.7. Actifs d'impôts exigibles

La distinction entre actifs d'impôts exigibles courants et non courants apparaît au bilan consolidé.

5.5.2.8. Stocks et encours

Les stocks et encours de l'ensemble des sociétés du Groupe sont évalués, après élimination des marges internes, sur la base de leur coût d'approvisionnement. L'évaluation est réalisée selon la méthode FIFO.

Les coûts d'emprunt sont toujours exclus de la valorisation des stocks. Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque leur coût se trouve supérieur à la valeur probable de réalisation diminuée des frais de commercialisation.

5.5.2.9. Avances et acomptes versés

Les licences concernent des droits de diffusion et de reproduction acquis auprès de tiers. La signature de contrats de licences peut donner lieu au paiement de montants garantis. Lors de leur facturation par les tiers, ces montants sont comptabilisés dans un compte d'avances et acomptes versés et amortis au prorata des ventes des produits. Dans le cas où les montants garantis n'auraient pas encore été facturés en totalité, un engagement hors bilan est renseigné pour les montants restant à comptabiliser.

A la clôture de l'exercice, le montant restant à amortir est comparé avec les perspectives de ventes. Si ces perspectives de ventes ne sont pas suffisantes, un amortissement complémentaire est pratiqué en conséquence. Il y a également des acomptes sur commande versés aux fournisseurs.

5.5.2.10. Clients

Les clients ont été évalués initialement à leur juste valeur. Ils font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation en fonction de l'espérance de recouvrabilité des créances à la clôture. Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

5.5.2.11. Autres créances

Les autres créances comprennent principalement les créances de TVA.

5.5.2.12. Impôts différés

Les impôts différés, qui reflètent les différences temporelles entre les valeurs comptables après retraitement de consolidation et les bases fiscales des actifs et passifs, sont comptabilisés selon la méthode du taux variable. Des impôts différés sont constatés au compte de résultat et au bilan pour tenir compte des déficits courants ou résultant d'amortissements réputés différés dès lors que leur imputation sur les bénéfices fiscaux futurs s'avère probable dans les délais de récupération probables. En application de la méthode du report variable, l'effet des éventuelles variations des taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement est enregistré en compte de résultat au cours de l'exercice où ces changements de taux sont connus.

5.5.2.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de comptes de caisse, de comptes bancaires et de certificats de dépôt.

5.5.2.14. Opérations en monnaies étrangères et conversion des états financiers

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction ou au taux de la couverture de change mise en place le cas échéant. Les actifs et les passifs non couverts exprimés en devises sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion actifs et passifs monétaires sont incorporés dans le résultat consolidé au cours de la période à laquelle ils se rapportent.

Toutes les filiales du Groupe ont pour monnaie de fonctionnement la monnaie locale. Les comptes des filiales étrangères en devises étrangères, non situées dans des zones à forte inflation, sont convertis selon la méthode du cours de clôture, les écarts de conversion étant rapportés aux capitaux propres.

5.5.2.15. Autres dettes

Les autres dettes comprennent les dettes sociales, les comptes courants, les produits constatés d'avance et les dettes diverses.

5.5.2.16. Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque l'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler l'obligation. Le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Sous cette rubrique sont présentées les provisions pour risques liées à des litiges de nature commerciale.

5.5.2.17. Avantages au personnel

A leur départ à la retraite, les salariés du Groupe doivent recevoir une indemnité calculée selon les dispositions de la convention collective dont ils dépendent. Ce régime est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

Le Groupe n'a pas d'autre régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre que le régime légal prévu par les conventions collectives dont dépendent les salariés du Groupe.

Une provision correspondant à la valeur actualisée de l'obligation est comptabilisée au bilan dans la rubrique provision pour retraite.

5.5.2.18. Paiements en actions et assimilés

Le Groupe comptabilise une charge pendant la période d'attribution des droits relative à l'évaluation du coût des stocks options.

5.5.2.19. Information sectorielle

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité.

L'information sectorielle primaire concerne les secteurs d'activité Hercules (Audio) et Thrustmaster (accessoires). L'information sectorielle secondaire est basée sur les secteurs géographiques suivants : France, Union européenne hors France et Autres.

5.5.2.20. Comptabilisation des produits

Les conditions générales de vente ne prévoient pas l'acceptation par le Groupe de retours de marchandises invendues. Les ventes de produits sont donc enregistrées et considérées comme définitives à la date de livraison correspondant à la date de transferts des risques et avantages.

5.5.2.21. Emprunts

Les emprunts sont initialement comptabilisés au bilan à la juste valeur. Les emprunts sont ensuite comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges.

5.5.2.22. Résultat par action

Le Groupe présente un résultat de base par action et un résultat dilué par action en retenant le résultat net consolidé.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, après déduction des actions conservées par le Groupe.

Le résultat dilué par action est calculé en prenant en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants.

5.5.2.23. Incertitudes concernant les évaluations

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en terme de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives en regard des états financiers consolidés sont décrits à travers l'annexe

et concernent principalement les immobilisations incorporelles, les impôts différés, les produits, les créances clients, les provisions et les stocks.

5.5.2.24. Nouvelles normes et interprétations IFRS

Les nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations suivantes sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 :

IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir sur les risques auxquels l'entité est exposée au travers des instruments financiers et sur le management de ces risques.

Amendement à IAS 1, Présentation des états financiers : informations à fournir permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, politiques et process mis en œuvre par l'entité dans la gestion du capital.

IFRIC 10, Information financière intermédiaire et perte de valeur.

IFRIC 9, Réexamen des dérivés incorporés.

IFRIC 8, Champ d'application d'IFRS 2.

IFRIC 7, Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29.

Les nouvelles normes, amendements à des normes existantes et interprétations suivantes ont été publiés mais ne sont pas applicables en 2007 et n'ont pas été adoptés par anticipation :

IAS 1 révisée, Présentation des états financiers.

IFRS 8, Segments opérationnels, mise en oeuvre de la « management approach », remplace la norme IAS 17.

IAS 23 Amendements, coûts d'emprunts.

IFRIC 11, Actions propres et transactions intra-groupe.

IFRIC 12, Concessions de services.

IFRIC 13, Programme de fidélisation clients.

IFRIC 14, Actifs de régimes à prestations définies et obligations de financement minimum.

Ces normes, amendements à des normes existantes et interprétations ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

5.5.3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

5.5.3.1. Sociétés retenues dans le cadre des comptes consolidés du Groupe Guillemot Corporation

SOCIETE	Numéro SIREN	Pays	Pourcentage de contrôle	Méthode
GUILLEMOT CORPORATION SA	414 196 758	France	Société mère	Intégration Globale
GUILLEMOT Administration et Logistique SARL	414 215 780	France	99,96%	Intégration Globale
HERCULES THRUSTMASTER SAS	399 595 644	France	99,42%	Intégration Globale
GUILLEMOT Ltd		Royaume-Uni	99,99%	Intégration Globale
GUILLEMOT SUISSE SA		Suisse	99,66%	Intégration Globale
GUILLEMOT Inc		Canada	74,89%(a)	Intégration Globale
GUILLEMOT GmbH		Allemagne	99,75%	Intégration Globale
GUILLEMOT Corporation (HK) limited		Hong Kong	99,50%	Intégration Globale
GUILLEMOT Recherche et Développement Inc		Canada	99,99%	Intégration Globale
GUILLEMOT Romania Srl		Roumanie	100,00%	Intégration Globale
GUILLEMOT Inc		Etats-Unis	99,99%	Intégration Globale
GUILLEMOT SA		Belgique	99,93%	Intégration Globale
GUILLEMOT SRL		Italie	100,00%	Intégration Globale

(a) Guillemot Inc (Etats-Unis) détient également 25,11%

Les intérêts minoritaires ne sont pas calculés au vu de leur caractère non significatif.

5.5.3.2. Variation du périmètre

La société Guillemot Corporation (HK) Ltd (Hong Kong) a été réintégrée dans le périmètre de consolidation au 1^{er} janvier 2007, la société étant redevenue significative en terme de chiffre d'affaires et d'effectifs.

5.5.4. INFORMATION SECTORIELLE

Conformément à la norme IAS 14 sur l'information sectorielle, le Groupe a retenu comme format d'information primaire les secteurs d'activité et comme format d'information secondaire les secteurs géographiques.

L'information sectorielle primaire concerne les secteurs d'activité Hercules et Thrustmaster. L'information sectorielle secondaire est basée sur les secteurs géographiques suivants : France, Union Européenne hors France et Autres.

5.5.4.1. Information sectorielle primaire

Le secteur d'activité Hercules inclut les produits audio suivants : DJ et musique, cartes son, enceintes, webcams, produits wifi ainsi que les produits pour iPod® et iTunes®.

Le secteur d'activité Thrustmaster inclut les accessoires de jeux pour PC et consoles suivants : volants, gamepads, joysticks, gamme communication et mobilité.

- Compte de résultat par activité (en millions d'euros)

	31.12.07		31.12.06	
	Hercules	Thrustmaster	Hercules	Thrustmaster
Chiffre d'affaires	27,6	15,7	21,9	14,4
Chiffre d'affaires inter activités	-	-	-	-
Dotations aux amortissements	0,5	0,4	0,4	0,4
Dotations aux provisions	0,0	0,1	0,5	0,1
Résultat opérationnel courant	2,2	0,6	2,2	-0,8
Résultat opérationnel	2,2	0,6	2,2	-0,3

- Bilan par secteur d'activité (en milliers d'euros)

	31.12.07				31.12.06			
	Net 31.12.07	Hercules	Thrustmaster	3D	Net 31.12.06	Hercules	Thrustmaster	3D
Ecarts d'acquisition	888	888	0	0	888	888	0	-
Immobilisations incorporelles	2 793	1 463	1 330	-	2 955	1 543	1 412	-
Immobilisations corporelles	3 798	1 973	1 825	-	3 914	1 986	1 927	-
Immos corporelles destinées à être cédées	-	-	-	-	1 423	712	712	-
Stocks	7 134	4 798	2 336	-	6 819	4 388	2 423	8
Clients	9 372	5 536	3 836	-	8 817	5 158	3 659	-
Actifs non affectés	46 875	-	-	-	25 657	-	-	-
TOTAL ACTIF	70 860	14 658	9 327	0	50 473	14 675	10 133	8
Capitaux propres	47 366	-	-	-	19 759	-	-	-
Provisions	62	31	31	-	515	208	59	248
Fournisseurs	9 872	6 752	3 120	-	10 848	5 316	5 532	-
Passifs non affectés	13 560	-	-	-	19 351	-	-	-
TOTAL PASSIF	70 860	6 783	3 151	0	50 473	5 524	5 591	248

Les actifs non affectés sont les actifs financiers, les actifs d'impôts, les autres créances et la trésorerie.

Les passifs non affectés sont les emprunts, les autres dettes, les provisions de retraite, les dettes fiscales et les impôts différés passifs.

5.5.4.2. Information sectorielle secondaire

- Chiffre d'affaires par zone géographique (en millions d'euros) :

Chiffre d'affaires réalisé par :	31.12.07	31.12.06
France	18,6	14,3
UE hors France	20,9	18,4
Autres	3,8	3,6
TOTAL	43,3	36,3

- Valeur globale des actifs par implantation géographique (en milliers d'euros) :

	31.12.07				31.12.06			
	Total net	France	UE hors France	Autres	Total net	France	UE hors France	Autres
Ecart d'acquisition	888	888	-	-	888	888	-	-
Immobilisations corporelles	3 798	3 694	25	79	3 914	3 805	24	85
Immo. corporelles destinées à être cédées	-	-	-	-	1 423	-	-	1 423
Actifs financiers	36 194	36 174	4	16	16 047	15 963	2	82
Stocks	7 134	6 403	-	731	6 819	6 040	-	779
Clients	9 372	3 749	4 873	750	8 817	3 199	4 797	821
Autres créances	1 953	1 782	89	82	1 515	1 410	83	22
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 579	5 961	310	308	5 723	5 285	276	162
Actifs d'impôts exigibles	2 149	2 149	-	-	2 372	2 372	-	-
Actifs non affectés	2 793	-	-	-	2 955	-	-	-
TOTAL ACTIF	70 860	60 800	5 301	1 966	50 473	38 962	5 182	3 374

Les actifs non affectés sont les immobilisations incorporelles.

5.5.5. NOTES SUR LE BILAN

5.5.5.1. Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition s'analysent comme suit au 31 décembre 2007 :

Variation des écarts d'acquisition	Brut au 31.12.06	Variation	Brut au 31.12.07
Guillemot Ltd (Royaume-Uni)	1		1
Hercules Technologies SAS (France)	1 299		1 299
Guillemot Administration et Logistique SARL (France)	233		233
Guillemot Suisse SA (Suisse)	447		447
Guillemot SA (Belgique)	233		233
Guillemot Inc (Etats-Unis)	1 034		1 034
Guillemot Corporation SA (France)	941		941
Guillemot Inc (Canada)	16 894		16 894
Guillemot Srl (Italie)	4 392		4 392
Total	25 474	0	25 474

Dépréciations des écarts d'acquisition	Provisions au 31.12.06	Dépréciation complémentaire du 01.01.07 au 31.12.07	Autres mouvements	Provisions au 31.12.07
Guillemot Ltd (Royaume-Uni)	01/09/1997	1		1
Hercules Technologies SAS (France)	01/09/1997	411		411
Guillemot Administration et Logistique SARL (France)	01/09/1997	233		233
Guillemot Suisse SA (Suisse)	01/12/1997	447		447
Guillemot SA (Belgique)	01/10/1998	233		233
Guillemot Inc (Etats-Unis)	01/02/1999	1 034		1 034
Guillemot Corporation SA (France)	01/08/1999	941		941
Guillemot Inc (Canada)	01/09/2000	16 894		16 894
Guillemot Srl (Italie)	01/07/2002	4 392		4 392
Total		24 586	0	24 586

Il n'y a pas d'amortissement des écarts d'acquisition en normes IFRS.

L'application du test de valeur sur l'écart d'acquisition provenant de la filiale Hercules Thrustmaster SAS (montant net de 888 milliers d'euros) et qui concerne le fonds de commerce Hercules, n'a pas fait ressortir de perte de valeur au 31 décembre 2007.

Les hypothèses retenues pour l'application de ce test de valeur à l'Unité Génératrice de Trésorerie Hercules sont :

- Ratio cash flows sur chiffre d'affaires de 8%.
- Projections à court terme sur 5 ans (hausse de 10% du chiffre d'affaires sur 2008 et 2009 puis stabilité sur les 3 années suivantes).
- Taux d'actualisation de 13%.

Conformément à la norme IAS 36, les pertes de valeur constatées lors des exercices précédents ne seront pas reprises ultérieurement.

5.5.5.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent ainsi :

Valeurs brutes	31.12.06	Mvt			Ecarts de conversion	31.12.07
		périmètre	Augmentation	Diminution		
Marques	10 842					10 842
Frais de développement	0					0
Système information	521					521
Concessions, brevets, licences...	643	5	40	10	9	687
Autres immobilisations incorporelles	459				23	482
TOTAL	12 465	5	40	10	32	12 532

Les frais de développement engagés par le Groupe ne peuvent pas être individualisés du fait des cycles produits très courts et des nombreux projets communs à plusieurs gammes, ce qui se traduit par une comptabilisation en charges conformément à la norme IAS 38.

Amortissements et provisions	31.12.06	Mvt			Ecarts de conversion	31.12.07
		périmètre	Augmentation	Diminution		
Marques	8110					8 110
Frais de Développement	0					0
Syst information	348		173			521
Concessions, brevets, licences...	594	3	31	10	9	627
Autres immobilisations incorporelles	458				23	481
TOTAL	9 510	3	204	10	32	9 739

Les marques comprennent les marques acquises Thrustmaster et Hercules. Ces marques sont soumises à des tests de dépréciation à chaque arrêté et valorisées en tenant compte des cash flows futurs actualisés.

En l'absence de marché actif sur les marques de notre secteur d'activité, la méthode de la juste valeur n'est pas appliquée pour la valorisation des marques détenues par le Groupe.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif, c'est-à-dire de son utilisation continue et de sa sortie en fin de durée d'utilité. Cette méthode est retenue pour la valorisation des marques.

La marque Thrustmaster est affectée à l'Unité génératrice de trésorerie Thrustmaster. La marque Thrusmaster a une valeur nette au bilan de 1 300 milliers d'euros contre un coût d'acquisition de 9 410 milliers d'euros et la marque Hercules de 1 432 milliers d'euros contre un coût d'acquisition de 1 432 milliers d'euros.

L'évaluation de la marque Thrustmaster présente une incertitude et un risque d'ajustement sur les exercices à venir, dans le cas où les hypothèses faites sur les cash flows futurs générés par l'activité Thrustmaster étaient revues à la hausse ou à la baisse. Une hausse de 1% du ratio cash flows sur chiffre d'affaires entraînerait une reprise de provision de 2 millions d'euros sur la période suivante. De la même manière, une baisse de 1% du ratio cash flows sur chiffre d'affaires entraînerait une dépréciation complémentaire de 2 millions d'euros.

D'autre part, une variation de 1% à la baisse ou à la hausse du taux d'actualisation retenu aurait un impact de 0,3 million d'euros sur le résultat.

Conformément à IAS 36, les projections se font sur 5 ans avec une valeur terminale.

Les hypothèses retenues pour le calcul des cash flow futurs actualisés sont les suivantes :

- Ratio cash flows sur chiffre d'affaires de 3,5%
- Projections appliquées à un business plan en légère croissance (hausse de 10% pour 2008 et 2009 puis stabilité sur les 3 années suivantes)
- Projections à court terme sur 5 ans
- Taux d'actualisation de 13%.

5.5.5.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles destinées à l'exploitation se répartissent comme suit :

Valeurs brutes	31.12.06	Mvt périmètre	Augmentation	Diminution	Ecarts de conversion	31.12.07
Terrains	399					399
Constructions	5 302					5 302
Installations techniques	2 562		590		10	3 162
Autres immos corporelles	1 357	25	145	130	-3	1 394
Immobilisations en cours	169		419	554		34
TOTAL	9 789	25	1 154	684	7	10 291

Les constructions sont des bâtiments situés à Carentoir (France).

Des immobilisations corporelles en cours d'un montant de 554 milliers d'euros ont été transférés au compte Installations techniques sur l'exercice.

Amortissements	31.12.06	Mvt périmètre	Augmentation	Diminution	Ecarts de conversion	31.12.07
Constructions	2 466		304			2 770
Installations techniques	2 250		314		9	2 573
Autres immos corporelles	1 159	6	107	122		1 150
TOTAL	5 875	6	725	122	9	6 493

Au 31 décembre 2006, les immobilisations corporelles destinées à être cédées représentaient une valeur nette de 1 423 milliers d'euros au bilan consolidé et concernaient les anciens locaux de stockage de la filiale Guillemot Suisse. Ces locaux ont été cédés le 29 juin 2007, entraînant la constatation d'une plus-value de 68 milliers d'euros dans les comptes consolidés.

5.5.5.4. Actifs financiers

Les actifs financiers non courants se répartissent comme suit :

Valeurs brutes	31.12.06	Mvt périmètre	Augmentation	Diminution	Ecarts de conversion	31.12.07
Sociétés non consolidées	811	-756				55
Autres titres immobilisés	2		200	122		80
Autres immobilisations financières	28	18	27	13	-1	59
TOTAL	841	-738	227	135	-1	194

Provisions	31.12.06	Mvt périmètre	Augmentation	Diminution	Ecarts de conversion	31.12.07
Sociétés non consolidées	742	-687				55
TOTAL	742	-687	0	0	0	55

Les sociétés dans lesquelles le Groupe n'a pas une influence notable ne font pas partie du périmètre de consolidation.

La valeur brute de 55 milliers d'euros des sociétés non consolidées concerne la société Air2Web Inc (Etats-Unis), montant totalement provisionné au 31 décembre 2007. La filiale Guillemot Corporation (HK) Ltd (Hong-Kong) a été réintégrée dans le périmètre de consolidation au 1^{er} janvier 2007. Cette réintégration a entraîné une baisse de la valeur des actifs financiers de 756 milliers d'euros et une reprise de provision de 687 milliers d'euros. Les mouvements sur les autres titres immobilisés concernent le contrat de liquidité actuellement en vigueur.

Les actifs financiers courants comprennent les actions Ubisoft Entertainment et Gameloft.

	Net 31.12.06	Cession 31.12.07	Acquisition 31.12.07	Ecart de conversion 31.12.07	Gain/perte latent 31.12.06	Net 31.12.07
Actions Ubisoft Entertainment						
Nombre	624 370	-111 249	0	-	-	513 121
Juste Valeur (en milliers d'euros)	15 658	-2 789	0	-44	22 822	35 647
Actions Gameloft						
Nombre	68 023			0		68 023
Juste Valeur (en milliers d'euros)	290	0	0	0	118	408
				0		
Total valeur	15 948	-2 789	0	-44	22 940	36 055

Depuis le 1^{er} janvier 2005, les actions Ubisoft Entertainment et Gameloft sont valorisées à la juste valeur en application de la norme IAS 39. Ces actions ont été classées dans la catégorie d'actifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du résultat lors du passage aux normes IFRS. Sur l'exercice 2007, le Groupe a remboursé 4 162 milliers d'euros d'avances en compte courant d'actionnaires sous la forme d'une dation en paiement en titres Ubisoft Entertainment. Guillemot Corporation SA a remis un total de 111 249 titres Ubisoft Entertainment en paiement de sa dette envers les actionnaires fondateurs. Le cours de l'action Ubisoft Entertainment retenu pour fixer le nombre d'actions Ubisoft Entertainment remis aux actionnaires correspond au cours de clôture de la séance de bourse du jour de la signature des conventions de remboursement de compte courant d'actionnaire, soit 37,41 euros. Cette opération s'est traduite par la constatation d'un gain financier de 1 373 milliers d'euros dans les comptes consolidés du Groupe.

Après remboursement, le Groupe détient 513 121 actions Ubisoft Entertainment représentant 1,11 % du capital.

Le Groupe détient par ailleurs 68 023 actions Gameloft représentant 0,09% du capital.

Les cours retenus au 31 décembre 2006 étaient de 25,07 euros pour l'action Ubisoft Entertainment et de 4,26 euros pour l'action Gameloft. Les cours retenus au 31 décembre 2007 pour la valorisation des actions à leur juste valeur sont de 69,47 euros pour l'action Ubisoft Entertainment et de 6,00 euros pour Gameloft. Le gain latent ainsi constaté au 31 décembre 2007 s'élève à 22 940 milliers d'euros.

La valeur moyenne d'achat des titres Ubisoft Entertainment est de 14,60 euros contre un cours à fin décembre 2007 de 69,47 euros. La valeur moyenne d'achat des titres Gameloft est de 2,80 euros contre un cours à fin décembre 2007 de 6,00 euros. La valeur comptable au bilan des titres Ubisoft Entertainment et Gameloft totalise donc 7 925 milliers d'euros contre une juste valeur de 36 055 milliers d'euros.

5.5.5.5. Stocks

	Brut 31.12.07	Provision 31.12.06	Augmentation 31.12.07	Diminution 31.12.07	Provision 31.12.07	Net 31.12.07	Net 31.12.06
Matières premières et autres approvisionnements hors 3D	759	202	12	121	93	666	636
Matières premières et autres approvisionnements 3D	1 496	1 713	0	217	1 496	0	8
Produits inter. et finis hors 3D	6 737	383	67	181	269	6 468	6 175
Produits intermédiaires et finis 3D	171	339	0	168	171	0	0
TOTAL	9 163	2 637	79	687	2 029	7 134	6 819

Les stocks sont constitués de composants et sous-ensembles électroniques ainsi que de produits finis. Des provisions sont constituées lorsque la valeur du stock se trouve supérieure à la valeur probable de réalisation. L'activité 3D display a été arrêtée début 2004. La diminution de la provision sur stock 3D de 385 milliers d'euros concerne les produits détruits sur 2007.

L'augmentation de la provision de produits finis hors 3D de 67 milliers d'euros comprend principalement des produits défectueux ou en fin de vie.

5.5.5.6. Clients

	Brut 31.12.07	Provision 31.12.06	Augmentation 31.12.07	Diminution 31.12.07	Provision 31.12.07	Net 31.12.07	Net 31.12.06
Clients	10 585	1 327	14	128	1 213	9 372	8 817

Les créances clients font l'objet d'une assurance crédit. Le poste clients a une valeur nette de 9 372 milliers d'euros au 31 décembre 2007 contre 8 817 milliers d'euros au 31 décembre 2006, le dernier trimestre 2007 étant stable en terme d'activité par rapport à la même période de l'année précédente.

5.5.5.7. Autres créances

	31.12.07	31.12.06
Avances et acomptes versés	68	208
Créances de TVA	1 429	896
Créances factor	0	20
Fournisseurs débiteurs	152	90
Produits à recevoir	0	168
Autres	115	21
Charges constatées d'avance	189	112
TOTAL	1 953	1 515

5.5.5.8. Actifs d'impôts exigibles

Les créances de carry back qui totalisent 2 149 milliers d'euros au 31 décembre 2007 se répartissent comme suit : 1 900 milliers d'euros sont à moins d'un an et 249 milliers d'euros à plus d'un an. La créance de carry back à plus d'un an n'a pas été actualisée.

5.5.5.9. Capitaux propres

La période d'exercice des obligations convertibles émises en juillet 1999 a pris fin au 31 août 2007. 13 206 obligations convertibles ont été exercées sur l'exercice, entraînant la création de 290 532 actions nouvelles et une augmentation de capital de 223 709,64 euros et de prime d'émission de 700 710,36 euros.

Le capital est désormais composé de 14 959 176 actions de 0,77 euro de nominal.

La société Guillemot Corporation SA détient 230 840 actions propres. Ces actions propres sont portées en diminution des capitaux propres pour une valeur de 717 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2007, la fraction du capital représentée par les actions propres est de 1,54 %.

▪ Nombre d'actions Guillemot Corporation :

Au 01/09/99	2 353 000
Conversions d'obligations	67 130
Division du nominal 02/2000	2 420 130
Conversions d'obligations	114 368
Création d'actions nouvelles	953 831
Bons de souscriptions d'actions exercés	222
Au 31/08/00	5 908 681
Conversions d'obligations	128 750
Au 31/08/01	6 037 431
Conversions d'obligations	10 376
Création d'actions nouvelles	3 435 278
Annulation actions propres	-416 665
Au 31/08/02	9 066 420
Création d'actions nouvelles	4 444 444
Au 31/12/03	13 510 864
Bons de souscriptions d'actions exercés	81 446
Au 31/12/04	13 592 310

Au 31/12/05	13 592 310
Bons de souscriptions d'actions exercés	101
Création d'actions nouvelles	1 076 233
Au 31/12/06	14 668 644
Conversions d'obligations	290 532
Au 31/12/07	14 959 176

▪ Nombre maximal d'actions à créer :

Par levée d'options 1 066 632

▪ Principales caractéristiques des plans de stock options :

	1er Plan	2nd Plan	3ème Plan	4ème Plan
Date du conseil	14.11.98	06.12.99	17.04.01	18.04.01
Nombre d'actions	96 466	100 000	28 000	72 000
Nominal	0,77 €	0,77 €	0,77 €	0,77 €
Prix de souscription	16,76 €	36 €	29 €	29 €
Date d'exercice	27.11.03	06.12.04	17.04.05	18.04.02
	au 14.11.08	au 06.12.09	au 17.04.11	au 18.04.11
Nombre d'actions souscrites	-	-	-	-
Dont au cours de l'exercice 2007	-	-	-	-
Options non exercées au 31.12.07	96 466	100 000	28 000	72 000
Options potentiellement exerçables au 31.12.07	-	-	-	-

	5ème Plan	6ème Plan	7ème Plan	8ème Plan
Date du conseil	04.11.02	01.09.03	22.02.06	22.02.06
Nombre d'actions	199 998	459 000	433 000	246 000
Nominal	0,77 €	0,77 €	0,77 €	0,77 €
Prix de souscription	1,36 €	1,83 €	1,74 €	1,77 €
Date d'exercice	04.11.06	01.09.07	22.02.10	22.02.08
	au 04.11.12	au 01.09.13	22.02.16	22.02.16
Nombre d'actions souscrites	-	6 700	-	-
Dont au cours de l'exercice 2007	-	6 700	-	-
Options non exercées au 31.12.07	199 998	452 300	433 000	246 000
Options potentiellement exerçables au 31.12.07	133 332	304 300	422 000	207 000

Le Groupe a mis en place des plans de rémunération qui sont dénoués en instruments de capitaux propres (options sur actions). La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options est comptabilisée en charges. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des options octroyées, sans tenir compte des conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché. Les conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché sont intégrées aux hypothèses sur le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. A chaque date de clôture, l'entité réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Sur l'exercice, 6 700 actions ont été souscrites.

Le nombre d'options potentiellement exerçables tient compte d'un prix de souscription inférieur à 15 euros et des modalités d'exercice des options propres à chaque plan.

Conformément à la norme IFRS 2 sur les avantages en actions, les stock options ont été évaluées à leur juste valeur selon la méthode Black & Scholes, entraînant la comptabilisation en frais de personnel d'une charge de 361 milliers d'euros sur l'exercice 2007. Les principales données entrées dans le modèle de valorisation sont les suivantes :

- Volatilité de l'action = 100%
- Taux sans risque = 3,45 %
- Nombre d'années avant l'expiration des options = 6.

5.5.5.10. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent ainsi :

	31.12.06	Augmentations	Diminutions		Ecarts de conversion	31.12.07
			Utilisées	Non utilisées		
Retours produits hors 3D	208	4	152	41		19
Retours produits 3D	248		1	247		0
Autres	58	29	45		1	43
TOTAL	514	33	198	288	1	62

La provision pour risques de retours de produits 3D Display a été entièrement reprise au 31 décembre 2007, la garantie couvrant ces produits suite à l'arrêt de cette activité étant arrivée à échéance début 2007.

5.5.5.11. Engagements envers le personnel

Le Groupe ne dispose pas d'autre régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre que le régime légal prévu par les conventions collectives dont dépendent les salariés du Groupe.

Une provision est calculée en utilisant la méthode des unités de crédit projetés, basée sur les indemnités de fin de travail au moment du départ à la retraite en fonction de l'ancienneté. (Il s'agit des indemnités qui seront perçues par le salarié lors de son départ en retraite).

Les principales hypothèses actuarielles sont :

- Année de calcul 2007
- Taux d'actualisation : 5%
- Utilisation des conventions collectives propres aux filiales
- Méthode de calcul rétrospective
- Salaire de référence année 2007, avec prise en compte d'une augmentation annuelle de 1% jusqu'à la fin de carrière.

Au 31 décembre 2007, le montant de la provision comptabilisée est de 194 milliers d'euros.

5.5.5.12. Emprunts

Les dettes financières se décomposent ainsi :

	31.12.07	Courant à - 1 an	Non courant + 1an	31.12.06
Emprunts auprès des organismes de crédits	5 229	2 180	3 049	220
Emprunts obligataires	0			7 829
Dettes bancaires à moyen terme	12	8	4	13
Découverts bancaires et avances en devises	23	23		257
Divers	29	29		114
TOTAL	5 293	2 240	3 053	8 433

Le Groupe a des emprunts à taux fixe pour 1 798 milliers d'euros et à taux variable pour 3 495 milliers d'euros. Au 31 décembre 2007, les emprunts couverts par des clauses d'exigibilité totalisent 2 292 milliers d'euros.

Les covenants à respecter sont les suivants :

- Ratio Endettement net / capitaux propres < 1
- Ratio Endettement net / EBITDA* < 3,5 (* cf Glossaire au paragraphe 10)
- Ratio Endettement net / CAF* < 3 (* cf Glossaire au paragraphe 10)

Ces covenants sont respectés au 31 décembre 2007.

Sur la période, le Groupe a contracté 5 750 milliers d'euros de nouveaux emprunts et en a remboursé pour 7 660 milliers d'euros (dont 6 886 milliers d'euros concernent l'emprunt obligataire). Le Groupe a en effet remboursé 95 049 obligations convertibles émises en juillet 1999 et restant en circulation sur le marché au 31 août 2007, date d'échéance de l'emprunt obligataire.

Au 31 décembre 2007, il n'y a pas de dettes financées par devise autres que l'Euro.

Endettement net

	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Dettes financières	5 293	8 433	8 779
Comptes courants d'actionnaires	3 938	8 100	10 870
Disponibilités	6 579	5 723	9 055
Endettement net	2 652	10 810	10 594

Le Groupe présente au 31 décembre 2007 un endettement net de 2 652 milliers d'euros.

Le Groupe dispose par ailleurs d'un portefeuille d'actions de 36,1 millions d'euros (en juste valeur au 31 décembre 2007).

5.5.5.13. Autres dettes

	31.12.07		31.12.06
	courant	non courant	
Dettes sociales	1 327		1 165
Comptes courants	1 303	2 635	8 100
Autres	2 003		1 188
TOTAL	4 633	2 635	10 453

Les autres dettes comprennent 3 938 milliers d'euros de comptes courants créditeurs apportés par les actionnaires fondateurs. Elle concerne des abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune.

En 2002 et 2003, les actionnaires fondateurs de Guillemot Corporation ont abandonné des comptes courants pour un montant total de 7,7 millions d'euros. Ces abandons étaient assortis de clauses de retour à meilleure fortune, qui prévoyaient un remboursement lorsque la société-mère serait de nouveau bénéficiaire, ce qui est le cas depuis 2006.

Sur ces 7,7 millions d'euros, 3 762 milliers d'euros ont été remboursés en 2007 en application des termes définis dans les conventions de compte courant et qui prévoyaient un remboursement en fonction du résultat net de la société mère Guillemot Corporation SA.

Le remboursement ne peut dépasser 80% des premiers quatre millions d'euros de résultat net, puis 50% du million suivant, puis 20% au-delà. Sur les 3 938 milliers d'euros figurant au bilan au 31 décembre 2007, 1 303 milliers d'euros seront remboursés en 2008 et le solde de 2 635 milliers d'euros (classé en non courant) sera progressivement remboursé dans les années futures à hauteur de 20% du résultat net annuel de la société mère Guillemot Corporation SA. Cette dette n'a pas été actualisée au 31 décembre 2007.

5.5.6. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.5.6.1. Achats consommés, charges externes et charges de personnel

Les charges externes se décomposent ainsi :

	31.12.07	31.12.06
Achats de sous traitance	1 741	1 383
Achats non stockés, matériel et fournitures	160	243
Autres charges externes	7 972	6 739
TOTAL	9 873	8 365

Les autres charges externes comprennent essentiellement les frais de transport, de publicité, de marketing et les frais de recherche et développement.

Le montant total des dépenses de recherche et développement comptabilisées en charges de l'exercice représente 3 175 milliers d'euros. Les frais de développement engagés lors de l'exercice n'ont pas été immobilisés. Les cycles rapides des produits et la multitude des projets affectés à plusieurs gammes ne permettent pas d'individualiser les frais de développement ce qui conduit à une comptabilisation en charges conformément à la norme IAS 38, le Groupe n'étant pas capable de mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

- Achats consommés

Les achats consommés concernent les achats de matières premières (composants électroniques) et totalisent 22 008 milliers d'euros sur l'exercice 2007.

- Charges de personnel

Les charges de personnel comprennent les rémunérations du personnel et les charges sociales. Le montant du poste s'établit à 7 120 milliers d'euros en 2007 contre 6 127 milliers d'euros en 2006. Cette hausse s'explique principalement par l'accroissement des effectifs des équipes commerciales et de recherche et développement.

Le montant lié aux stocks options comptabilisées en charges de personnel sur la période est de 361 milliers d'euros. Ces options ont été évaluées selon la méthode de Black & Scholes, ce modèle étant le mieux adapté pour valoriser des options qui ne peuvent être exercées qu'à la fin de leur durée de vie.

5.5.6.2. Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements se décomposent ainsi :

	31.12.07	31.12.06
Amortissements sur immobilisations incorporelles	205	215
Amortissements sur immobilisations corporelles	727	618
TOTAL	932	833

Les amortissements sur les immobilisations corporelles concernent principalement les constructions pour 314 milliers d'euros et les installations techniques pour 206 milliers d'euros.

Les dotations aux provisions se décomposent ainsi :

	31.12.07	31.12.06
Provisions sur actif circulant	2	107
Provisions pour risques et charges	21	227
Provisions pour dépréciation du stock	77	264
TOTAL	100	598

Les provisions pour dépréciation du stock concernent uniquement les produits Hercules et Thrustmaster.

5.5.6.3. Variation des stocks de produits finis

La variation des stocks de produits finis comprend notamment les reprises de provisions de stock et les variations négatives et positives de stock.

5.5.6.4. Autres produits et charges d'exploitation

	31.12.07	31.12.06
Produits		
Subvention	8	12
Reprises sur autres actifs circulants	175	480
Autres produits d'exploitation	153	246
Prix de cession des immobilisations	1 468	2
Charges		
Licences	-1 308	-1 160
VNC immobilisations cédées	-1 400	-2
Autres charges d'exploitation	-34	-474
TOTAL	-938	-896

5.5.6.5. Autres produits et charges opérationnels

Néant.

5.5.6.6. Coût de l'endettement financier net, autres charges et produits financiers

Le coût de l'endettement financier net est de 157 milliers d'euros au 31 décembre 2007. Il contient les charges d'intérêts et charges financières liées aux emprunts ainsi que les pertes et gains de change liés à l'extinction des dettes financières. Les produits de trésorerie s'élèvent à 207 milliers d'euros sur la période.

Les autres charges et produits financiers se décomposent ainsi :

	31.12.07	31.12.06
Provisions sur titres non consolidés	0	-344
Différences de change	216	282
Gain/perte latent actions Gameloft	118	-104
Gain/perte latent actions Ubisoft Entertainment	22 822	3 166
Gain sur cession d'actions Ubisoft Entertainment	1 373	0
TOTAL	24 529	3 000

▪ Effet de change lié à la conversion des filiales en devises :

Toutes les filiales ont pour monnaie de fonctionnement la monnaie locale, l'impact sur les capitaux propres est de plus de 20 milliers d'euros.

▪ Risques financiers :

Conformément à la norme IFRS 7 sur les instruments financiers, le Groupe détaille ci-après son exposition aux différents risques financiers :

Risque de liquidité : Au 31 décembre 2007, le Groupe n'utilise pas la totalité de ses capacités d'emprunt et de concours bancaires et son endettement net est de 2,7 millions d'euros. Le Groupe dispose d'un portefeuille de valeurs mobilières de placement de 36,1 millions d'euros en juste valeur au 31 décembre 2007. Les emprunts couverts par des clauses d'exigibilité totalisent 2 292 milliers d'euros (cf paragraphe 5.5.5.12).

Risque sur actions : La variation du cours de bourse des actions détenues a un impact sur le résultat du Groupe. Sur 2008, la baisse de 10% du cours de l'action Ubisoft Entertainment (par rapport au cours retenu au 31 décembre 2007) aurait un impact de - 3 565 milliers d'euros sur le résultat financier. La baisse de 10% du cours de l'action Gameloft (par rapport au cours retenu au 31 décembre 2007) aurait un impact de - 41 milliers d'euros sur le résultat financier.

Au 25 février 2008, le cours de clôture de l'action Ubisoft Entertainment était de 58,89 euros, soit une baisse de 15% qui entraînerait la constatation d'une perte latente de 5,4 millions d'euros dans les comptes consolidés du Groupe à cette date.

Risque de taux de marché : Une hausse de 1% des taux d'intérêt sur une base annuelle et en considérant le solde au 31 décembre 2007 (montant des dettes financières à taux variable) aurait pour impact une augmentation de charge de 34 milliers d'euros. Au 31 décembre 2007, le Groupe ne dispose pas de contrat de couverture de taux.

Risque de change : La situation des actifs et passifs du Groupe en devises au 31 décembre 2007 s'établit comme suit (la position est donnée pour les montants non couverts, c'est-à-dire restant soumis à la variation des devises) :

Montants des devises exposées aux variations positives ou négatives de change :

(En milliers d'euros)	USD	GBP
Actif	260	137
Passif	5 002	27
Position nette avant gestion	-4 742	110
Position hors bilan	0	0
Position nette après gestion	-4 742	110

Une hausse de 1% du taux du dollar américain sur une base annuelle et en considérant l'encours au 31 décembre 2007 (montant des devises exposées aux variations de change) aurait pour impact une augmentation de la charge financière de 32 milliers d'euros.

L'impact de la variation de change sur les autres devises est non significatif.

Au 31 décembre 2007, le Groupe ne dispose pas de contrat de couverture de change.

Tous les acteurs majeurs du secteur multimédia ayant des prix de revient en dollars, il n'existe pas d'avantages compétitifs d'un fabricant par rapport à un autre qui se traduirait par une augmentation de ses parts de marché. Du fait de l'indexation des prix de vente sur les prix de revient en dollars pour l'ensemble des acteurs du secteur, la profession fait évoluer les prix de vente à la hausse ou à la baisse en fonction de ses prix de revient.

Pour les matériels et les accessoires, la monnaie principale d'achat est le dollar américain. Pour les Etats-Unis, le Canada et tous les autres pays hors Europe, la monnaie de commercialisation est également le dollar américain. En Europe, le Groupe vend principalement en euros. Les variations rapides des devises et principalement la variation à la baisse du dollar américain peuvent entraîner pour le Groupe une baisse du prix de vente des produits et impacter en conséquence la valeur du stock de marchandise. A l'inverse, une variation forte et rapide à la hausse du dollar au cours du deuxième semestre ne permettrait pas, compte tenu du caractère saisonnier de l'activité de la société, de répercuter cette hausse en totalité sur les prix de vente des produits et pourrait avoir un impact temporaire sur la marge brute.

Il est à noter cependant qu'au moment de ses commandes, le Groupe procède à l'achat d'une partie des dollars pour couvrir le risque de change lié à une éventuelle hausse du dollar.

5.5.6.7. Charge d'impôt

L'impôt sur les résultats se décompose ainsi :

	31.12.07	31.12.06
Impôts différés	526	0
Impôts courants	230	271
TOTAL	756	271

L'impôt courant correspond au cumul des impôts sur les résultats de toutes les sociétés du Groupe. L'impôt différé est calculé sur les décalages temporels concernant les retraitements fiscaux, les retraitements de consolidation et les déficits reportables.

Le montant de 526 milliers d'euros correspond à la comptabilisation d'un impôt différé passif sur les gains latents relatifs aux titres Ubisoft Entertainment détenus par la filiale Guillemot Suisse et évalués à la juste valeur au bilan consolidé, pour la partie non couverte par des déficits reportable.

L'autre partie des gains latents sur les titres détenus a engendré la comptabilisation d'un impôt différé passif qui a été compensé par la comptabilisation d'un impôt différé actif lié à l'activation d'une partie des déficits reportables du Groupe (montant total de 26,2 millions d'euros de déficits activés).

Au vu des résultats déficitaires des exercices antérieurs à 2006, le solde des reports déficitaires de 42 702 milliers d'euros (cf tableau ci-dessous) n'a pas engendré la constatation d'impôt différé actif dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2007.

Le Groupe utilise les possibilités de report en arrière des déficits.

▪ Preuve d'impôt :

	31.12.07
Résultat avant impôt	27 179
Produits et charges non soumises à l'IS	362
Impôt théorique (33,33%)	9 179
IS s/charges et produits définitivement non déductibles/ imposables	-219
IS/Déficits antérieurs reportables	-8 094
IS/Déficits de l'année non activés	38
IS théorique	904
Différences de taux	-187
Divers	39
TOTAL	756

▪ Détail des reports déficitaires au 31 décembre 2007 :

	En milliers d'euros
Guillemot Corporation SA (France)	30 532
Guillemot GmbH (Allemagne)	1 790
Guillemot Inc (Canada)	9 268
Guillemot Corporation (HK) Ltd (Hong-Kong)	517
Guillemot Ltd (Angleterre)	552
Guillemot Administration et Logistique SARL (France)	43
TOTAL	42 702

5.5.6.8. Activités arrêtées

Le Groupe a arrêté début 2004 son activité 3D Display qui concernait la vente d'écrans plats et de cartes graphiques.

L'arrêt de cette activité n'a désormais plus aucun impact sur les résultats du Groupe.

5.5.6.9. Résultat par action

Résultat de base par action

	31.12.07	31.12.06
Résultat	26 423	4 357
Nbre moyen pondéré d'actions (milliers)	14 734	14 669
Actions propres	-231	-187
	14 503	14 482
Résultat de base par action	1,82	0,30

Résultat dilué par action

	31.12.07	31.12.06
Résultat	26 423	4 357
Nbre moyen pondéré d'actions(milliers)	14 734	14 669
Actions propres	-231	-187
	14 503	14 482
Nbre maximum d'actions à créer		
Par conversion d'obligations	0	2 382
Par levée d'options	1 066	1 121
Par exercice de droits de souscription	0	0
	15 569	17 985
Résultat dilué par action	1,70	0,24

5.5.6.10. Avances et crédits alloués aux dirigeants

Aucun crédit, ni avance n'a été alloué aux dirigeants de la société, conformément à l'article L.225-43 du Code de commerce.

5.5.6.11. Engagements hors bilan

- Cautions données : 200 milliers d'euros à des fournisseurs dans le cadre des relations contractuelles, à échéance au 31 mars 2008.
- Engagements locatifs : 48 milliers d'euros à échéance 2008
- Crédits documentaires : 2 426 milliers d'euros
- Minima garantis sur licences : 124 milliers d'euros

5.5.6.12. Rémunération des dirigeants

Les dirigeants sont messieurs Claude Guillemot, président du conseil d'administration, Michel Guillemot, Yves Guillemot, Gérard Guillemot, Christian Guillemot et Marcel Guillemot, administrateurs.

Le montant de la rémunération brute versée entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2007 par la société mère ainsi que ses filiales aux dirigeants a été de 206 milliers d'euros. Aucun jeton de présence n'a été versé. Aucun régime de retraite spécifique n'a été mis en place pour les dirigeants. Aucun engagement n'a été pris par le Groupe correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci. Aucune rémunération n'a été versée en vertu d'un plan d'intéressement ou de primes.

5.5.6.13. Effectifs

Au 31 décembre 2007, le Groupe compte 152 salariés à travers le monde dont 72 cadres. Les salariés des sociétés européennes représentent 81 % des effectifs et les autres continents 19 %.

5.5.6.14. Eléments concernant les entreprises liées

Le capital du Groupe est détenu par la société Guillemot Brothers (67,48 %), la famille Guillemot (7,09%), Guillemot Corporation (1,54%) et le public (23,89%).

Les parties liées sont la société Guillemot Brothers et les membres de la famille Guillemot qui contrôlent l'émetteur, les filiales consolidées du Groupe (cf périmètre de consolidation présenté au paragraphe 5.5.3) et les groupes Ubisoft Entertainment et Gameloft, entités sur lesquelles les membres de la famille Guillemot exercent le contrôle et détiennent un droit de vote significatif.

La société Guillemot Corporation SA a bénéficié au cours des exercices précédents d'abandons de compte courant d'un montant total de 7,7 millions d'euros de la part des fondateurs de la société mère du Groupe et de la société Guillemot Brothers SA.

Sur la période, Guillemot Corporation SA a remboursé 4 162 milliers d'euros de ces avances en comptes courants d'actionnaires sous la forme d'une dation en paiement en titres Ubisoft Entertainment.

Les actionnaires concernés sont messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard et Christian Guillemot et la société Guillemot Brothers SA. Guillemot Corporation SA a remis un total de 111 249 titres Ubisoft Entertainment en paiement de sa dette envers les actionnaires fondateurs. Le cours de l'action Ubisoft Entertainment retenu pour fixer le nombre d'actions Ubisoft Entertainment remis aux actionnaires correspond au cours de clôture de la séance de bourse du jour de la signature des conventions de remboursement de compte courant d'actionnaire, soit 37,41 euros.

Il demeure au bilan un montant de 3 938 milliers d'euros d'avances en compte courant d'actionnaires qui seront à rembourser sur les années futures sans que le remboursement ne dépasse 20% du résultat net annuel de la société mère. Sur 2008, le montant à rembourser s'élève à 1 303 milliers d'euros.

Principaux agrégats concernant les groupes Ubisoft Entertainment et Gameloft :

	31.12.07	
(En milliers d'euros)	Ubisoft Entertainment	Gameloft
Solde client	144	14
Solde fournisseur	116	5
Revenus	815	31
Charges	573	39

5.6. EVENEMENTS POST CLOTURE

Le 29 janvier 2008, le conseil d'administration a constaté une augmentation de capital de 12 milliers d'euros suite à la levée de 6 700 options de souscription d'actions intervenue fin 2007.

Le 18 février 2008, le conseil d'administration a décidé l'attribution d'options de souscription au profit des salariés du Groupe portant sur 600 000 actions.

5.7. DONNEES RELATIVES A LA SOCIETE-MERE GUILLEMOT CORPORATION S.A.

GUILLEMOT CORPORATION SA	31.12.07	31.12.06
Chiffre d'affaires	43 304	36 646
Résultat d'exploitation	1 629	1 425
Résultat courant avant Impôt	5 212	1 578
Résultat net	5 182	1 547

5.8. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

Aux Actionnaires

GUILLEMOT CORPORATION SA
Place du Granier
BP 97143
35571 CHANTEPIE Cedex

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société GUILLEMOT CORPORATION S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs immobilisés à durée de vie indéterminée, selon les modalités décrites dans les notes 2 « Immobilisations incorporelles » et « Dépréciation des actifs immobilisés » ainsi que dans les notes 5a et 5b. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que ces notes donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Rennes, le 25 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Entreprises
Yves PELLE

MB Audit Sarl
Marc DARIEL

Table de correspondance des notes annexes :

<u>Rapport des commissaires aux comptes</u>	<u>Document de référence</u>
Note 2	Paragraphe 5.5.2
Note 5 a	Paragraphe 5.5.5.1
Note 5 b	Paragraphe 5.5.5.2

6. COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2007

Toutes les données sont en milliers d'euros.

6.1. BILAN SOCIAL

ACTIF (en milliers d'euros)	Brut 31.12.07	Amort/ Dépr 31.12.07	Net 31.12.07	Net 31.12.06
Immobilisations incorporelles	11 967	9 199	2 768	2 762
Immobilisations corporelles	5 976	3 446	2 530	2 563
Immobilisations financières	47 440	40 192	7 248	6 554
Actif immobilisé	65 383	52 837	12 546	11 879
Stocks et Encours	8 898	1 976	6 922	6 625
Avances et acomptes versés	65		65	201
Clients et comptes rattachés	10 865	1 360	9 505	9 842
Autres créances	4 419	1 126	3 293	4 358
Valeurs mobilières de placement	7 006		7 006	5 896
Certificats de dépôt	1 203		1 203	2 506
Disponibilités	5 034		5 034	3 025
Actif circulant	37 490	4 462	33 028	32 453
Comptes de régularisation	467		467	370
TOTAL ACTIF	103 340	57 299	46 041	44 702

PASSIF (en milliers d'euros)	31.12.07	31.12.06
Capital	11 519	11 295
Prime d'émission, de conversion et de fusion	10 507	9 808
Réserves	219	219
Report à nouveau	-7 939	-9 487
Résultat de l'exercice	5 182	1 547
Capitaux propres	19 488	13 382
Provisions	360	761
Dettes financières	5 322	8 469
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 852	13 758
Dettes fiscales et sociales	134	105
Dettes sur immobilisations	47	174
Autres dettes	6 572	7 812
Total des dettes	25 927	30 318
Comptes de régularisation	266	241
TOTAL PASSIF	46 041	44 702

6.2. COMPTE DE RESULTAT SOCIAL

(en milliers d'euros)	31.12.07	31.12.06
Chiffre d'affaires	43 304	36 646
Production stockée	-45	3 064
Autres produits d'exploitation	1 109	2 940
Total produits d'exploitation	44 368	42 650
Achats	22 027	21 977
Variations de stocks	295	116
Charges externes	17 948	14 739
Impôts et taxes	146	112
Charges de personnel	273	278
Autres charges	1 384	2 964
Dotations aux amortissements, Dépréciations et provisions	666	1 039
Total charges d'exploitation	42 739	41 225
Résultat d'exploitation	1 629	1 425
Produits financiers de participations	0	3 782
Produits nets de cessions des autres valeurs mobilières de placement	3 419	115
Autres intérêts et produits assimilés	364	277
Reprises sur amort, dépréc et provisions	999	2 816
Différences positives de change	631	466
Total produits financiers	5 413	7 456
Dotations aux amort. dépréc. et provisions	355	1 184
Autres intérêts et charges assimilées	518	2 798
Différences négatives de change	219	336
Charges nettes sur cessions VMP	10	
Total charges financières	1 102	4 318
Résultat financier	4 311	3 138
Résultat courant	5 940	4 563
Résultat exceptionnel	-728	-2 985
Résultat avant impôts	5 212	1 578
Impôts sur les bénéfices	-30	-30
Résultat net de l'exercice	5 182	1 547

6.3. SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Les principaux soldes intermédiaires de gestion sont :

(en milliers d'euros)	31.12.07	31.12.06
Production de l'exercice	43 258	39 709
Valeur ajoutée	2 988	2 878
Excédent brut d'exploitation	2 569	2 487
Résultat d'exploitation	1 629	1 425

6.4. TABLEAU DE FINANCEMENT

Flux d'exploitation (en milliers d'euros)	31.12.07	31.12.06
Bénéfice net	5 182	1 547
Dotations aux amortissements , dépréciations et provisions	1 040	2 253
Reprises des amortissements , dépréciations et provisions	-2 243	-5 837
Plus et moins values de cession	0	110
Marge brute d'autofinancement	3 979	-1 927
Variation des besoins d'exploitation	576	-1 562
Variation des besoins hors exploitation	-86	95
Variation du besoin en fonds de roulement	490	-1 467
Flux liés aux investissements		
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations incorporelles	-20	-4
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations corporelles	-419	-402
Encaiss/ cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		0
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations financières	-78	0
Encaiss/ cessions d'immobilisations financières		148
Trésorerie nette fusion		0
Trésorerie nette/ acquisition et cession filiale		0
Total des flux liés aux opérations d'investissements	-517	-258
Flux des opérations de financement		
Augmentation de capital ou apports		2 404
Emprunts	5 758	9
Remboursement d'emprunts	-7 659	-617
Remboursement des comptes courants des actionnaires		0
Total des flux liés aux opérations de financement	-1 901	1 796
Variation de trésorerie	2 051	-1 856
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice	11 176	13 032
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	13 227	11 176

6.5. ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Les notes et tableaux ci-après, présentés en milliers d'euros, font partie intégrante des comptes annuels et constituent l'annexe au bilan, avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2007. Le total du bilan est de 46 041 milliers d'euros. Le compte de résultat dégage un bénéfice de 5 182 milliers d'euros.

L'exercice a une durée de douze mois couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007.

6.5.1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'exercice 2007 a été marqué par la poursuite de la croissance de l'activité de la société Guillemot Corporation SA.

Le chiffre d'affaires annuel s'établit à 43,3 millions d'euros en hausse de 18,16 % par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à 1,6 millions d'euros pour un bénéfice de 1,4 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Au cours du premier semestre de l'exercice, la société Guillemot Corporation SA a remis un total de 111 249 titres Ubisoft Entertainment pour une valeur totale de 4,2 millions d'euros en paiement de sa dette en compte courant envers les actionnaires fondateurs.

Au cours du second semestre, la société Guillemot Corporation SA a procédé au remboursement de 95 049 obligations convertibles émises en juillet 1999 et restant en circulation sur le marché au 31 août 2007, date d'échéance de l'emprunt obligataire. Le montant total du remboursement s'est élevé à 6 886 milliers d'euros.

Par ailleurs, 13 206 obligations convertibles ont fait l'objet d'une demande de conversion. Une augmentation de capital de 224 milliers d'euros a été réalisée le 18 septembre 2007 par la création de 290 532 actions provenant de la conversion de ces 13 206 obligations convertibles. La prime d'émission s'est élevée à 701 milliers d'euros.

Sur le second semestre, la société a contracté de nouveaux emprunts auprès d'organismes de crédit pour un montant total de 5 750 milliers d'euros.

En décembre 2007, la société Guillemot Corporation SA a acquis 30 000 titres Ubisoft Entertainment pour une valeur totale de 1,8 millions d'euros.
Le portefeuille de titres Ubisoft Entertainment et Gameloft s'établit à 6,8 millions d'euros au 31 décembre 2007.

6.5.2. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de Guillemot Corporation SA suivent les dispositions relatives aux comptes individuels du règlement CRC n° 99-03 homologué par l'arrêté du 22 juin. Depuis le 1^{er} janvier 2005, la société applique les nouvelles règles comptables sur les actifs conformément au règlement CRC 02-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et au règlement CRC 04-06 relatif à la définition, l'évaluation et à la comptabilisation des actifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux règles de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

6.5.3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

6.5.3.1. *Immobilisations incorporelles*

▪ Fonds de commerce

Le fonds de commerce comprend tous les éléments incorporels (clientèle, part de marché, savoir-faire...) acquis par la société lui permettant d'exercer son activité et de poursuivre son développement. La valeur actuelle du fonds de commerce est revue à chaque clôture en comparant la valeur vénale et la valeur d'usage.

La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente, lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché. La valeur d'usage est déterminée en fonction des flux de trésorerie attendus.

Le fonds de commerce fait l'objet de dépréciation si la valeur comptable est supérieure à la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

▪ Marques

Les marques acquises par la société ont une durée de vie indéterminée. Elles sont amorties si la durée de consommation des avantages économiques des marques est déterminable (CRC 2002-10). Les dépenses liées aux marques créées sont comptabilisées en charges.

Les marques acquises par la société font l'objet de tests de dépréciation à chaque clôture. La valeur actuelle des marques s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité par l'entreprise. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

A la clôture, si leur valeur nette comptable est supérieure à la plus élevée de leur valeur vénale ou de leur valeur d'usage, une dépréciation est comptabilisée.

▪ Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charge sur la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Le coût de production des développements est déterminé en conformité avec l'avis du Conseil National de la Comptabilité d'avril 1987 et doit aussi respecter les six conditions d'activation précisées par le CRC 2004-06. Selon le PCG, ceci implique, pour la société, de respecter l'ensemble des critères cumulés suivants :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables;

- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Actuellement, les frais de développement sont comptabilisés en charges, les cycles produits très courts et la multitude de projets communs à plusieurs gammes ne permettant pas d'individualiser les frais de développement.

- Les brevets et logiciels

Ils sont amortis en linéaire sur leur durée réelle d'utilisation.

6.5.3.2. Immobilisations corporelles

Elles sont comptabilisées à leur coût historique. Les taux d'amortissement, retenus en fonction de la durée d'utilisation probable des immobilisations se répartissent comme suit :

- Constructions : linéaire 20 ans
- Agencements : linéaire 10 ans
- Installations techniques : linéaire 5 à 10 ans
- Matériel informatique : linéaire 3 à 5 ans
- Matériel de bureau : linéaire 3 à 5 ans
- Mobilier : linéaire 5 à 10 ans
- Matériel de transport : linéaire 4 à 5 ans

6.5.3.3. Immobilisations financières

Les titres en portefeuille sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, hors frais accessoires. La valeur d'inventaire de chaque participation est appréciée en fonction de la quote-part de la situation nette et des perspectives d'avenir de la société. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur constatée, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

Les titres des sociétés cotées sont valorisés au cours moyen du dernier mois tant que celui-ci est supérieur à la valeur précédemment définie.

Les actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du code de commerce sont enregistrées en titres de participation.

6.5.3.4. Stocks et encours

Ils sont valorisés sur la base de leur coût d'approvisionnement. La valeur brute de ces stocks comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

L'évaluation des stocks est réalisée selon la méthode FIFO.

Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque leur coût se trouve supérieur à la valeur probable de réalisation diminuée des frais de commercialisation.

6.5.3.5. Avances et acomptes versés

Les avances et acomptes correspondent à des acomptes sur commandes versés à des fournisseurs.

Les licences concernent des droits de diffusion et de reproduction acquis auprès de tiers.

La signature de contrats de licences donne lieu au paiement de montants garantis.

Ces montants sont comptabilisés dans un compte d'avances et acomptes versés et amortis au prorata des ventes des produits. Dans le cas où les sommes n'auraient pas encore été comptabilisées en totalité, un engagement hors bilan est renseigné sur les montants restant à comptabiliser.

A la clôture de l'exercice, le montant restant à amortir est comparé avec les perspectives de ventes. Si ces perspectives de ventes ne sont pas suffisantes, un amortissement complémentaire est pratiqué en conséquence.

6.5.3.6. Clients et comptes rattachés

Ils sont évalués à leur valeur nominale. Les créances font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

6.5.3.7. Avances en comptes courants

Les avances en comptes courants faites aux filiales font l'objet d'une dépréciation si la situation nette de la filiale devient inférieure à la valeur d'inventaire de la participation détenue.

6.5.3.8. Conversion des dettes et des créances en devises

Les créances et dettes en devises non couvertes par des contrats d'achat ou de vente à terme sont converties aux taux en vigueur au 31 décembre 2007. L'écart de conversion en résultant est inscrit au bilan sous une rubrique spécifique. Une provision pour risques est comptabilisée si la conversion fait apparaître des pertes latentes.

Le gain ou la perte de change résultant des contrats de vente et d'achat attachés à des créances et des dettes sont inclus dans le résultat financier.

6.5.3.9. Valeurs mobilières de placement

Les titres de la société acquis sur le marché par elle-même sont classés sous cette rubrique en fonction de l'objectif de rachat.

Les titres sont évalués au cours du marché du dernier jour du mois de clôture.

Les moins-values latentes font l'objet d'une provision.

6.5.3.10. Disponibilités

Les disponibilités sont constituées de comptes bancaires.

6.5.3.11. Provisions

Sous cette rubrique sont présentées les provisions pour pertes de change relatives à la conversion des créances et dettes en monnaie étrangère ainsi que les risques et litiges de nature commerciale.

6.5.4. NOTES SUR LE BILAN

6.5.4.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent ainsi :

Valeurs brutes	31.12.06	Augmentation	Diminution	31.12.07
Marques et fonds commercial	11 782			11 782
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	167	20	2	185
TOTAL	11 949	20	2	11 967

L'augmentation et la diminution du poste « concessions, brevets, licences, marques et logiciels » pour des montants de 20 et 2 milliers d'euros correspondent respectivement aux acquisitions et mises au rebut de logiciels.

Amortissements et dépréciations	31.12.06	Augmentation	Diminution	31.12.07
Marques et fonds commercial	9 051			9 051
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	136	14	2	148
TOTAL	9 187	14	2	9 199

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges sur l'exercice, la société n'étant pas en mesure de respecter l'ensemble des critères d'activation précisés par le CRC 2004-06.

6.5.4.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se décomposent ainsi :

Valeurs brutes	31.12.06	Augmentation	Diminution	31.12.07
Terrains	219			219
Constructions et agencements	2 979			2 979
Installations techniques, matériels...	2 190	554		2 744
Immobilisations corporelles en cours	169	432	567	34
TOTAL	5 557	986	567	5 976

Amortissements	31.12.06	Augmentation	Diminution	31.12.07
Terrains	0			0
Constructions et agencements	1 062	166		1 228
Installations techniques, matériels...	1 932	286		2 218
TOTAL	2 994	452	0	3 446

Les immobilisations corporelles en cours sont constituées de matériels de production en cours d'achèvement. La diminution de ces immobilisations en cours correspond à un transfert au compte « matériels » pour 554 milliers d'euros et le solde, à un abandon générant une charge d'un montant de 13 milliers d'euros. Les acquisitions de matériels se composent de moules utilisés pour la production.

6.5.4.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières se décomposent ainsi :

	31.12.06	Augmentation	Diminution	31.12.07
Titres de participation	46 879			46 879
Autres titres immobilisés	477	78		555
Dépôts et cautionnements	6			6
TOTAL	47 362	78	0	47 440

Les titres des filiales de la société ont été provisionnés pour 40 027 milliers d'euros :

▪ Sociétés dépréciées à 100% :

- Guillemot Inc (Canada) 23 032 milliers d'euros
- Guillemot GmbH (Allemagne) 15 milliers d'euros
- Guillemot Ltd (Royaume-Uni) 12 211 milliers d'euros

▪ Autres sociétés (dépréciées à hauteur de la situation nette) :

- Guillemot Srl (Italie) 4 634 milliers d'euros
- Guillemot Recherche et Développement Inc (Canada) 134 milliers d'euros

▪ Tableau des filiales

	Devise	Siège social	Informations financières (en milliers d'euros)					Valeur comptable des titres en milliers d'euros		Montant des prêts et avances consentis en Euros	Montant des cautions et avais donnés	Montant des dividendes encaissés
			Capital	Capitaux propres autres que le capital (résultat compris)	Quote-part du capital détenue	CAHT du dernier exercice clos	Résultats du dernier exercice clos	Brute	Nette			
Hercules Thrustmaster SAS	EUR	Carentoir	4 254	1 091	99,42%	3 771	302	4 239	4 239	0	-	-
Guillemot Administration et Logistique SARL	EUR	Carentoir	222	745	99,96%	2 541	139	222	222	100	-	-
Guillemot Ltd (Angleterre)	GBP	Londres	11 660	-11 846	99,99%	282	22	12 211	0	239	-	-
Guillemot S.A (Belgique)	EUR	Schaerbeek	175	1 157	99,93%	12	11	416	416	0	-	-
Guillemot Suisse SA	CHF	Lausanne	91	1 102	99,66%	0	1 113	457	457	393	-	-
Guillemot GmbH (Allemagne)	EUR	Nürnberg	511	-1 472	99,75%	940	33	15	0	941	-	-
Guillemot Corporation (HK) limited (Hong-Kong)	HKD	Hong Kong	1	85	99,50%	490	23	23	23	0	-	-
Guillemot Recherche et Développement Inc (Canada)	CAD	Montréal	1 150	-26	99,99%	844	10	1 257	1 123	0	-	-
Guillemot Inc (Etats Unis)	USD	Sausalito	68	91	99,99%	0	0	8	8	0	-	-
Guillemot Inc (Canada)	CAD	Montréal	33 317	-33 656	74,89%	602	-118	23 032	0	0	-	-
Guillemot SFL (Italie)	EUR	Milan	10	278	100,00%	477	175	4 923	289	0	-	-
Guillemot Romania Srl	RON	Bucarest	21	53	100,00%	633	42	20	20	20	-	-

Les autres titres immobilisés représentent 132 619 titres auto-détenus pour une valeur de 477 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2007, les titres Guillemot Corporation sont valorisés au cours moyen de décembre de 2,77 euros.

Le cours moyen des titres Guillemot Corporation acquis est de 3,60 euros.

Autres titres immobilisés	31.12.06	Augmentation	Diminution	31.12.07
Actions propres		Dotations	Reprises	
Nombre titres	132 619			132 619
Valeur brute	477			477
Dépréciation	110			110
TOTAL	367			367

6.5.4.4. Stocks

Les stocks se décomposent ainsi :

	Brut	Dépréciations	Net	Net
	31.12.07	31.12.07	31.12.07	31.12.06
Emballages stockés	32		32	23
Produits finis	6 611	388	6 223	5 957
Matières premières et encours	2 255	1 588	667	645
TOTAL	8 898	1 976	6 922	6 625

Les stocks sont constitués de composants et sous-ensembles électroniques ainsi que de produits finis. Une dépréciation est constatée par voie de provision lorsque la valeur de stock est supérieure à la valeur probable de réalisation. Les dépréciations totalisent 1 667 milliers d'euros sur les produits 3D Display et 310 milliers d'euros sur les autres produits.

6.5.4.5. Avances et acomptes versés

Il s'agit d'acomptes sur commandes versés à des fournisseurs de produits. Le montant des acomptes s'élève à 65 milliers d'euros à la clôture de l'exercice.

6.5.4.6. Clients et comptes rattachés

Le poste « Clients et comptes rattachés » se répartit comme indiqué ci-après :

	Brut	Provision	Net	Net
	31.12.07	31.12.07	31.12.07	31.12.06
Clients	10 865	1 360	9 505	9 842
TOTAL	10 865	1 360	9 505	9 842

Les créances clients font l'objet d'une assurance crédit. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable. La valeur d'inventaire des créances des filiales est appréciée selon leur situation nette.

6.5.4.7. Créances et dettes

Les créances et dettes se décomposent ainsi :

ETAT DES CREANCES	Au 31.12.07		
	Montant brut	A - 1 an	A + 1 an
Créances de l'actif circulant			
Fournisseurs débiteurs	153	153	
Clients et comptes assimilés	10 865	10 865	
Etat (crédit de TVA, divers)	2 574	2 574	
Groupe et associés	1 692	1 692	
Charges constatées d'avance	126	126	
TOTAL	15 410	15 410	0

Les avances en comptes courants d'un montant de 1 692 milliers d'euros concernent principalement Guillemot GmbH (Allemagne) pour 941 milliers d'euros, Guillemot Suisse SA (Suisse) pour 393 milliers d'euros et Guillemot Ltd (Angleterre) pour 239 milliers d'euros.

Les créances envers l'état se composent de créances de TVA pour 1 353 milliers d'euros dont 685 milliers d'euros concernent des demandes de remboursement de crédit de TVA et de créances d'impôts pour 1 221 milliers d'euros dont 1 203 milliers d'euros de carry back à échéance décembre 2007.

Le poste « Fournisseurs débiteurs » est constitué d'avoirs à recevoir pour 153 milliers d'euros.

ETAT DES DETTES	Au 31.12.07		
	Montant brut	A - 1 an	A + 1 an
Emprunts auprès des organismes de crédit	5 258	2 209	3 049
Emprunt obligataire	0		
Dettes bancaires à moyen terme	49	9	40
Découverts bancaires et avances en devises	15	15	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 852	13 852	
Dettes fiscales et sociales	134	134	
Autres dettes	1 855	1 855	
Dettes sur immobilisations	47	47	
Groupe et associés	4 717	4 717	
TOTAL	25 927	22 838	3 089
Emprunts souscrits en cours d'exercice	5 758		
Diminution des emprunts par voie de conversion d'obligations	-925		
Diminution des emprunts par remboursement	-7 659		
Montant des dettes contractées auprès des personnes physiques	0		

A la clôture de l'exercice, la société Guillemot Corporation SA dispose d'emprunts auprès d'organismes de crédit à taux fixe pour 1 792 milliers euros et à taux variable pour 3 466 milliers d'euros.

Sur la période, la société Guillemot Corporation SA a contracté de nouveaux emprunts pour un montant total de 5 750 milliers d'euros et en a remboursé pour 7 659 milliers d'euros dont 6 886 milliers d'euros d'emprunt obligataire, arrivé à échéance le 31 août 2007.

En effet, la société Guillemot Corporation SA a remboursé 95 049 obligations convertibles émises en juillet 1999 et restant en circulation sur le marché au 31 août 2007.

Par ailleurs, 13 206 obligations convertibles ont fait l'objet d'une demande de conversion sur l'exercice. Une augmentation de capital de 224 milliers d'euros a été réalisée le 18 septembre 2007 par la création de 290 532 actions provenant de la conversion de ces 13 206 obligations convertibles. La prime d'émission s'est élevée à 701 milliers d'euros.

La société a reçu 8 milliers d'euros au titre de dépôts de garantie dans le cadre de contrats de location.

Dans le cadre des abandons de comptes courants de l'année 2002 assortis de clauses de retour à meilleure fortune, la société Guillemot Corporation a réintégré au passif de son bilan un montant de 1 303 milliers d'euros de dettes en comptes courants envers les actionnaires fondateurs.

	31.12.07	31.12.06
Dettes financières		
Emprunt obligataire	0	7 957
Emprunt et dettes auprès établissements de crédit	5 273	471
Emprunt et dettes financières	49	41
Avances en compte courant	4 717	6 667
	10 039	15 136
Disponibilités		
VMP nettes	7 006	5 896
Certificats de dépôt	1 203	2 506
Disponibilités	5 034	2 775
	13 243	11 177
Endettement Net	-3 204	3 959

La société présente un endettement net négatif de 3 204 milliers d'euros au 31 décembre 2007 contre un endettement net de 3 959 milliers d'euros au 31 décembre 2006.

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement valorisé au cours du dernier jour du mois de décembre 2007 s'établit à 32 771 milliers d'euros dégageant un montant de plus-values latentes égal à 25 766 milliers d'euros.

6.5.4.8. Valeurs mobilières de placement

Cette rubrique comprend 98 221 titres propres pour une valeur de 240 milliers d'euros, 461 937 titres Ubisoft Entertainment pour une valeur de 6 575 milliers d'euros et 68 023 titres Gameloft pour une valeur de 190 milliers d'euros. En date du 11 avril 2007, la société Guillemot Corporation SA a remboursé, sous la forme d'une dation en paiement, sa dette en compte courant envers les actionnaires fondateurs. En conséquence, il a été remis un total de 111 249 titres Ubisoft Entertainment valorisées à 37,41 euros chacune (cours de clôture de la séance de bourse du jour) soit une valeur totale de 4 162 milliers d'euros en paiement de sa dette envers les actionnaires. Le 11 décembre 2007, la société Guillemot Corporation SA a acquis 30 000 titres Ubisoft Entertainment pour une valeur totale de 1 828 milliers d'euros.

	Brut 31.12.07	Provision 31.12.07	Net 31.12.07	Net 31.12.06
Valeurs mobilières de placement	6 765	0	6 765	5 772
Actions propres	240		240	124
Certificats de dépôt	1 204	0	1 204	2 506
TOTAL	8 209	0	8 209	8 402

6.5.4.9. Disponibilités

	31.12.07	31.12.06
Disponibilités	5 034	3 025
Concours bancaires	-15	-250
Situation bancaire nette	5 019	2 775

6.5.4.10. Comptes de régularisation

▪ Actif :

	31.12.07	31.12.06
Charges constatées d'avance	125	65
Charges à répartir s/ plusieurs exercices	0	8
Prime de remboursement des obligations	0	6
Ecarts de conversion actif	342	291
TOTAL	467	370

Les écarts de conversion actifs proviennent principalement de l'actualisation des créances en monnaie étrangère au cours de clôture. Une provision pour pertes latentes a été constituée.

▪ Passif :

	31.12.07	31.12.06
Produits constatés d'avance	134	3
Ecarts de conversion passif	132	238
TOTAL	266	241

Les écarts de conversion passif proviennent principalement de l'actualisation des dettes en monnaie étrangère.

6.5.4.11. Produits à recevoir

	31.12.07	31.12.06
Avoirs fournisseurs à recevoir	153	90
Produits à recevoir	0	168
Intérêts courus /Certificats de dépôt	2	6
Clients- Facture à établir	48	9
TOTAL	203	273

6.5.4.12. Charges à payer

	31.12.07	31.12.06
Clients créditeurs	272	
Intérêts sur emprunts et dettes financières	44	138
Fournisseurs, factures non parvenues	4281	5 450
Clients - avoirs à établir	1264	712
Dettes fiscales et sociales	95	62
Charges à payer	320	433
TOTAL	6 276	6 795

6.5.4.13. Eléments concernant les entreprises liées (filiales du Groupe)

Titres de participation 46 824 milliers d'euros

Actif circulant Brut

Clients et comptes rattachés 1 017 milliers d'euros
Avances s/comptes courants 1 692 milliers d'euros

Dettes Brutes

Fournisseurs et comptes rattachés 4 420 milliers d'euros
Avances s/comptes courants 3 414 milliers d'euros

Produits financiers 169 milliers d'euros
Charges financières 90 milliers d'euros

6.5.4.14. Provisions inscrites au bilan

Provisions	Au 31.12.06	Augmentation	Diminution		Au 31.12.07
			Utilisées	Non utilisées	
Pour risques de change	291	342	291		342
Pour charges	470	19	470		19
Total	761	361	761	0	361

Les reprises de provisions pour charge concernent des provisions de l'exercice précédent pour retours de produits dont 248 milliers d'euros se rapportent à des retours de produits 3D Display.

Dépréciations	Au 31.12.06	Dotation Augmentation	Reprise Diminution	Au 31.12.07
sur autres immobilisations financières	110			110
sur stocks	2 613	50	687	1 976
sur clients et comptes rattachés	1 297	150	87	1 360
sur immobilisations incorporelles	9 051			9 051
sur autres créances	1 218		92	1 126
Total	54 987	200	1 482	53 705

L'augmentation de la dépréciation sur stock concerne principalement des produits défectueux ou en fin de vie. La diminution de la dépréciation s'explique par la vente ou la destruction d'éléments pour lesquels des pertes de valeur avaient été constatées lors du dernier exercice pour 385 milliers d'euros et 301 milliers d'euros se rapportent à des produits 3 D Display.

La société a déprécié les comptes attachés à ses filiales à hauteur de leur situation nette (les titres de participation pour 40 027 milliers d'euros, les avances en comptes courants pour 1 126 milliers d'euros et les créances pour 358 milliers d'euros).

6.5.4.15. Capital social

	Nombre de titres	Valeur nominale	Montant
Au 31/12/06	14 668 644	0,77	11 294 856
Conversion d'obligations	290 532	0,77	223 710
Au 31/12/07	14 959 176	0,77	11 518 566

Au cours du deuxième semestre de l'exercice, une augmentation de capital de 223 709,64 euros a été constatée suite à la création de 290 532 actions nouvelles provenant de la conversion depuis le début l'exercice de 13 206 obligations convertibles.

Le capital est composé de 14 959 176 actions de 0,77 euros de nominal. La fraction du capital représentée par les actions propres est de 1,54%.

▪ Tableau de variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Solde avant		Après affectation du résultat de l'exercice du 31.12.06	Augmentation de capital suite à la conversion de 13 206 obligations convertibles		Solde au 31.12.07
	affectation du résultat de l'exercice du 31.12.06	Affectation du résultat de l'exercice du 31.12.06		Résultat de l'exercice du 31.12.07		
Capital	11 295		11 295	224		11 519
Prime d'émission et de conversion	9 689		9 689	700		10 389
Prime de fusion	119		119			119
Réserve légale	219		219			219
Report à nouveau débitaire	-9 487	1 547	-7 940			-7 940
Résultat	1 547				5 182	5 182
TOTAL	13 382	1 547	13 382	924	5 182	19 488

- Nombre maximal d'actions à créer :

Par levée d'options : 1 627 764

- Plans de stock options :

	1er Plan	2ème Plan	3ème Plan	4ème Plan
Date du conseil	14.11.98	06.12.99	17.04.01	18.04.01
Nombre d'actions	96 466	100 000	28 000	72 000
Nominal	0,77 €	0,77 €	0,77 €	0,77 €
Prix de souscription	16,76 €	36 €	29 €	29 €
Date d'exercice	du 27.11.03 au 14.11.08	du 06.12.04 au 06.12.09	du 17.04.05 au 17.04.11	du 18.04.02 au 18.04.11
Options non exercées au 31.12.07	96 466	100 000	28 000	72 000

	5ème Plan	6ème Plan	7ème Plan	8ème Plan
Date du conseil	04.11.02	01.09.03	22.02.06	22.02.06
Nombre d'actions	199 998	459 000	433 000	246 000
Nominal	0,77 €	0,77 €	0,77 €	0,77 €
Prix de souscription	1,36 €	1,83 €	1,74 €	1,77 €
Date d'exercice	du 04.11.06 au 04.11.12	du 01.09.07 au 01.09.13	du 22.02.10 au 22.02.16	du 22.02.08 au 22.02.16
Nbre d'actions souscrites	0	6700	0	0
Options non exercées au 31.12.07	199 998	452 300	433 000	246 000

6.5.4.16. *Avances et crédits alloués aux dirigeants*

Aucun crédit, ni avance n'a été alloué aux dirigeants de la société, conformément à l'article L.225-43 du code de commerce.

6.5.5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

6.5.5.1. *Ventilation du chiffre d'affaires*

Par zone géographique (en millions d'euros)	31.12.07	31.12.06
France	19	14
Union Européenne hors France	23	19
Autres	2	4
TOTAL	43	37

Par secteur d'activité (en millions d'euros)	31.12.07	31.12.06
Hercules	28	22
Thrustmaster	16	15
TOTAL	43	37

6.5.5.2. *Production stockée*

La production stockée se présente comme suit :

	31.12.07	31.12.06
Production Stockée	-45	3 064
Total	-45	3 064

6.5.5.3. *Autres produits d'exploitation*

	31.12.07	31.12.06
Reprises sur provisions	580	2 207
Transferts de charges	249	173
Autres produits	280	560
Total	1 109	2 940

Les reprises de provisions concernent principalement les stocks pour 301 milliers d'euros et les retours de produits pour 193 milliers d'euros, se justifiant par la destruction de stocks obsolètes ou par la vente ou le retour d'éléments pour lesquels des pertes de valeurs avaient été provisionnées lors de la clôture précédente. Les reprises de provisions sur clients représentent 86 milliers d'euros.

6.5.5.4. *Achats consommés*

	31.12.07	31.12.06
Achats de Matières premières	22 027	21 977
Variations de stocks	295	116
Total	22 322	22 093

6.5.5.5. *Autres charges d'exploitation*

Les autres charges d'exploitation se décomposent ainsi :

	31.12.07	31.12.06
Autres achats et charges externes	17 948	14 739
Autres charges	1 384	2 964
Total	19 332	17 703

Les prestations de transport sur les achats représentent 1 559 milliers d'euros.

Les autres charges externes sont principalement constituées de prestations de sous-traitance des filiales de Guillemot Corporation SA pour 5 750 milliers d'euros et de prestations marketing et publicitaires pour 3 902 milliers d'euros.

Les frais de développement ne pouvant être individualisés, la société n'est plus capable de mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement. Le montant des dépenses directement enregistrées en charges en 2007 s'élève à 3 175 milliers d'euros.

Les autres charges d'exploitation comprennent essentiellement les redevances de licences pour un montant de 1 308 milliers d'euros. Les licences d'exploitation sont rapportées au résultat au prorata des ventes réalisées sur les produits concédés. Les créances irrécouvrables s'établissent à 72 milliers d'euros.

6.5.5.6. *Charges de personnel*

	31.12.07	31.12.06
Salaires et traitements	206	206
Charges sociales	67	72
Total	273	278

Le personnel de Guillemot Corporation SA est uniquement composé des cinq dirigeants.

6.5.5.7. *Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions*

	31.12.07	31.12.06
Amortissements sur immobilisations	466	346
Dépréciations des actifs circulants	200	500
Provisions pour risques et charges	0	193
Total	666	1 039

Les dépréciations des actifs circulants comprennent une dotation de 50 milliers d'euros concernant les stocks et 150 milliers d'euros concernant les créances.

6.5.5.8. Résultat financier

	31.12.07	31.12.06
Produits financiers de participations	0	3782
Total autres produits financiers	0	3782
Reprise sur provisions et transfert de charges	999	2 816
Dotations financières aux amort. et provisions	355	1 184
Total Reprises et dotations de provisions	644	1 632
Différences positives de change	631	466
Différences négatives de change	219	336
Total Différences de change	412	130
Produits nets s/ cessions de VMP	3 419	115
Charges nettes s/ cessions VMP	10	0
Produits s/ cessions de VMP	3 409	115
Autres intérêts et produits assimilés	364	277
Intérêts et charges assimilées	518	2 798
Total produits et charges d'intérêts	-154	-2 521
TOTAL	4 311	3 138

▪ Risques de change et de marché

Au 31 décembre 2007, la société ne dispose ni de contrat de couverture de change, ni de couverture de taux. Le résultat de change de l'exercice est de 412 milliers d'euros.

▪ Reprises et dotations des dépréciations et des provisions financières

Les reprises sur provisions concernent des reprises de dotations sur titres et sur des avances en compte courant constatées lors des exercices antérieurs pour un montant total de 708 milliers d'euros et des reprises diverses pour 291 milliers d'euros.

En raison des difficultés financières des filiales de Guillemot Corporation SA, la société a dû déprécier tous les comptes liés à ses filiales lors des exercices précédents. Au regard des situations nettes au 31 décembre 2007, les titres de participations de certaines filiales ont fait l'objet d'une reprise pour un montant global de 616 milliers d'euros. Sont principalement concernés les titres de participations des filiales Guillemot Recherche et Développement Inc (Canada) pour 64 milliers d'euros, Guillemot Srl pour 177 milliers d'euros et Guillemot Suisse SA (Suisse) pour 375 milliers d'euros.

Les comptes courants consentis par Guillemot Corporation à ses filiales ont fait l'objet d'une reprise pour un montant total de 92 milliers d'euros dont 40 milliers d'euros pour Guillemot Ltd (Angleterre) et 52 milliers d'euros pour Guillemot GmbH (Allemagne).

▪ Produits sur cessions de Valeurs Mobilières de Placement

En date du 11 avril 2007, la société Guillemot Corporation SA a procédé au remboursement de sa dette envers les actionnaires fondateurs sous la forme d'une dation en paiement. A ce titre, la société a remis 111 249 titres Ubisoft Entertainment pour une valeur totale de 4 162 milliers d'euros générant un résultat de cession de 3 327 milliers d'euros.

Les autres produits nets sur cessions de VMP correspondent aux produits de cession de titres propres pour 4 milliers d'euros et aux produits financiers des certificats de dépôt de l'exercice pour 87 milliers d'euros.

▪ Produits et charges d'intérêts

Les produits d'intérêts sont principalement constitués de 87 milliers d'euros d'intérêts de retard de paiement des filiales, de 127 milliers d'euros d'intérêts de comptes courants et de 76 milliers d'euros de produits de trésorerie.

Les charges des intérêts d'emprunts et des intérêts bancaires représentent 317 milliers d'euros. Les charges d'intérêts des comptes courants représentent 112 milliers d'euros.

6.5.5.9. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend des éléments extraordinaires et des éléments inhabituels par leur montant ou leur incidence relative à l'activité courante.

	31.12.07	31.12.06
Produits exceptionnels sur opération de gestion	0	3
Produits exceptionnels sur opération en capital	-69	612
Reprise s/ prov et transfert de charges	663	814
Total Produits exceptionnels	594	1 429
Charges exceptionnelles s/ opérations de gestion	0	0
Charges exceptionnelles s/ opérations en capital	1 303	4 384
Dotations exceptionnelles aux amort. et dépréciati	19	30
Total Charges exceptionnelles	1 322	4 414
TOTAL	-728	-2 985

La société a constaté un produit exceptionnel de 95 milliers d'euros correspondant à des créances d'impôts suite à la liquidation de la filiale Guillemot SA (Espagne) au cours de l'exercice 2006. Au 31 décembre 2007, la société Guillemot Corporation SA a extourné des produits à recevoir, constatés à hauteur de 168 milliers d'euros dans les comptes des exercices antérieurs suite à l'arrêt de l'activité 3D Display.

Les reprises sur provisions exceptionnelles concernent principalement des reprises liées à l'arrêt de l'activité 3D Display pour 538 milliers d'euros.

Les charges exceptionnelles incluent un montant de 1 303 milliers d'euros correspondant à la réintégration au passif du bilan de dettes en comptes courants envers les actionnaires fondateurs. Ces avances en comptes courants ont été abandonnées par ceux-ci en 2002 avec des clauses de retour à meilleure fortune.

6.5.5.10. Impôts sur les sociétés

Le déficit fiscal reportable comprend :

- Les allègements et accroissements de la dette future d'impôt :
- Provision Organic 67 milliers d'euros
- Variations de change 478 milliers d'euros

▪ Tableau des déficits reportables

	2006	2005	2004	2003	2002	2001	Total
Déficits reportables	1 229	9 171	7 006	7 690	30 942	227	56 265

6.5.5.11. Effectif moyen

	Total	Cadres	Non cadres
31.12.07	5	5	0

L'effectif au 31 décembre 2007 est uniquement composé des dirigeants.

6.5.5.12. Engagements financiers

▪ Cautions données :

200 milliers d'euros à des fournisseurs de licences dans le cadre des relations contractuelles, à échéance 31 mars 2008.

▪ Lettres d'intention :

Lettres de soutien à Guillemot Ltd. (Royaume-Uni), Guillemot GmbH (Allemagne) et Guillemot Suisse SA (Suisse) en tant qu'actionnaire se prononçant sur la continuité d'exploitation de ces sociétés.

▪ Cautions reçues :

Néant.

▪ Effets escomptés non échus :

288 milliers d'euros.

- Sûretés réelles consenties :

Néant.

- Encours crédits documentaires :

2 426 milliers d'euros.

- Indemnités de départ en retraite :

L'effectif étant constitué de mandataires sociaux, aucune indemnité de départ à la retraite n'est due.

- Minima garantis sur licences :

124 milliers d'euros.

- Clause de retour à meilleure fortune :

Engagements donnés :

Guillemot Corporation SA a bénéficié d'abandons de comptes courants consentis au cours des exercices précédents d'un montant total de 7 700 milliers d'euros de la part des fondateurs de la société et de la société Guillemot Brothers SA.

Ces abandons sont assortis d'une clause de retour à meilleure fortune. A la clôture de l'exercice 2006, la société a réintégré un montant de 3 762 milliers d'euros au passif de son bilan. L'exercice 2007 étant bénéficiaire et compte tenu des modalités de remboursement, la société réintègre un montant de 1 303 milliers d'euros au passif de son bilan, soit 20% du résultat net annuel 2007. Le solde de 2 635 milliers d'euros sera progressivement réintégré au passif du bilan dans les années futures à hauteur de 20% du résultat net annuel.

Engagements reçus :

Par ailleurs, Guillemot Corporation SA a abandonné 6 millions d'euros de compte courant au bénéfice de Guillemot GmbH (Allemagne).

Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune dont les remboursements de la filiale ne pourront pas excéder 50% de son résultat net annuel lorsque la situation de la société redeviendra positive. L'exercice 2007 étant bénéficiaire et compte tenu des modalités de remboursement, la société réintègre un montant de 40 milliers d'euros à son bilan. Le solde de 5 959 milliers d'euros sera progressivement remboursé dans les années futures à hauteur de 50% du résultat net annuel.

6.5.5.13. Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes d'administration entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2007 s'élève à 206 milliers d'euros.

6.5.5.14. Société consolidante

GUILLEMOT CORPORATION SA

Place du Granier, BP 97143 - 35571 CHANTEPIE Cedex

6.5.6. EVENEMENTS POST CLOTURE

Le 29 janvier 2008, le conseil d'administration a constaté une augmentation de capital de 12 milliers d'euros suite à la levée de 6 700 options de souscription d'actions intervenue fin 2007.

Le 18 février 2008, le conseil d'administration a décidé l'attribution d'options de souscription au profit des salariés du Groupe portant sur 600 000 actions.

6.5.7. PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'exercice clos le 31 décembre 2007 dégage un bénéfice de 5 182 031,37 euros.

Le projet d'affectation du résultat est l'imputation du bénéfice sur le compte report à nouveau débiteur pour 5 182 031,37 euros.

6.6. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

6.6.1. RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

Aux Actionnaires

GUILLEMOT CORPORATION SA
Place du Granier
BP 97143
35571 CHANTEPIE Cedex

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GUILLEMOT CORPORATION SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les immobilisations incorporelles, et plus précisément les marques et fonds de commerce, font l'objet de tests de dépréciation, selon les modalités décrites dans la note 2 b. Nous avons examiné le caractère approprié de la méthodologie retenue par la société et procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.
- Les créances et dettes, note 3 g de l'annexe, notamment les comptes courants d'actionnaires, ont fait l'objet d'un examen approprié du fait de l'exercice de la clause à meilleure fortune et de l'engagement qu'il en résulte comme cela est décrit aux notes 4 i et 5 b de l'annexe.

- Par ailleurs, la note 2b de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables et des méthodes d'évaluation suivis par votre société, nous en avons vérifié le caractère approprié et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;

- La sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Rennes, le 25 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Entreprises
Yves PELLE

MB Audit Sarl
Marc DARIEL

Table de correspondance des notes annexes :

<u>Rapport des commissaires aux comptes</u>	<u>Document de référence</u>
Note 2 b	Paragraphe 6.5.3
Note 3 g	Paragraphe 6.5.4.7
Note 4 i	Paragraphe 6.5.5.9
Note 5 b	Paragraphe 6.5.5.12

6.6.2. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

6.6.2.1. Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés autorisés par le conseil d'administration

Aux Actionnaires

GUILLEMOT CORPORATION SA
Place du Granier
BP 97143
35571 CHANTEPIE Cedex

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

I - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions engagements mais de vous communiquer, sur les bases d'informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 - Remboursement des comptes courants abandonnés avec clause de retour à meilleure fortune.

Administrateurs concernés : Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard, Christian Guillemot.

Objet:

Le 12 décembre 2002, les cinq frères ont abandonné 1 500 000 Euros de créances correspondant à des avances non rémunérées, avec une clause de retour à meilleure fortune insérée dans l'acte d'abandon de créance. Sur l'exercice 2006, l'application de cette clause a entraîné le remboursement de 1 500 000 Euros.

Le 30 août 2002, les cinq frères ont abandonné 4 999 997,10 Euros de créances correspondant à des avances non rémunérées, avec une clause de retour à meilleure fortune insérée dans l'acte d'abandon de créance. Sur l'exercice 2006, l'application de cette clause a entraîné le remboursement de 1 061 858,95 Euros.

Modalités :

Le remboursement des sommes ci-dessus, soit un total de 2 561 858,95 Euros, est intervenu le 11 avril 2007 sous la forme d'une dation en paiement, 68 480 actions Ubisoft Entertainment ayant été remises par notre société à Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard, Christian Guillemot.

Cette convention a été approuvée par votre Conseil d'Administration du 9 avril 2007.

2 - Avenant au bail conclu le 1^{er} décembre 2002 avec la société Guillemot Administration et Logistique Sarl

Administrateur concerné : Monsieur Christian Guillemot.

Modalités : loyer mensuel est porté à 9 343,00 € HT.

Le montant des loyers reçus au cours de cet exercice s'élève à 88 379,68 € HT.

Cette convention a été approuvée par votre Conseil d'Administration du 20 août 2007.

3 - Avenant au bail conclu le 31 décembre 2004 avec la société Guillemot Administration et Logistique Sarl

Administrateur concerné : Monsieur Christian Guillemot.

Modalités : le loyer mensuel est porté à 2 107,55 € HT.

Le montant des loyers reçus au cours de cet exercice s'élève à 25 778,60 € HT.

Cette convention a été approuvée par votre Conseil d'Administration du 20 août 2007.

II - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE.

Par ailleurs, en application du Décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivantes, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1 - Bail conclu le 1^{er} janvier 2004 avec la société Ubisoft Books and Records Sarl

Administrateur concerné : Monsieur Yves Guillemot.

Modalités : Le montant des loyers reçus au cours de cet exercice s'élève à 2 110,60 € HT.

Cette convention a été approuvée par votre Conseil d'Administration du 23 décembre 2003.

2 - Bail conclu le 1^{er} janvier 2005 avec la société Hercules Thrustmaster SAS

Administrateur concerné : Monsieur Claude Guillemot.

Modalités : Le montant des loyers reçus au cours de cet exercice s'élève à 19 800,60 € HT.

Cette convention a été approuvée par votre Conseil d'Administration du 27 décembre 2004.

3- Bail conclu le 1^{er} janvier 2005 avec la société Hercules Thrustmaster SAS

Administrateur concerné : Monsieur Claude Guillemot.

Ce bail, à effet au 1^{er} janvier 2005, a été signé avec la société Guillemot Recherche et Développement SARL, ayant été dissoute le 16 mai 2005, par application des dispositions de l'article 1844-5 du code civil, le loyer est versé depuis cette date par la SAS Hercules Thrustmaster.

Modalités : Le montant des loyers reçus au cours de cet exercice s'élève à 1 647,00 € HT.

Cette convention a été approuvée par votre Conseil d'Administration du 27 décembre 2004.

4- Avances en comptes courants consenties par Hercules Thrustmaster SAS

Administrateur concerné : Monsieur Claude Guillemot.

Modalités: Le montant des avances restant à rembourser, au 31 décembre 2007, s'élève à 1 900 000 Euros. Le taux d'intérêt annuel est de 3,5%.

Cette convention a été approuvée par votre Conseil d'Administration du 28 février 2002.

5- Avances en comptes courants d'associés rémunérées, consenties par la SA Guillemot Brothers

Administrateurs concernés: Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard, Christian et Marcel Guillemot.

Modalités : Le montant total des avances s'élève à 400 000 Euros, rémunérées au taux de 3,5 %.

Cette avance a été remboursée en totalité au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Cette convention a été ratifiée par l'assemblée générale du 21 juin 2007.

6 - Application de la clause de retour à meilleure fortune sur des avances en comptes courants abandonnés lors d'exercices antérieurs.

Administrateurs concernés : Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard, Christian Guillemot.

Objet :

Le 30 août 2002, les cinq frères ont abandonné 4 999 997,10 Euros de créances correspondant à des avances non rémunérées, avec une clause de retour à meilleure fortune insérée dans l'acte d'abandon de créance. Sur l'exercice 2007, l'application de cette clause a entraîné le remboursement de 1 303 007,84 Euros.

Telles sont les conventions réglementées et opérations soumises à votre approbation.

D'autres conventions libres ont été poursuivies au cours de cet exercice, à des conditions courantes.

Fait à Rennes, le 25 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Entreprises
Yves PELLE

MB Audit Sarl
Marc DARIEL

6.6.2.2. Rapport spécial sur les conventions et engagements règlementés non autorisés par le conseil d'administration

Aux Actionnaires

GUILLEMOT CORPORATION SA
Place du Granier
BP 97143
35571 CHANTEPIE Cedex

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions visées à l'article L 225-42 du Code de commerce.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Les conventions suivantes n'ont pu être autorisées par votre Conseil d'Administration du fait que tous les administrateurs sont concernés et de l'interdiction faite dans ce cas par la Loi de participer au vote de l'autorisation sollicitée.

1. Remboursement d'une avance en compte courant d'actionnaire abandonnée avec clause de retour à meilleure fortune.

Administrateurs concernés : Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard, Christian et Marcel Guillemot.

La société Guillemot Brothers SA a consenti à votre société, le 26 février 2003, une avance en compte courant en numéraire pour un montant de 1 200 000 euros rémunérée.

La société Guillemot Brothers SA a abandonné la totalité de sa créance le 27 février 2003, sous réserve d'un retour à meilleure fortune. L'exercice clos le 31 décembre 2006 ayant dégagé un bénéfice, votre société a appliqué la clause de retour à meilleure fortune, la somme de 1 200 000 euros ayant fait l'objet d'une inscription en compte courant d'actionnaire.

2. Remboursement d'une avance en compte courant d'actionnaire

Administrateurs concernés : Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard, Christian et Marcel Guillemot.

Le 12 décembre 2006, la société Guillemot Brothers a consenti à votre société une avance en compte courant en numéraire pour un montant de 400 000 euros rémunérée.

Modalités :

Le remboursement des sommes ci-dessus, soit un total de 1 600 000 euros, est intervenu le 11 avril 2007 sous la forme d'une dation en paiement, 42 769 actions Ubisoft Entertainment ayant été remises par notre société à la société Guillemot Brothers.

Fait à Rennes, le 25 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Entreprises
Yves PELLE

MB Audit Sarl
Marc DARIEL

7. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

7.1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La société se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays.

7.1.1. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

L'information est présentée au paragraphe 4.12.1 du Rapport de gestion.

7.1.2. AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION, AU SEIN DU GROUPE, AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES

7.1.2.1. *Mandats en vigueur*

L'information est présentée au paragraphe 4.12.2.1 du Rapport de gestion.

7.1.2.2. *Mandats expirés*

Membres	Mandats/Fonctions	Sociétés
Claude Guillemot	Président	Hercules Technologies SAS (France) Thrustmaster SAS (France)
	Président et administrateur	Guillemot Online.com Inc (Etats-Unis) Hercules Technologies Inc (Etats-Unis) Thrustmaster Inc (Etats-Unis)
	Gérant	Guillemot Recherche et Développement Sarl (France)
	Administrateur	Guillemot B.V. (Hollande) Guillemot SA (Espagne)
Michel Guillemot	Administrateur	Guillemot France SA (France) Guillemot Online.com Inc (Etats-Unis) Hercules Technologies Inc (Etats-Unis) Thrustmaster Inc (Etats-Unis)
Yves Guillemot	Administrateur	Guillemot France SA (France) Guillemot Online.com Inc (Etats-Unis) Hercules Technologies Inc (Etats-Unis) Thrustmaster Inc (Etats-Unis)
Gérard Guillemot	Administrateur	Guillemot France SA (France) Guillemot Online.com Inc (Etats-Unis) Hercules Technologies Inc (Etats-Unis) Thrustmaster Inc (Etats-Unis)
Christian Guillemot	Président et administrateur	Guillemot Logistique Inc (Canada)
	Gérant	Guillemot Administration SARL (France)
	Administrateur et Directeur Général Délégué	Guillemot France SA (France)
	Administrateur	Guillemot Logistics Ltd (Hong Kong) Guillemot Online.com Inc (Etats-Unis) Hercules Technologies Inc (Etats-Unis) Thrustmaster Inc (Etats-Unis)
Marcel Guillemot	Administrateur	Guillemot SA (Belgique)

7.1.3. AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION, EN DEHORS DU GROUPE, AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES

7.1.3.1. *Mandats en vigueur*

L'information est présentée au paragraphe 4.12.2.2 du Rapport de gestion.

7.1.3.2. Mandats expirés

Membres	Mandats/Fonctions	Sociétés
Claude Guillemot	Administrateur	Ubisoft SpA (Italie) Ubi Studios Ltd (Royaume-Uni) Ubisoft Ltd (Hong-Kong) Ludiwap Inc (Etats-Unis) Gameloft.com Limited (Grande Bretagne)
Michel Guillemot	Administrateur et Vice Président	Ubisoft Divertissements Inc (Canada)
	Président	Ludiwap Inc (Etats-Unis)
	Gérant	Ludigames Srl (Italie)
	Administrateur	Ubi.com SA (France) Ubisoft SpA (Italie) Ubisoft Canada Inc (Canada) Ubi Computer Software Beijing Company Ltd (Chine) Ubisoft Ltd (Hong-Kong) Ubisoft SA (Espagne) Ubisoft KK (Japon) Jeuxvideo.com S.A. (France)
Yves Guillemot	Président et Administrateur	Ubi.com SA (France) Wolfpack Inc (Etats-Unis) Blue Byte Software Inc (Etats-Unis) Ubi Computer Software Beijing Company Ltd (Chine)
	Président	Ubisoft Marketing & Communication SAS (France)
	Gérant	Ubi Administration SARL (France) Ubi Info Design SARL (France) Ubi Sound Studio SARL (France) Ubi World Studios SARL (France) Ubisoft SprL (Belgique) Ubi Color SARL (France) Ubisoft Books and Records SARL (France) Ubisoft Manufacturing & Administration SARL (France) Ubisoft Pictures SARL (France) Ubisoft Design SARL (France) Ubisoft Graphics SARL (France) Ubisoft Organisation SARL (France) Ubisoft Productions France SARL (France) Ubisoft Sprl (Belgique) Ubisoft Warenhandels GmbH (Autriche)
	Co-Gérant	Ludifactory SARL (France)
	Administrateur	Ubi.com Inc (Etats-Unis) Blue Byte Software Ltd (Royaume Uni) Ubi Studios Ltd (Royaume Uni) Sinister Games Inc (Etats-Unis) Jeuxvideo.com S.A. (France) Ludiwap Inc (Etats-Unis)
	Président Directeur Général	Ubisoft Entertainment (France) elle-même Président de Ubisoft EMEA SAS (France)
	Administrateur	Ubi.com SA (France) Sinister Games Inc (Etats-Unis) Ubisoft SpA (Italie) Ubisoft Divertissements Inc (Canada) Ubisoft Canada Inc (Canada) Ubisoft Music Inc (Canada) Ubisoft Ltd (Hong-Kong) Jeuxvideo.com S.A. (France) GameLoft.com A.S (Danemark) Ludiwap Inc (Etats-Unis) Gameloft AG (Allemagne) Gameloft.com AS (Danemark) Gameloft.com AB (Suède) Gameloft.com España (Espagne) Gameloft.com Pty Limited (Australie)

Membres	Mandats/Fonctions	Sociétés
Gérard Guillemot	Président et administrateur	Ubi Soft Entertainment Inc (New York) Ubi Voices Inc (Etats-Unis) Ubisoft Music Inc (Canada) Ubisoft Music Publishing Inc (Canada) Gameloft.com España (Espagne)
	Président	Gameloft AG (Allemagne) Gameloft.com AS (Danemark) Gameloft.com AB (Suède)
	Co-Gérant	Ludifactory SARL (France)
	Administrateur	Ubisoft SpA (Italie) Ubisoft Divertissements Inc (Canada) Ubisoft Canada Inc. (Canada) Ubisoft Ltd (Hong-Kong) Ubisoft SA (Espagne) Ubisoft KK (Japon) Jeuxvideo.com S.A. Ludiwap Inc (Etats-Unis) Gameloft.com Limited (Grande Bretagne) Gameloft.com Pty Limited (Australie)

7.1.4. REMUNERATIONS DES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

L'information est présentée au paragraphe 4.12.3 du Rapport de gestion.

7.1.5. OPERATIONS MENTIONNEES A L'ARTICLE L.621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

L'information est présentée au paragraphe 4.11.4 du Rapport de gestion.

7.1.6. INFORMATIONS DIVERSES SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard et Christian Guillemot sont frères et sont les fils de Monsieur Marcel Guillemot.

Il n'existe aucune restriction concernant la cession de la participation des mandataires sociaux dans le capital social de la société.

Les opérations entre les mandataires sociaux et l'émetteur, autres que les opérations courantes conclues à des conditions normales, sont détaillées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes figurant au paragraphe 6.6.2.

Aucun prêt ni aucune garantie n'a été accordé ou constitué en faveur des mandataires sociaux. Aucune condamnation pour fraude ni aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre des mandataires sociaux.

Aucun des mandataires sociaux n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un quelconque des membres du conseil d'administration et ses intérêts privés et/ou ses autres devoirs.

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres en vertu duquel l'un quelconque des membres des organes d'administration et de direction a été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou en tant que membre de la direction générale.

7.2. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PROCEDURE DE CONTROLE INTERNE

7.2.1. RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'information est présentée au paragraphe 4.15.4 du Rapport de gestion.

7.2.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE GUILLEMOT CORPORATION S.A., POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE (ASSEMBLEE GENERALE DU 22 MAI 2008)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Guillemot Corporation SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Rennes, le 25 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Entreprises
Yves PELLE

MB Audit Sarl
Marc DARIEL

8. ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 22 MAI 2008

8.1. ORDRE DU JOUR

➤ A CARACTERE ORDINAIRE

- Rapport de gestion du conseil d'administration,
- Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 code de commerce,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-42 du code de commerce,
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007,
- Affectation du résultat social de l'exercice clos le 31 décembre 2007,
- Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce,
- Approbation des conventions visées à l'article L.225-42 du code de commerce,
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société,
- Pouvoirs en vue des formalités.

➤ A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

- Rapport du conseil d'administration,
- Rapports des commissaires aux comptes,
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions de la société,
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions ordinaires de la société,
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions ordinaires de la société à des salariés et/ou mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées,
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne,
- Pouvoirs en vue des formalités.

8.2. TEXTE DES RESOLUTIONS

➤ A CARACTERE ORDINAIRE

▪ PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, et des rapports des commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

▪ DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport sur la gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007, approuve les comptes

consolidés dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

▪ TROISIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat social de l'exercice clos le 31 décembre 2007)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2007, s'élevant à 5 182 031,37 Euros au compte « report à nouveau débiteur ».

L'assemblée prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

▪ QUATRIEME RESOLUTION

(Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce autorisées par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, approuve les conventions qui y sont mentionnées et les conclusions dudit rapport.

▪ CINQUIEME RESOLUTION

(Approbation des conventions visées à l'article L.225-42 du code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-42 du code de commerce, approuve les conventions qui y sont mentionnées et les conclusions dudit rapport.

▪ SIXIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du code de commerce et du règlement n°2273/2003 de la Commission des communautés européennes du 22 décembre 2003, à procéder à l'achat de ses propres actions en vue de :

- l'animation du marché ou la liquidité du titre, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- la conservation et la remise ultérieure des titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; étant précisé que le nombre de titres acquis à cet effet ne peut excéder 5% des titres composant le capital de la société,
- la couverture de valeurs mobilières donnant droit, par conversion, exercice, remboursement ou échange, à l'attribution d'actions de la société,
- la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de toutes autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou de son groupe,
- l'annulation des actions, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'une résolution spécifique.

Le nombre maximal d'actions pouvant être achetées en vertu de la présente autorisation ne pourra excéder 10% du nombre total d'actions composant le capital social de la société à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la date de la présente assemblée, soit à titre indicatif 1 496 587 actions au jour de la présente assemblée.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourra être effectué à tout moment, y compris en période d'offre publique, en une ou plusieurs fois, et par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par voie d'opération de blocs de titres (sans limitation de volume), et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, sous réserve des périodes d'abstention prévues par les dispositions légales et réglementaires.

Le prix maximum d'achat par action est fixé à 10 euros.

Au 31 décembre 2007, la société détenait, directement et indirectement, 230 840 actions représentant 1,54% du capital social de la société. Sur cette base, le nombre maximum d'actions que la société serait susceptible de racheter s'élève à 1 265 747 et le montant maximal affecté aux opérations de rachat ne pourra être supérieur à 12 657 470 euros.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter de la présente assemblée.

L'assemblée donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, à l'effet de décider la mise en œuvre du présent programme de rachat d'actions, conclure tous accords, passer tous ordres, effectuer toutes formalités et toutes déclarations requises et, généralement, faire le nécessaire.

▪ SEPTIEME RESOLUTION

(Accomplissement des formalités légales consécutives à l'assemblée générale ordinaire)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

➤ A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

▪ HUITIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions de la société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, et statuant conformément à l'article L.225-209 du code de commerce, autorise le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, à l'annulation de tout ou partie des actions propres que la société détient ou pourra détenir par suite de rachats réalisés dans le cadre des programmes de rachat d'actions autorisés par la sixième résolution soumise à la présente assemblée ou autorisés antérieurement à la date de la présente assemblée, et ce, dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social de la société par périodes de vingt-quatre mois, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la date de la présente assemblée.

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions, en fixer les modalités, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de réserves et/ou primes disponibles, en constater la réalisation, procéder à la modification corrélative des statuts et à toutes les formalités nécessaires.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter de la présente assemblée.

▪ NEUVIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions ordinaires de la société)

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L.225-177 et suivants du code de commerce :

1) autorise le conseil d'administration, s'il l'estime opportun, à consentir au bénéfice des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou des sociétés mentionnées à l'article L.225-180 du code de commerce, ou de certains d'entre eux, des options donnant droit à la souscription d'actions ordinaires de la société à émettre ou à l'achat d'actions ordinaires existantes de la société;

2) décide que cette autorisation, dont le conseil d'administration pourra faire usage en une ou plusieurs fois, est donnée pour une durée de trente huit mois à compter de la présente assemblée ;

3) décide que le nombre maximum d'actions pouvant être consenties dans le cadre de la présente autorisation ne pourra excéder 5% du nombre d'actions composant le capital social de la société au jour de la décision du conseil d'administration de consentir les options ;

4) décide qu'en cas d'octroi d'options de souscription d'actions, le prix de souscription des actions sera déterminé par le conseil d'administration le jour où les options seront consenties. Ce prix ne

pourra être inférieur à 80% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options de souscription d'actions seront consenties ;

5) décide qu'en cas d'octroi d'options d'achat d'actions, le prix d'achat des actions sera déterminé par le conseil d'administration le jour où les options seront consenties. Ce prix ne pourra ni être inférieur à 80% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où l'option est consentie, ni inférieur à 80% du cours moyen d'achat des actions détenues par la société au titre des articles L.225-208 et L.225-209 du code de commerce ;

6) décide que le prix de souscription ou d'achat des actions ne pourra être modifié pendant la durée de l'option. Toutefois, si la société venait à réaliser une des opérations financières mentionnées à l'article L.225-181 du code de commerce, le conseil d'administration devra, dans ce cas, prendre les mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires d'options dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires ;

7) décide que le délai pendant lequel les options pourront être exercées ne pourra excéder dix ans ;

8) prend acte que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options ;

9) délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour fixer, dans les limites légales et réglementaires, et dans les limites fixées ci-dessus, les conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment : fixer les dates auxquelles les options seront consenties, arrêter la liste des bénéficiaires, fixer la durée de validité des options, fixer la ou les périodes d'exercice possible des options, constater la réalisation des augmentations de capital résultant des levées d'options de souscription d'actions, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital, et d'une façon générale, accomplir toutes les formalités nécessaires et prendre toutes mesures pour mettre en œuvre la présente autorisation.

▪ DIXIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions ordinaires de la société à des salariés et/ou mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées)

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du code de commerce :

1) autorise le conseil d'administration à procéder, s'il l'estime opportun, au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou des sociétés visées à l'article L.225-197-2 du code de commerce, ou de certaines catégories d'entre eux, à des attributions gratuites d'actions ordinaires de la société existantes ou à émettre ;

2) décide que cette autorisation, dont le conseil d'administration pourra faire usage en une ou plusieurs fois, est donnée pour une durée de trente huit mois à compter de la présente assemblée ;

3) décide que l'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée minimale ne pourra être inférieure à deux ans ;

4) décide que la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires, durée courant à compter de l'attribution définitive des actions, ne pourra être inférieure à deux ans ;

5) décide dans le cas où le conseil d'administration fixerait pour la période d'acquisition une durée au moins égale à quatre ans, alors ce dernier pourra réduire ou supprimer la durée de l'obligation de conservation mentionnée au point 4) ci-dessus ;

6) décide qu'en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement de la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L.341-4 du code de la sécurité sociale, l'attribution définitive des actions pourra avoir lieu avant le terme de la période d'acquisition et pour ces bénéficiaires invalides, les actions seront librement cessibles ;

7) décide que le nombre total d'actions ordinaires pouvant être attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourra excéder 2% du nombre d'actions composant le capital social de la société à la date de la décision d'attribution par le conseil d'administration ;

8) délègue sa compétence au conseil d'administration, conformément à l'article L.225-129-2 du code de commerce, à l'effet de décider sur ses seules délibérations une ou plusieurs augmentation(s) de capital, par émission d'actions ordinaires nouvelles, à réaliser par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, dans la limite d'un plafond global de 2% du capital social de la société à la date de la décision d'attribution par le conseil d'administration, qui s'impute à due concurrence sur le

plafond susvisé relatif au nombre maximum d'actions gratuites susceptibles d'être attribuées par le conseil d'administration au titre de la présente autorisation ;

9) prend acte que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des actions ordinaires attribuées gratuitement, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront, le cas échéant, émises au fur et à mesure des augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, décidées par le conseil d'administration en vertu de la présente délégation, et à tout droit sur la fraction des réserves, bénéfiques ou primes d'émission ainsi incorporée au capital, sous réserve de l'attribution définitive aux bénéficiaires desdites actions à l'issue de la période d'acquisition ;

10) délègue tous pouvoirs au conseil d'administration, dans les limites légales et réglementaires et dans les limites fixées ci-dessus, pour :

- fixer, dans les conditions et limites légales, les dates auxquelles il sera procédé aux attributions,
- déterminer l'identité des bénéficiaires et le nombre d'actions ordinaires attribuées à chacun d'entre eux,
- fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ordinaires, notamment la durée de la période d'acquisition et de conservation,
- décider les conditions dans lesquelles le nombre des actions ordinaires attribuées gratuitement sera ajusté en cas d'opération sur le capital de la société, afin de préserver les droits des bénéficiaires,
- prendre toutes mesures, conclure tous accords, établir tous documents, constater les augmentations de capital à la suite des attributions définitives, modifier les statuts corrélativement, effectuer toutes formalités légales et toutes déclarations auprès des organismes, et généralement faire le nécessaire.

▪ ONZIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L.225-138-1 et L.225-129-2 du code de commerce et des articles L.443-1 et suivants du code du travail :

1) Délègue au conseil d'administration sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social de la société, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société réservées aux salariés de la société et/ou des sociétés mentionnées à l'article L.225-180 du code de commerce, dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe ;

2) Prend acte que cette délégation emporte, au profit des adhérents du plan d'épargne, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la société à émettre ;

3) Fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la présente délégation ;

4) Décide que le montant nominal total des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 2% du montant du capital social de la société à la date de la décision du conseil d'administration ;

5) Décide que le nombre total d'actions pouvant être souscrites en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 2% du nombre total d'actions composant le capital social de la société, à la date de la décision du conseil d'administration ;

6) Décide que le prix de souscription des actions émises en vertu de la présente délégation sera déterminé par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article L.443-5 du code du travail ;

7) Donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente délégation et, à cet effet :

- déterminer les modalités de chaque émission,
- déterminer les conditions d'attribution dans les conditions légales, en ce compris les conditions d'ancienneté, arrêter la liste des bénéficiaires ainsi que le nombre maximal d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société pouvant être souscrites par bénéficiaire,
- fixer, dans les limites légales, le prix d'émission des actions nouvelles ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ainsi que les délais accordés aux bénéficiaires pour l'exercice de leurs droits,
- fixer le nombre d'actions nouvelles ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société à émettre, la durée de la période de souscription et la date de jouissance des actions nouvelles,

- fixer les délais et modalités de libération des actions nouvelles,
- constater la réalisation de la ou des augmentations de capital et procéder à la modification corrélative des statuts,
- imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital,
- et d'une façon générale effectuer toutes formalités et prendre toutes mesures pour la réalisation de la ou des augmentations de capital.

▪ DOUZIEME RESOLUTION

(Accomplissement des formalités légales consécutives à l'assemblée générale extraordinaire)
L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

8.3. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte pour soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007, et vous demander de vous prononcer sur des résolutions dont cinq d'entre elles ont pour objet de conférer des autorisations à votre conseil d'administration.

Les cinq premières résolutions qui vous sont proposées portent sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et notamment :

- l'approbation des comptes sociaux et consolidés à cette date,
- l'affectation du résultat social de l'exercice se soldant par un bénéfice de 5 182 031,37 euros que nous vous proposons d'affecter au compte « report à nouveau débiteur »,
- l'approbation des conventions autorisées par votre conseil d'administration et intervenues entre la société et les administrateurs au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007,
- l'approbation des conventions qui, compte tenu de la communauté totale des membres des conseils d'administration entre les sociétés intéressées par la conclusion de ces conventions, n'ont pu être autorisées par votre conseil d'administration.

La sixième résolution soumise à vos suffrages a pour finalité de permettre à votre conseil d'opérer en bourse sur les actions de la société en vue de :

- l'animation du marché ou la liquidité du titre, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- la conservation et la remise ultérieure des titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; étant précisé que le nombre de titres acquis à cet effet ne pourra excéder 5% des titres composant le capital de la société,
- la couverture de valeurs mobilières donnant droit, par conversion, exercice, remboursement ou échange, à l'attribution d'actions de la société,
- la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou toutes autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou de son groupe,
- l'annulation des actions, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'une résolution spécifique.

Le nombre maximal d'actions pouvant être achetées en vertu de cette autorisation ne pourra excéder 10% du nombre total d'actions composant le capital social de la société.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourrait être effectué à tout moment, y compris en période d'offre publique, en une ou plusieurs fois et par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par voie d'opération de blocs de titres (sans limitation de volume), et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le prix maximum d'achat par action serait fixé à 10 euros.

L'autorisation serait donnée à votre conseil d'administration pour une période de 18 mois à compter de la présente assemblée.

Par la septième résolution nous vous demandons de bien vouloir donner pouvoir à toute personne porteuse d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée afin d'accomplir toutes les formalités consécutives à l'adoption ou non des résolutions numérotées de 1 à 6 de la compétence de l'assemblée générale ordinaire.

La huitième résolution qui vous est proposée permettrait à votre conseil de réduire le capital social de la société par annulation d'actions que la société détient ou pourra détenir par suite de rachats opérés dans le cadre du programme de rachat d'actions qui vous est proposé à la sixième résolution ou dans le cadre de programmes autorisés antérieurement ; étant précisé que votre conseil ne pourra annuler plus de 10% du nombre d'actions composant le capital social de la société par périodes de vingt-quatre mois.

Cette autorisation permettrait à votre conseil de fixer les modalités de la réduction de capital par annulation d'actions, d'en constater la réalisation, de procéder à la modification corrélative des statuts et d'imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de réserves et primes disponibles.

Cette autorisation serait donnée à votre conseil d'administration pour une période de 18 mois à compter de la présente assemblée.

La neuvième résolution soumise à vos suffrages vise à autoriser votre conseil à consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié de la société et des sociétés qui lui sont liées, ceci afin de mieux les associer à l'avenir de la société et les fidéliser. Ces options pourraient également être consenties aux mandataires sociaux dirigeants de la société.

Le nombre maximum d'actions pouvant être consenties dans le cadre de cette autorisation ne pourra excéder 5% du nombre d'actions composant le capital social de la société.

Le prix de souscription sera déterminé par votre conseil le jour où les options seront consenties.

En cas d'octroi d'options de souscription d'actions, le prix de souscription des actions ne pourra être inférieur à 80% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options de souscription d'actions seront consenties.

En cas d'octroi d'options d'achat d'actions, le prix d'achat des actions ne pourra ni être inférieur à 80% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où l'option est consentie, ni inférieur à 80% du cours moyen d'achat des actions détenues par la société au titre des articles L.225-208 et L.225-209 du code de commerce.

Le délai pendant lequel les options pourront être exercées ne pourra excéder 10 ans.

Nous soumettons donc à vos suffrages le vote d'une résolution en vue de donner à votre conseil tous les pouvoirs à l'effet de consentir, s'il estime opportun, en une ou plusieurs fois, des options de souscription ou d'achat d'actions, d'en fixer les conditions et les modalités d'attribution et de levée, fixer les dates auxquelles les options seront consenties, arrêter la liste des bénéficiaires, fixer la durée de validité des options, fixer la ou les périodes d'exercice possible des options et, d'une manière générale accomplir tous actes et toutes formalités nécessaires.

Cette autorisation emporterait, au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises au fur et à mesure des levées d'options.

Cette autorisation serait donnée à votre conseil d'administration pour une durée de trente huit mois à compter de la présente assemblée.

La dixième résolution qui vous est proposée permettrait à votre conseil de procéder à des attributions gratuites d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre, au profit des membres du personnel salarié de la société et des sociétés qui lui sont liées. La possibilité pour votre conseil d'attribuer des actions gratuites au profit des salariés, ou de certains d'entre eux, permettrait à la société de fidéliser ces salariés. Ces actions pourraient également être attribuées aux mandataires sociaux dirigeants de la société.

L'attribution des actions aux bénéficiaires serait définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée minimale ne pourra être inférieure à deux ans.

La durée minimale de conservation des actions par les bénéficiaires à compter de l'attribution définitive des actions, ne pourra être inférieure à deux ans ; étant précisé que dans le cas où votre conseil fixerait pour la période d'acquisition une durée au moins égale à quatre ans, alors votre conseil pourrait réduire ou supprimer la durée de conservation des actions par les bénéficiaires.

Le nombre total d'actions ordinaires qui pourraient être attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourra excéder 2% du nombre d'actions composant le capital social de la société.

Nous soumettons donc à vos suffrages le vote d'une résolution en vue de donner à votre conseil tous les pouvoirs à l'effet d'attribuer, s'il estime opportun, en une ou plusieurs fois, des actions gratuites, de fixer les dates auxquelles il sera procédé aux attributions, déterminer l'identité des bénéficiaires et le nombre d'actions ordinaires attribuées à chacun d'entre eux, fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, notamment la durée de la période d'acquisition et de conservation, et, d'une manière générale accomplir tous actes et toutes formalités nécessaires.

Cette autorisation emporterait, au profit des bénéficiaires des actions attribuées gratuitement, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises au fur et à mesure des augmentations de capital réalisées par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission et décidées par votre conseil en vertu de cette autorisation, et à tout droit sur la fraction des réserves, bénéfices ou primes d'émission ainsi incorporée au capital. Le plafond global d'augmentations de capital social par émission d'actions ordinaires nouvelles à réaliser par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission serait fixé à 2% du capital social de la société.

Cette autorisation serait donnée à votre conseil d'administration pour une durée de trente huit mois à compter de la présente assemblée.

La onzième résolution soumise à vos suffrages consiste à autoriser votre conseil à procéder à des augmentations de capital, réservées aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées, dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe.

Le montant nominal total des augmentations de capital qui pourraient être réalisées en vertu de cette autorisation ne pourra excéder 2% du montant du capital social de la société.

Le nombre d'actions qui pourrait être souscrites en vertu de cette autorisation ne pourra excéder 2% du nombre total d'actions composant le capital social de la société.

Le prix de souscription sera déterminé par votre conseil conformément aux dispositions de l'article L.443-5 du code du travail. Il ne pourra ni être supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision de votre conseil fixant la date d'ouverture de la souscription, ni être inférieur de plus de 20 % à cette moyenne, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L. 443-6 est supérieure ou égale à dix ans.

Cette résolution donnerait tous pouvoirs à votre conseil à l'effet de procéder, s'il l'estime opportun, en une ou plusieurs fois, à des augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne, d'en fixer les conditions et modalités et, d'une manière générale accomplir tous actes et toutes formalités nécessaires.

Cette autorisation emporterait, au profit des adhérents du plan d'épargne, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la société à émettre.

Cette autorisation serait donnée à votre conseil d'administration pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

Par la douzième résolution nous vous demandons de bien vouloir donner pouvoir à toute personne porteuse d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée afin d'accomplir toutes les formalités consécutives à l'adoption ou non des résolutions numérotées de 8 à 11 de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément.

Le conseil d'administration.

9. CALENDRIER DES PARUTIONS POUR L'EXERCICE EN COURS

Ce calendrier est donné à titre d'information et est susceptible d'être modifié.

En règle générale, les communiqués de presse sont diffusés après la clôture du marché.

Calendrier des dates de parution des chiffres et comptes de la société pour l'exercice en cours

29 janvier 2008	Après clôture	Publication du chiffre d'affaires annuel 2007
18 mars 2008	Après clôture	Publication des résultats annuels au 31 décembre 2007
24 avril 2008	Après clôture	Publication du chiffre d'affaires du premier trimestre 2008 + information trimestrielle
22 mai 2008	-	Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de Guillemot Corporation S.A.
30 juillet 2008	Après clôture	Publication du chiffre d'affaires semestriel de l'exercice 2008
28 août 2008	Après clôture	Publication des Résultats semestriels + Publication du rapport financier semestriel
30 octobre 2008	Après clôture	Publication du chiffre d'affaires du troisième trimestre 2008 + information trimestrielle
29 janvier 2009	Après clôture	Publication du chiffre d'affaires annuel 2008

10. GLOSSAIRE

2.1

Système de diffusion du son avec trois canaux, deux canaux restituant la stéréo et les caissons de basse.

802.11g

Norme Wifi permettant d'atteindre des débits de données sans fil maximum de 54 Mégabits par seconde en utilisant la bande de fréquence 2,4 GHz.

CAF

Capacité d'autofinancement.

Console de jeux

Système électronique dédié aux jeux vidéo. Il en existe de deux types : les consoles de salon qui se branchent sur une télévision et les consoles portables, de petite taille, qui possèdent leur propre écran et qui peuvent s'emporter partout. Les consoles de jeu de salon ont progressivement évolué de l'état de machines dédiées uniquement au jeu pour amateur à celui de centre multimédia familial.

DJ

Abréviation de Disc-Jockey. Personne qui sélectionne les musiques et les diffuse dans une soirée.

EBITDA

Revenus avant intérêts, impôts, dotations aux amortissements et provisions (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization).

iPod®

Appareil électronique conçu et commercialisé par Apple. Il s'agit du lecteur portable de musique numérique (aussi appelé baladeur numérique ou baladeur MP3) le plus vendu au monde.

Modem/Routeur

Appareil constitué, dans le même boîtier, d'un modem ADSL et d'un routeur permettant le partage de la connexion Internet haut débit avec plusieurs ordinateurs.

Nintendo DS (Dual Screen)

Console portable lancée par Nintendo fin 2004 aux Etats-Unis et au Japon et en mars 2005 en Europe.

Plug and Play (PNP)

Procédure permettant aux périphériques récents d'être reconnus rapidement et automatiquement par le système d'exploitation dès le redémarrage après l'installation matérielle. Cette procédure permet l'installation avec un minimum d'intervention de la part de l'utilisateur et donc en minimisant les erreurs de manipulation et de paramétrage.

Pré écoute (monitoring)

Technique qui permet au DJ d'écouter une autre musique que la musique qu'il diffuse pour son auditoire : normalement, il écoute la prochaine musique qu'il va diffuser.

USB (Universal Serial Bus)

Bus externe offrant un débit de 1,5 Méga octets par seconde destiné au branchement de périphériques externes (manettes de jeu, scanners, souris, claviers, etc...).

USB Video Class (UVC)

Surcouche du protocole USB permettant de reconnaître et d'installer automatiquement des périphériques capables de gérer des flux vidéo, tels que les webcams, les caméscopes numériques et analogiques, les convertisseurs vidéo... Ce standard permet ainsi à Windows XP SP2 et Windows Vista d'installer automatiquement ces périphériques sans aucun pilote externe. A ce jour, Mac OS X ainsi que la console de jeux Sony PS3 supportent également ce protocole.

Webcam

Petite caméra numérique, branchée sur l'ordinateur, qui permet de réaliser des visioconférences par Internet et de diffuser en temps réel sur le Web des images vidéo.

Wi-Fi (Wireless Fidelity)

Technologie à base de fréquences radio qui permet la réalisation de réseaux informatiques sans fil et de partager son accès Internet à partir d'un routeur, d'un modem routeur ou d'un « hotspot » (bornes extérieures).

Wi-Fi Alliance

Anciennement WECA, cette organisation internationale a été fondée en 1999 en vue de certifier l'interopérabilité des produits IEEE 802.11 et de les promouvoir en tant que standard mondial de réseau local sans fil sur tous les segments de marché. La Wi-Fi Alliance a institué une procédure de tests qui définit la façon dont les produits des membres de l'alliance sont testés en vue de certifier leur interopérabilité avec d'autres produits Wi-Fi certifiés.

Wii

Sixième console de jeux vidéo de salon du fabricant japonais Nintendo. Cette console est de la même génération que la Xbox 360 et la Playstation 3, et permet une nouvelle interactivité grâce à sa manette sans fil Wiimote comportant des détecteurs de mouvement.

11. DOCUMENT DE REFERENCE

11.1. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET ATTESTATION

11.1.1. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Claude GUILLEMOT, Président Directeur Général

11.1.2. ATTESTATION DES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant au paragraphe 4 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006 figurant dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 3 mai 2007 sous le numéro D.07-0409 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en page 100 dudit document, qui contient l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la réintégration au passif du bilan des comptes courants des actionnaires fondateurs mentionnée dans la note 5m du bilan. »

Monsieur Claude GUILLEMOT
Président Directeur Général

11.2. RESPONSABLE DE L'INFORMATION – POLITIQUE D'INFORMATION

11.2.1. RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Monsieur Claude GUILLEMOT, Président Directeur Général
Place du Granier, BP 97143, 35571 Chantepie Cedex
Tél. 02 99 08 08 80

11.2.2. POLITIQUE D'INFORMATION – DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Le Groupe Guillemot Corporation informe ses actionnaires de façon régulière et homogène sur ses activités, ses orientations stratégiques et ses perspectives auprès de ses actionnaires individuels ou institutionnels et auprès de la communauté financière (analystes...) en conformité avec les réglementations boursières. La politique d'information du Groupe à l'égard de la communauté financière, des investisseurs et des actionnaires, est définie par la Direction Générale. Toutes les publications du Groupe (communiqués, rapports annuels...) sont disponibles sur simple demande auprès du service communication qui les met à la disposition de toute personne souhaitant s'informer sur la vie du Groupe et assure notamment l'envoi régulier de documentation sur simple demande. De même, le présent document de référence est envoyé sans frais à toute personne qui en fait la demande.

Un ensemble de publications est ainsi dédié à tous les actionnaires :

- un rapport annuel, édité en versions française et anglaise,
- des publications au Bulletin des Annonces Légales et Officielles (BALO),
- des communiqués de presse et avis financiers relatifs aux chiffres d'affaires ainsi qu'aux résultats semestriels et annuels.

L'ensemble de ces publications relatives à l'activité et à la situation financière est disponible sur le site Internet du Groupe (www.guillemot.com) à la fois sur son site français et anglais.

Les communiqués financiers sont également disponibles sur différents sites financiers boursiers (www.boursorama.fr; www.prline.fr). En outre, les actionnaires ont la possibilité de contacter la société à l'adresse électronique suivante : financial@guillemot.fr.

Par ailleurs, le site Internet du Groupe est destiné à présenter ses activités et ses produits.

En outre, le Groupe a pris toutes ses dispositions pour répondre à la Directive Européenne dite de « transparence » et a conclu un contrat avec le diffuseur CompanyNews en charge de la diffusion électronique de son information réglementée en temps réel auprès des investisseurs sur l'ensemble des pays de l'Union Européenne.

Peuvent également être consultés pendant toute la durée de validité du présent document de référence, les documents suivants :

- les statuts de l'émetteur (consultables à l'adresse suivante : 2 rue du Chêne Héleuc, 56910 Carentoir),
- tous rapports, informations financières historiques inclus ou visés dans le présent document de référence (consultables sur le site Internet www.guillemot.com),
- les informations financières historiques des deux exercices précédant la publication du présent document de référence (consultables sur le site Internet www.guillemot.com).

11.3. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Titulaires	Date de 1^{ère} nomination	Prochaine échéance du mandat
PRICEWATERHOUSECOOPERS ENTREPRISES Sarl (Membre de la compagnie régionale de Paris) 63, rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine	Assemblée générale du 26/05/2004	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2009
MB AUDIT Sarl (Membre de la compagnie régionale de Rennes) 23, rue Bernard Palissy 35000 RENNES	Assemblée générale du 23/05/2007	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2012
Suppléants	Date de 1^{ère} nomination	Prochaine échéance du mandat
Monsieur Yves LAINE 18, avenue Jean Jaurès 35400 SAINT-MALO	Assemblée générale du 26/05/04	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2009
Monsieur Jacques LE DORZE 90, rue Chateaugiron 35000 RENNES	Assemblée générale du 23/05/2007	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2012

La société MB Audit Sarl a été nommée en qualité de commissaire aux comptes titulaire par l'assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2007 et ce en remplacement de Monsieur Roland Travers qui a décidé de mettre fin à ses fonctions de commissaires aux comptes pour se conformer aux nouvelles règles applicables aux sociétés faisant appel public à l'épargne, relatives à la rotation des signataires.

11.4. TABLEAU RELATIF A LA PUBLICITE DES HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES ET DES MEMBRES DE LEUR RESEAUX

Honoraires des commissaires aux comptes	PricewaterhouseCoopers Entreprises				MB Audit		M. Travers	
	Montant H.T.		%		Montant H.T.	%	Montant H.T.	%
	2 007	2 006	2007	2006	2007	2007	2006	2006
<u>Audit</u>								
* Commissariat aux comptes, certifications, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	53 200	50 200	93%	65%	39 000	90%	35 500	92%
- Filiales intégrées globalement	4 000	4 000	7%	5%	3 000	7%	3 000	8%
* Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
- Emetteur	0	23 500	0%	30%		0%	0	0%
- Filiales intégrées globalement		0	0%	0%		0%	0	0%
Sous-total	57 200	77 700	100%	100%	42 000	97%	38 500	100%
<u>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement (a)</u>								
* Juridique, Fiscal, social	0	0	0%	0%	0	0%	0	0%
* Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)	0	0	0%	0%	1 150	3%	0	0%
Sous-total	0	0	0%	0%	1 150	3%	0	0%
TOTAL	57 200	77 700	100%	100%	43 150	100%	38 500	100%

11.5. TABLE DE CONCORDANCE

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques de l'annexe 1 du Règlement (CE) N°809/2004 du 29 avril 2004 pris en application de la directive dite « Prospectus » 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2005.

RUBRIQUES	Pages
1. PERSONNES RESPONSABLES	
1.1 Responsables du document de référence	p. 150
1.2 Attestation des responsables du document de référence	p. 150
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	p. 152
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	p. 16
4. FACTEURS DE RISQUE	
4.1 Risques liés au secteur d'activité de l'émetteur	p. 41 et 42
4.2 Risques liés à la société	p. 42 à 43, 48 à 50 et 104
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	
5.1 Histoire et évolution de l'émetteur	p. 6 à 8 et 29
5.2 Investissements	p. 45, 48, 52 et 95 à 97
6. APERCU DES ACTIVITES	
6.1 Principales activités	p. 9 à 15
6.2 Principaux marchés	p. 17 à 26
6.3 Evénements exceptionnels	Néant
6.4 Dépendance éventuelle	p. 41 et 42
6.5 Eléments fondateurs de toute déclaration concernant la position concurrentielle de l'émetteur	p. 25
7. ORGANIGRAMME	
7.1 Description sommaire du Groupe	p. 28 et 51 à 52
7.2 Liste des filiales importantes	p. 118
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	
8.1 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	p. 97
8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	Néant
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	
9.1 Situation financière	p. 44 à 47
9.2 Résultat d'exploitation	p. 44 à 47
10. TRESORERIE ET CAPITAUX	
10.1 Informations sur les capitaux de l'émetteur	p. 84
10.2 Source, montant et description des flux de trésorerie de l'émetteur	p. 87
10.3 Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	p. 101, 102 et 104
10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influencée ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	p. 49 à 50
10.5 Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements (investissements à réaliser à l'avenir - immobilisations corporelles)	p. 49 à 50 et 101 à 102
11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	p. 89 et 96
12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	
12.1 Principales tendances ayant affecté la production, les ventes, les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la clôture du dernier exercice	p. 27
12.2 Tendance connue, incertitude ou demande ou tout engagement ou événement raisonnable susceptible d'influencer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	Néant

RUBRIQUES	Pages
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	Néant
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE 14.1 Organes d'administration et de direction 14.2 Conflits d'intérêts potentiels au niveau des organes d'administration et de direction	p. 64 à 68 et 135 à 137 p. 137
15. REMUNERATION ET AVANTAGES DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE 15.1 Rémunérations versées et avantages en nature octroyés 15.2 Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	p. 68 à 69 p. 68
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION 16.1 Date d'expiration des mandats actuels et durée du mandat 16.2 Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction à l'émetteur ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat 16.3 Informations sur le comité de l'audit et le comité de rémunération de l'émetteur 16.4 Gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	p. 64 p. 137 p. 68 et 78 p. 135
17. SALARIES 17.1 Nombre de salariés 17.2 Participation et stock options 17.2 Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	p. 69 et 107 p. 74 à 76 et 37 à 38 Néant
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES 18.1 Actionnaires détenant plus de 5% du capital social et des droits de vote 18.2 Existence de droits de vote différents 18.3 Contrôle de l'émetteur 18.4 Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle	p. 32 p. 32 p. 32 Néant
19. OPERATIONS AVEC LES APPARENTES	p. 107
20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR 20.1 Informations financières historiques 20.2 Informations financières pro forma 20.3 Etats financiers 20.4 Vérification des informations financières historiques 20.5 Date des dernières informations financières 20.6 Informations financières intermédiaires et autres 20.7 Politique de distribution des dividendes 20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage 20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	p. 84 à 87 et 156 Néant p. 84 à 134 p. 109 et 110 et 128 à 129 p. 84 p. 27 p. 39 p. 50 p. 48
21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES 21.1 Capital social 21.2 Acte constitutif et statuts	p. 32 à 39 et 57 à 59 p. 29 à 31
22. CONTRATS IMPORTANTS	p. 39
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	Néant

RUBRIQUES	Pages
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	p. 151
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	p. 118

Les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document de référence :

- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006, ainsi que le rapport des contrôleurs légaux y afférent, figurent en pages 69 à 101 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 03/05/2007 sous le numéro D.07-0409 ;

- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005, ainsi que le rapport des contrôleurs légaux y afférent, figurent en pages 60 à 100 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 12/06/2006 sous le numéro D.06-0552.